
Rapport du directeur général des élections du Canada
sur la 39^e élection générale du 23 janvier 2006

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser au :

Centre de renseignements
Élections Canada
257, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0M6
Téléphone : 1 800 INFO-VOTE (1 800 463-6868)
Télécopieur : 1 888 524-1444 (sans frais)
ATS : 1 800 361-8935
www.elections.ca

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Élections Canada

Rapport du directeur général des élections du Canada sur la 39^e élection générale
du 23 janvier 2006

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

Titre de la p. de t. addit. : Report of the Chief Electoral Officer of Canada on the
39th General Election of January 23, 2006.

ISSN : 0846-6351

ISBN : 0-662-49240-4

N^o de cat. : SE1-1/2006-1

1. Canada. Parlement — Élections, 2006. 2. Élections — Canada. I. Titre.
II. Titre : Report of the Chief Electoral Officer of Canada on the 39th General Election of
January 23, 2006.

JL193.E43 2006

324.0971'0648

© Directeur général des élections du Canada, 2006

Tous droits réservés

Imprimé au Canada

EC 94339



The Chief Electoral Officer • Le directeur général des élections

Table des matières

Avant-propos	9
1. Activités postélectorales de la 38^e élection générale de juin 2004	11
Introduction.....	13
1.1 Leçons tirées de la 38 ^e élection générale	13
1.1.1 Études d'évaluation postélectorales	13
1.1.2 Listes électorales	19
1.2 Affaires juridiques	22
1.2.1 Exécution de la <i>Loi électorale du Canada</i>	22
1.2.2 Poursuites civiles	22
1.3 Entités politiques	23
1.3.1 Partis enregistrés	23
1.3.2 Candidats à l'investiture.....	25
1.3.3 Candidats à la 38 ^e élection générale.....	26
1.3.4 Associations de circonscription enregistrées	27
1.3.5 Courses à la direction	29
1.3.6 Tiers.....	29
1.4 Autres activités	29
1.4.1 Élections partielles	30
1.4.2 Relations avec le Parlement et les partis politiques.....	30
1.4.3 Initiatives de rayonnement	32
1.4.4 Le Service d'information à l'électeur	33
1.4.5 Activités internationales : missions et réunions.....	33
1.4.6 Rapport du Bureau du vérificateur général	34
2. Les préparatifs de la 39^e élection générale	38
Introduction.....	40
2.1 Conséquences d'un gouvernement minoritaire	40
2.2 Préparation du personnel en région	41
2.2.1 Agents de liaison en région.....	41
2.2.2 Directeurs du scrutin	42
2.2.3 Tâches préscrutin : février à novembre 2005.....	43
2.2.4 Systèmes informatiques et technologies de l'information	45
2.3 Géographie électorale	45
2.4 Inscription des électeurs	46
2.5 Le Service d'information à l'électeur	49
2.6 Préparatifs visant le financement politique	49
2.7 Déclenchement de la 39 ^e élection générale	50

3. La 39^e élection générale de janvier 2006	53
Introduction.....	55
3.1 Gérer l'élection	55
3.1.1 Processus de gestion du scrutin	55
3.1.2 Calendrier électoral prolongé.....	56
3.1.3 Exigences d'une élection hivernale.....	58
3.2 Déploiement du personnel en région.....	59
3.2.1 Ouverture des bureaux des directeurs du scrutin	59
3.2.2 Recrutement du personnel en région.....	67
3.3 Comment nous avons aidé les électeurs.....	71
3.3.1 Information aux électeurs.....	71
3.3.2 Inscription sur la liste	89
3.4 Aide aux entités politiques.....	97
3.4.1 Candidats.....	97
3.4.2 Enregistrement des partis politiques.....	100
3.4.3 Questions financières – Partis et candidats.....	101
3.5 Réglementation de la publicité électorale	102
3.5.1 Publicité électorale par les tiers	102
3.5.2 Temps d'antenne des partis politiques.....	103
3.5.3 Interdictions de diffusion	105
3.6 Le vote.....	106
3.6.1 Bulletins spéciaux et Règles électorales spéciales.....	106
3.6.2 Vote par anticipation	113
3.6.3 Le vote le jour d'élection	115
3.6.4 Délégations internationales.....	118
3.7 Adaptations de la Loi pendant la 39^e élection générale	119
4. Activités postélectorales de la 39^e élection générale et reprise des préparatifs	121
Introduction.....	123
4.1 Le verdict des urnes	123
4.1.1 Listes électorales définitives	123
4.1.2 La participation électorale	124
4.1.3 Résultats préliminaires du soir d'élection.....	125
4.1.4 Après le jour d'élection.....	127
4.1.5 Listes électorales	130
4.2 Activités de clôture de l'élection.....	132
4.2.1 Rémunération des travailleurs électoraux.....	132
4.2.2 Fermeture des bureaux.....	133
4.2.3 Évaluations des directeurs du scrutin	133
4.2.4 Contrôle d'application de la Loi.....	133
4.2.5 Les remboursements et les dépenses électorales.....	134
4.2.6 Présentation des rapports.....	135

4.3	Ce que nous avons appris	137
4.3.1	Études d'évaluation postélectorales	137
4.3.2	Langues officielles	142
4.4	Préparation de la 40 ^e élection générale.....	143
4.4.1	Questions opérationnelles	143
4.4.2	Financement politique.....	144
4.4.3	Systèmes informatiques et technologies de l'information	144
4.4.4	Étude de l'inscription des électeurs	145
4.5	Conclusion.....	145
Annexes	147
	Annexe I – Ententes d'Élections Canada concernant l'échange de données...	149
	Annexe II – Poursuites civiles découlant de la 38 ^e élection générale, 2004	150
	Annexe III – Comparutions du directeur général des élections devant des comités parlementaires entre les 38 ^e et 39 ^e élections générales	151
	Annexe IV – Modifications à la <i>Loi électorale du Canada</i> déposées entre le 29 juin 2004 et le 29 novembre 2005	153
	Annexe V – Réponse du directeur général des élections aux recommandations de la vérificatrice générale	155
	Annexe VI – Travailleurs électoraux, 39 ^e élection générale, 2006.....	157
	Annexe VII – Nombre de candidats, par province, parti et sexe, 39 ^e élection générale, 2006.....	159
	Annexe VIII – Adaptations de la <i>Loi électorale du Canada</i> , 39 ^e élection générale, 2006.....	161

Avant-propos

Ce rapport rend compte d'une période particulièrement intéressante dans l'exercice de ma charge comme directeur général des élections. Cette période – qui va de la fin de la 38^e élection générale du 28 juin 2004 jusqu'aux mois qui ont suivi la 39^e élection générale du 23 janvier 2006 – s'est caractérisée par des défis et des occasions hors du commun. L'élection générale de janvier dernier a été la plus réussie des 15 dernières années pour Élections Canada, en ce qui concerne l'efficacité du processus et l'amélioration de la participation électorale. Je tiens à remercier les dizaines de milliers de fonctionnaires électoraux et employés qui ont relevé le défi encore une fois en assurant aux électeurs le meilleur service possible dans l'exercice de leur droit démocratique fondamental.

L'élection de juin 2004 avait porté au pouvoir, pour la première fois en 25 ans, un gouvernement minoritaire. Au cours des mois qui ont suivi, Élections Canada s'est surtout employé à rétablir sans délai et à maintenir son état de préparation en vue du prochain scrutin, possible en tout temps. Les brefs électoraux délivrés en novembre 2005 ont marqué le début d'une des plus longues campagnes depuis longtemps – 55 jours plutôt que les 36 jours habituels – et de la première élection hivernale en un quart de siècle. Il nous a fallu non seulement composer avec la période des Fêtes et les risques de mauvais temps au moment du vote, mais aussi prévoir des mesures pour un nombre élevé de Canadiens qui passent l'hiver dans le Sud.

Néanmoins, la tenue de l'élection à la fin janvier présentait aussi des avantages. Les étudiants ont été plus faciles à rejoindre qu'à l'élection de juin 2004, et les statistiques préliminaires semblent indiquer que les jeunes ont été plus nombreux à voter à la 39^e élection générale. Par ailleurs, si cette longue campagne a été exigeante pour le personnel d'Élections Canada, elle nous a aussi donné plus de souplesse pour établir les bureaux des directeurs du scrutin, répartir les ressources et mettre en place les éléments essentiels de notre appareil de gestion.

Avant le scrutin, Élections Canada a conclu des ententes historiques avec diverses organisations autochtones en vue d'accroître la participation électorale des membres des Premières nations, des Métis et des Inuits.

D'autres éléments importants ont marqué l'année et demie écoulée depuis notre rapport sur la 38^e élection générale et méritent d'être signalés ici.

À mon invitation et en conformité avec son mandat législatif, la vérificatrice générale Sheila Fraser a procédé en 2005 à une vérification de rendement de notre organisme. Je suis heureux de pouvoir dire qu'Élections Canada a été bien noté – la vérificatrice générale a conclu que « grâce à une bonne planification et à une mise à jour régulière de la base de données géographiques et de la base de données renfermant les renseignements sur les électeurs, Élections Canada est prêt en permanence à tenir une élection qui pourrait être déclenchée à tout moment ». Nous avons déjà fait parvenir à la vérificatrice générale notre plan de mise en œuvre pour ses cinq recommandations, qui visent

notamment nos rapports au Parlement et nos pratiques de planification des ressources humaines. Au cours des prochaines années, nous prévoyons aussi poursuivre nos progrès dans des domaines où nous sommes déjà vus comme des leaders sur la scène internationale : technologie informatique, inscription des électeurs, réglementation du financement politique, éducation civique et rayonnement.

Le 29 septembre 2005, j'ai soumis au président de la Chambre des communes, pour dépôt au Parlement, un rapport intitulé *Parachever le cycle des réformes électorales*, qui recommande des améliorations à l'administration de la *Loi électorale du Canada* à la lumière de mon travail antérieur et de l'expérience de la 38^e élection générale. Cependant, comme le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre n'a pas pu examiner le rapport avant la dissolution du Parlement, aucune des modifications législatives recommandées n'a eu de suites avant la 39^e élection générale.

Le présent rapport sur la 39^e élection générale est divisé en quatre chapitres. Les deux premiers portent sur les activités qui ont suivi la 38^e élection générale et précédé la 39^e; le troisième expose les principaux aspects du déroulement de la 39^e élection générale; et le dernier traite des résultats du scrutin, des activités postélectorales de la 39^e élection générale ainsi que de nos plans et priorités pour la 40^e, à laquelle nous nous préparons déjà, le gouvernement étant de nouveau minoritaire.

Notre processus électoral fédéral tire sa force de la participation active d'un large éventail d'intervenants : électeurs, partis, candidats, autres entités politiques et médias. Je m'engage à préserver et à améliorer ce processus, et je demeure à l'écoute de vos commentaires et suggestions.

Jean-Pierre Kingsley
Directeur général des élections du Canada

1. Activités postélectorales de la 38^e élection générale de juin 2004

Introduction

Le 28 juin 2004, les Canadiens et les Canadiennes ont voté à la 38^e élection générale fédérale tenue depuis la Confédération. Mais à cette date, le travail d'Élections Canada était loin d'être terminé.

Ce chapitre expose les mesures prises pour évaluer notre rendement dans l'administration de la 38^e élection générale. Il traite aussi des activités postélectorales relatives au financement politique et au Registre national des électeurs, ainsi que du travail du commissaire aux élections fédérales, responsable de l'exécution de la *Loi électorale du Canada*. Enfin, il décrit diverses activités postérieures à l'élection de juin 2004 qui ne sont pas reliées à un scrutin en particulier.

1.1 Leçons tirées de la 38^e élection générale

Cette section porte sur l'évaluation du rendement d'Élections Canada à la 38^e élection générale, dans le cadre de nos efforts d'amélioration continue.

1.1.1 Études d'évaluation postélectorales

À la suite de l'élection de juin 2004, Élections Canada a participé à divers sondages afin d'aider à évaluer et raffiner ses services et élaborer les recommandations du directeur général des élections à l'intention du Parlement. Ces enquêtes ont fourni des indications utiles sur le rendement des nouveaux programmes et sur les possibilités d'amélioration.

Notre travail d'évaluation a été simplifié par le recours à de nombreux outils de contrôle ou de rapport en temps réel. Nous nous sommes concentrés sur les thèmes et les sujets essentiels à nos rapports externes ou internes. Le processus d'évaluation comprenait :

- le Sondage général auprès des électeurs;
- l'Étude électorale canadienne, en partenariat avec le milieu universitaire;
- une analyse de la participation électorale par groupes d'âge;
- les procès-verbaux des directeurs du scrutin.

En outre, chaque direction a fait l'examen de ses activités liées à la 38^e élection générale – y compris des initiatives mises en place depuis l'élection de 2000, comme notre Programme des agents de liaison en région et certains nouveaux programmes de rayonnement. Plus de 40 évaluations ont été effectuées, et ont débouché sur diverses recommandations qui, à court et à long termes, nous permettront d'améliorer nos services et notre gestion des élections. Parmi les améliorations proposées figurent :

- l'augmentation du nombre d'agents de liaison en région et de leurs responsabilités;
- l'amélioration des emplacements des lieux de scrutin, comme l'ont demandé les députés, les directeurs du scrutin et les partis lors de nos consultations postélectorales;

- l'amélioration de nos modes de réponse pour les appels téléphoniques des électeurs – par exemple, l'utilisation accrue de réponses automatiques et un meilleur acheminement des appels, pour répondre à un plus grand nombre d'électeurs désirant s'inscrire ou obtenir un emploi de travailleur électoral;
- l'assignation régulière de tâches critiques de planification aux directeurs du scrutin avant une élection, afin qu'ils soient en mesure de respecter le calendrier électoral de 36 jours;
- le renforcement de la capacité d'Élections Canada de gérer l'information à l'échelle du pays, des provinces ou territoires et des circonscriptions par l'amélioration des statistiques sur les objectifs, les prévisions et les seuils de la révision.

Sondage général auprès des électeurs

Dès après l'élection de 2004, nous avons fait réaliser un sondage sur les opinions, attitudes et connaissances des électeurs relativement aux services d'Élections Canada et au processus électoral, y compris les expériences individuelles durant cette élection¹.

¹ Ce sondage a été mené du 29 juin au 12 juillet 2004 auprès d'un échantillon représentatif de 2 822 électeurs de partout au Canada. La marge d'erreur était de $\pm 1,9$ %, 19 fois sur 20. Conformément à nos objectifs de recherche, un suréchantillon de 500 répondants autochtones (vivant dans des réserves et hors réserve, y compris en milieu urbain) a été ajouté aux 160 choisis au hasard, pour un total de 660 répondants autochtones. Par ailleurs, un suréchantillon de 200 électeurs de 18 à 24 ans a été ajouté aux 211 choisis au hasard, pour un total de 411 électeurs âgés de 18 à 24 ans.

Résultats du Sondage général de 2004 auprès des électeurs

- Près de 85 % des répondants ont dit avoir reçu leur carte d'information de l'électeur (un peu moins parmi les jeunes et les électeurs autochtones).
- 95 % des répondants qui ont reçu une carte d'information de l'électeur n'ont relevé aucune erreur dans leurs renseignements personnels (un peu moins parmi les jeunes et les électeurs autochtones).
- La campagne de publicité a fait une forte impression : un répondant sur deux se rappelait avoir vu ou entendu une publicité non partisane encourageant les gens à voter.
- 56 % des répondants se souvenaient d'avoir entendu le slogan « Pourquoi se taire quand tout le monde écoute? » Le slogan a été mieux retenu par les jeunes.
- La grande majorité des répondants trouvaient les procédures de vote faciles. Les jeunes et les électeurs autochtones les jugeaient légèrement moins faciles.
- Plus de 90 % des répondants qui ont voté se sont dits satisfaits de la distance à parcourir pour se rendre au bureau de scrutin ainsi que de l'information reçue sur place, et 96 % se sont dits satisfaits de la langue parlée au bureau de scrutin.
- Ceux qui n'ont pas voté ont surtout invoqué leur manque d'intérêt, leur indécision quant au choix de candidat et le manque de temps. Très peu ont fait valoir des raisons de nature administrative.

Étude électorale canadienne de 2004

Élections Canada a contribué à l'édition 2004 de l'Étude électorale canadienne (EEC), un projet de recherche universitaire sur les élections fédérales canadiennes auquel nous collaborons depuis l'élection générale de 1997.

Trois sondages successifs ont été menés auprès du même groupe de répondants :

1. **Sondage en période électorale** : entrevues téléphoniques de 30 minutes auprès d'un échantillon de 4 325 électeurs canadiens pendant la période électorale (du 23 mai au 28 juin 2004);
2. **Sondage postélectoral** : entrevues téléphoniques de 30 minutes menées dans les trois semaines suivant le jour d'élection, auprès de 3 138 des répondants initiaux;
3. **Questionnaire postal** : questionnaire imprimé envoyé à tous les répondants du sondage postélectoral (1 674 ont répondu à ce questionnaire).

Résultats de l'Étude électorale canadienne de 2004

- Entre le tiers et la moitié de tous les répondants ont dit ne pas avoir d'opinion sur les questions liées au financement politique. Ceux qui avaient une opinion étaient majoritairement favorables aux nouvelles dispositions financières de la *Loi électorale du Canada* : plafonnement des contributions, plafonnement des dépenses d'investissement, interdiction aux entreprises et aux syndicats de contribuer directement aux partis, et enregistrement des associations de circonscription.
- 82 % de tous les répondants étaient favorables à l'idée d'interdire l'achat de grandes quantités de cartes de membre d'un parti en vue d'en faire la distribution.
- 97 % de tous les répondants estimaient que seuls les électeurs (citoyens canadiens d'au moins 18 ans) devraient pouvoir adhérer à un parti, et pas les 14-17 ans ou les non-citoyens.
- 44 % de tous les répondants ne s'inquiétaient pas de la sous-représentation des femmes à la Chambre des communes, 27 % s'en inquiétaient et 20 % étaient favorables à ce que la Loi impose des règles aux partis afin qu'ils augmentent la proportion de candidates.
- 78 % des répondants – particulièrement les électeurs plus âgés – considéraient la faible participation électorale des jeunes comme un problème.
- La famille et l'école étaient perçues comme les principaux responsables de l'éducation démocratique des jeunes, devant les entités politiques, les organismes jeunesse et Élections Canada. Sur une échelle de 1 à 5 où 1 correspondait à « aucune » et 5 à « beaucoup », les répondants estimaient que c'était principalement les parents (4,4) et les écoles/enseignants (4,0) qui avaient la responsabilité d'encourager les adolescents à se renseigner sur les élections, devant les organismes jeunesse (3,6), Élections Canada (3,6) et les partis/candidats (3,4).
- 83 % de tous les répondants s'opposaient à l'abaissement de l'âge de vote au niveau fédéral.

Un lien vers le rapport sur l'Étude électorale canadienne de 2004 se trouve à www.elections.ca sous Lois, politiques et recherche électorales > Politiques et recherche. La base de données de l'Étude électorale canadienne pour la 38^e élection générale est consultable à www.ces-ec.umontreal.ca.

Analyse de la participation électorale des jeunes

Après l'élection générale de 2000, l'EEC a révélé une tendance à la baisse dans la participation électorale des jeunes électeurs. Une grande enquête qu'Élections Canada a commandée en 2002 aux professeurs Jon Pammett, de l'Université Carleton, et Lawrence LeDuc, de l'Université de Toronto, a démontré qu'à peine plus de 25 % des 18-24 ans avaient voté à l'élection de 2000.

D'autres études réalisées en partenariat avec MM. Pammett et LeDuc ainsi qu'avec l'EEC ont montré que le déclin de la participation chez les électeurs les plus jeunes se répercutait sur le taux de participation global au Canada, mais que les jeunes, s'ils votaient moins, n'étaient pas nécessairement cyniques à l'égard du processus électoral.

Après l'élection de juin 2004, Élections Canada a entrepris une étude d'un genre différent visant à établir le taux de vote réel par groupes d'âge en analysant des échantillons de listes électorales pour déterminer quelles cohortes d'âge votent. Selon cette étude, le taux de participation des électeurs qui votaient pour la première fois (18-21½ ans) s'élève à 39 %², soit environ 4 % de plus que ceux qui votaient pour la deuxième fois (21½-24 ans).

Comme nous l'expliquons au chapitre 4, Élections Canada mène une étude similaire à la suite de la 39^e élection générale pour voir si des tendances claires se dégagent.

Le rapport 2004 sur la participation des jeunes est consultable à www.elections.ca sous Lois, politiques et recherche électorales > Politiques et recherche > Estimation du taux de participation par groupes d'âge à la 38^e élection générale fédérale.

Les procès-verbaux des directeurs du scrutin

Selon l'article 314 de la *Loi électorale du Canada*, chaque directeur du scrutin (DS) doit envoyer un rapport sur l'élection dans sa circonscription au directeur général des élections immédiatement après le retour du bref. Ces rapports aident à déterminer les améliorations à apporter en vue de l'élection générale suivante.

² Le dénominateur utilisé pour obtenir ce chiffre est la population électorale estimée et non le nombre d'électeurs inscrits, qui est habituellement utilisé par Élections Canada. Nous avons procédé ainsi par souci de cohérence vis-à-vis de l'étude Pammett-LeDuc commandée par Élections Canada et d'études sur le vote des jeunes réalisées dans d'autres pays.

Points saillants des procès-verbaux de 2004

des directeurs du scrutin

- Dans l'ensemble, les DS ont décrit l'élection générale de 2004 (et le jour d'élection, en particulier) comme une expérience positive.
- Les DS se sont dits relativement satisfaits du soutien dont ils disposaient.
- Les DS se sont dits très satisfaits des services fournis par Postes Canada et IBM, mais moins satisfaits des services fournis par les compagnies de téléphone, notamment pour l'installation des systèmes téléphoniques.
- Plus de trois quarts des DS ont trouvé que les tâches préscrutin qu'ils avaient exécutées les avaient aidés à se préparer à l'élection.
- Une proportion importante des DS estimait qu'il faudrait plus de temps pour former le personnel et certains ont suggéré des améliorations aux produits géographiques qu'ils ont reçus.
- Les DS étaient généralement très satisfaits des trousseaux de formation et manuels fournis par Élections Canada.
- Les DS se sont dits satisfaits de la disponibilité des agents de liaison en région pendant l'élection.

Programme des agents de liaison en région

En 2003, le directeur général des élections a créé le poste d'agent de liaison en région (ADLR) pour assurer un soutien local aux DS et à leur personnel. Les 24 nouveaux ADLR, qui relevaient directement du directeur général des élections et de la sous-directrice générale des élections, devaient travailler avec les DS en vue d'améliorer le service et d'aider à régler les problèmes.

Après l'élection générale de 2004, l'évaluation du nouveau Programme des agents de liaison en région a démontré que ce programme était d'une grande aide pour les DS, pendant et entre les scrutins. Les ADLR pouvaient aussi fournir au Comité exécutif d'Élections Canada de l'information et des avis venant du terrain, facilitant ainsi la gestion du scrutin.

Questionnaires envoyés aux députés

Le 15 novembre 2004, le directeur général des élections a écrit aux députés pour leur demander leur avis sur l'administration de la 38^e élection générale et leurs suggestions de solutions pour tout problème qu'ils auraient observés concernant l'emplacement des lieux de scrutin et des bureaux des directeurs du scrutin.

La plupart des 64 réponses que nous avons reçues nécessitaient un suivi, dont les DS des circonscriptions concernées se sont chargés. Au terme du processus, les DS ont fourni à Élections Canada un sommaire des points soulevés par les députés et des discussions tenues avec eux, ainsi qu'un plan d'action en vue du prochain scrutin. Ce plan a été envoyé aux députés pour s'assurer qu'il répondait bien à leurs préoccupations.

1.1.2 Listes électorales

Le Registre national des électeurs est une base de données contenant les nom, adresse, sexe et date de naissance de quelque 22,7 millions de Canadiens admissibles à voter. Il est tenu à jour à partir de sources de données fédérales, provinciales et territoriales. Chaque année en octobre, conformément à la *Loi électorale du Canada*, Élections Canada utilise le registre pour produire des listes électorales à jour destinées aux députés et aux partis.

Au déclenchement d'une élection, le registre sert à produire les listes préliminaires, qui sont remises aux candidats confirmés. Les électeurs inscrits sur ces listes reçoivent une carte d'information de l'électeur. Les DS impriment des listes révisées pour le vote par anticipation et des listes officielles pour le jour d'élection. Toutes ces listes sont transmises aux candidats. Les électeurs qui s'inscrivent le jour d'élection sont ajoutés aux listes officielles de façon à produire les listes définitives. Ces dernières sont distribuées aux députés et aux partis après l'élection et servent à la mise à jour du registre.

Nous avons intégré au registre plus de deux millions de changements – inscriptions, corrections et radiations – provenant des listes définitives de la 38^e élection générale.

En moins de 18 mois, entre cette opération d'intégration et le début de la 39^e élection générale, quelque 760 000 électeurs, pour la plupart âgés de 18 à 24 ans, ont été ajoutés au registre. Par ailleurs, 302 000 noms ont été radiés pour cause de décès et plus de 4,5 millions de modifications ont été apportées par suite de déménagements ou

Pour mieux servir l'électeur : la case de consentement dans la déclaration de revenus

Avant d'inscrire une personne au registre, il faut confirmer sa citoyenneté. Dans le formulaire d'impôt actuel, la déclaration que doivent cocher les contribuables qui acceptent le transfert de leurs renseignements à Élections Canada consiste en une phrase affirmant que l'intéressé est citoyen canadien et consent au transfert.

Le regroupement des deux affirmations en une phrase est source de confusion : certains non-citoyens cochent la case sans comprendre qu'ils certifient ainsi leur citoyenneté. La fréquence du problème est telle qu'Élections Canada n'ajoute jamais de contribuables au registre sans confirmer leur citoyenneté auprès d'autres sources.

En 2005, nous avons envoyé environ 621 000 demandes de confirmation à des électeurs potentiels – des contribuables qui avaient coché la case sur leur déclaration de revenus ou des jeunes dont le nom avait été obtenu des bureaux de permis de conduire. En tout, plus de 105 000 personnes ont confirmé leur citoyenneté canadienne et ont demandé d'être inscrits, et 21 000 ont répondu qu'ils n'étaient pas citoyens et n'ont pas été inscrits.

Nous travaillons avec l'Agence du revenu du Canada en vue de faire ajouter à la déclaration de revenus une case séparée que les nouveaux électeurs pourraient cocher pour confirmer leur citoyenneté, ce qui permettrait de les inscrire directement au registre. Cette mesure serait très utile pour l'inscription des jeunes et d'autres nouveaux électeurs, et permettrait d'améliorer le service à l'électorat tout en réduisant de beaucoup les coûts du processus d'inscription.

d'améliorations dans l'adressage. Ces changements sont conformes aux estimations de changement démographique de Statistique Canada. Ces efforts montrent l'importance du programme d'entretien requis en situation de gouvernement minoritaire. Nos sources administratives habituelles ont été complétées par les données d'élections provinciales en Alberta et en Colombie-Britannique avant la 39^e élection générale.

Partenariats

La tenue du registre est plus que jamais un travail de coopération. Les partis politiques et les députés partagent avec les DS la responsabilité de nous aider à maintenir l'exactitude du registre; mais il existe des possibilités d'amélioration à cet égard. Nous avons également des partenariats avec des organismes fédéraux et nous partageons de plus en plus nos données avec les provinces, les territoires et les municipalités pour les aider à produire leurs propres listes électorales.

Partenariats avec des organismes fédéraux

Élections Canada entretient des partenariats à long terme avec deux organismes fédéraux importants pour la tenue à jour des données du registre.

Ainsi, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) nous fournit des listes de nouveaux Canadiens qui, en obtenant la citoyenneté, consentent à être inscrits au registre. En 2005, 94 % des nouveaux citoyens ont donné leur consentement, soit 1 % de plus que l'année précédente.

L'Agence du revenu du Canada (ARC), un des principaux fournisseurs de données du registre, transmet des renseignements que les contribuables ont consenti à fournir sur leurs déclarations de revenus. En 2004, 84 % des déclarants ont consenti à transmettre au registre leurs nom, adresse et date de naissance, soit 1 % de plus que l'année précédente.

De nouvelles ententes avec l'ARC et CIC ont pris effet le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre 2005, respectivement. Elles prévoient la transmission de données sur une base désormais mensuelle.

Partenariats avec des organismes provinciaux et territoriaux

La collaboration avec des organismes provinciaux, territoriaux et municipaux demeure un aspect essentiel du registre – d'autant plus qu'un nombre accru de provinces travaillent étroitement avec Élections Canada à l'établissement de leurs propres registres permanents. Ces partenaires sont autant de sources importantes de données pour notre registre. Actuellement, Élections Canada profite de quelque 40 ententes de partage de données avec divers organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux (ententes qui ont apporté d'importantes économies au contribuable durant la dernière décennie). La liste de ces ententes se trouve à l'annexe I du présent rapport.

En 2005, Élections Canada a fourni données et soutien aux organismes électoraux de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Par exemple, après que les listes définitives de la 38^e élection générale eurent été intégrées au registre, Elections BC a utilisé les données pour préparer l'élection provinciale de 2005 et pour ajouter plus de 600 000 nouveaux électeurs à son propre registre, ce qui a dispensé la Colombie-Britannique d'effectuer un recensement à l'échelle de la province qui lui aurait coûté quelque 11 millions de dollars. Les listes provinciales, révisées de nouveau dans le cadre de l'élection provinciale, ont ensuite été retransmises à Élections Canada pour la mise à jour du registre. En plus des économies et des améliorations de qualité, les échanges de données électorales rehaussent le service à la clientèle en réduisant le fardeau de correction pour l'électeur.

Élections Canada a continué de collaborer avec Élections Ontario et la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) de l'Ontario à la création, dans cette province, d'une source unique de renseignements sur les électeurs. Nous profitons ainsi de la collaboration étroite qui existe entre la SEFM et les municipalités et nous sommes rapidement informés des changements d'adresse et de propriété. Grâce aux révisions découlant de la 39^e élection générale, la SEFM pourra réduire le nombre de foyers à contacter dans le cadre de son recensement municipal par la poste, ce qui se traduira par des économies pour le contribuable. Au fil des ans, les trois partenaires ont pu améliorer la qualité de leurs listes, réduire les chevauchements et améliorer leur efficacité administrative. Cette collaboration à trois témoigne de notre volonté de favoriser le leadership en administration électorale.

Le Comité consultatif du registre, qui compte des représentants provinciaux, territoriaux et municipaux, se réunit deux fois l'an pour discuter de coopération en matière d'inscription des électeurs. Ensemble, nous améliorons constamment le registre, en veillant notamment à l'inscription des jeunes, à l'amélioration des adresses, surtout en milieu rural, et à la tenue à jour des données.

Économies réalisées grâce au registre

Le Registre national des électeurs engendre des économies pour le contribuable. En évitant un recensement porte-à-porte, on a encore réalisé une économie de l'ordre de 30 millions de dollars à la 39^e élection générale. Au niveau fédéral, en date du 31 mars 2006, les coûts évités grâce au registre sont estimés à 110 millions de dollars. À cela s'ajoutent quelque 42 millions épargnés aux niveaux provincial et municipal. L'économie globale réalisée à ce jour est estimée à plus de 150 millions de dollars.

Programme de mesure de la qualité des données du registre

En janvier 2005, Élections Canada a entrepris d'examiner le processus de mesure de la qualité des données du registre. Il s'agissait d'améliorer le modèle utilisé pour évaluer la qualité des listes, afin d'obtenir une mesure plus exacte de cette qualité et de fournir aux intervenants l'information dont ils ont besoin.

Les responsables de l'examen ont consulté la documentation et les méthodes de gestion de la qualité utilisées par d'autres organisations et ont consulté des universitaires. Ils ont également interviewé des intervenants internes et externes : ADLR, DS, organismes électoraux provinciaux et territoriaux et directions d'Élections Canada.

Cet examen nous a permis d'établir des stratégies d'amélioration du processus de mesure de la qualité, comme l'informatisation du modèle et le recours à une étude comparative annuelle pour valider les mesures obtenues. Un changement a été apporté immédiatement : l'estimation de la population électorale nationale a été ajustée de façon à tenir compte des personnes non dénombrées lors du recensement de Statistique Canada. La population électorale nationale s'est ainsi accrue d'environ 2,5 %, ce qui a diminué d'autant les taux de couverture et d'actualité du registre, fournissant ainsi une évaluation plus exacte, et par conséquent plus utile, de la qualité du registre.

Étude de l'inscription des électeurs

Pour continuer à améliorer nos services d'inscription des électeurs, nous avons examiné les grands besoins en inscription apparus depuis la création du registre en 1997 ainsi que les possibilités offertes par l'évolution des pratiques et des technologies. Nous avons donc lancé en juin 2005 l'Étude de l'inscription des électeurs, qui est toujours en cours. Cette initiative couvre la mise à jour du registre entre les scrutins et la révision des listes en période électorale (pour plus de détails, voir le chapitre 4).

1.2 Affaires juridiques

1.2.1 Exécution de la *Loi électorale du Canada*

Au 5 avril 2006, le commissaire aux élections fédérales avait reçu 1 574 plaintes relatives à la 38^e élection générale de juin 2004, dont 1 321 ont été réglées et 253 sont sous enquête. Jusqu'à présent, le commissaire a conclu 17 transactions avec des parties contractantes. Par ailleurs, une poursuite découlant de la 37^e élection générale (pour omission de s'enregistrer comme tiers et de présenter un rapport sur les dépenses de publicité électorale) a abouti à une condamnation, le 6 janvier 2006.

Les dispositions financières introduites dans la *Loi électorale du Canada* par le projet de loi C-24 ont donné lieu en 2004-2005 à 675 plaintes, liées pour la plupart au non-respect de la date de dépôt d'un rapport de course à l'investiture ou d'un rapport financier d'association enregistrée. En tout, 670 plaintes ont été réglées et 5 sont en instance.

Le commissaire poursuit son examen des cas en instance et pourrait conclure d'autres transactions ou tenter d'autres poursuites, selon le cas.

Les relevés des condamnations et des transactions sont consultables à www.elections.ca, sous Lois, politiques et recherche électorales > Commissaire aux élections fédérales.

1.2.2 Poursuites civiles

Sept poursuites civiles ont été intentées contre Élections Canada relativement à la 38^e élection générale. Les détails de ces poursuites, y compris leur conclusion, se trouvent à l'annexe II du présent rapport.

1.3 Entités politiques

1.3.1 Partis enregistrés

À la fin de la 38^e élection générale, on comptait 12 partis politiques fédéraux enregistrés au Canada.

Tout parti enregistré doit produire jusqu'à trois rapports financiers : un sur ses dépenses à l'élection générale; un sur ses opérations financières à chaque exercice financier; et (depuis janvier 2005) un rapport à chaque trimestre sur ses contributions et cessions, s'il reçoit l'allocation trimestrielle prévue à l'article 435.01 de la *Loi électorale du Canada*. Tous ces rapports sont consultables à www.elections.ca, sous Financement des élections.

Rapports des dépenses électorales

Les 12 partis enregistrés à la 38^e élection générale devaient soumettre leur rapport de dépenses électorales au plus tard le 28 décembre 2004. Dix partis l'ont fait; deux ont obtenu une prorogation conformément à la Loi et ont respecté le délai prorogé.

Remboursement des dépenses électorales

La Loi prévoit le remboursement d'un pourcentage des dépenses électorales engagées par les partis enregistrés lors d'une élection générale. À la 38^e élection générale, tenue peu après l'entrée en vigueur du nouveau régime de financement politique le 1^{er} janvier 2004, ce pourcentage était fixé à 60 %; il est ensuite passé à 50 %. Seuls les partis politiques enregistrés ayant produit leur rapport de campagne électorale et ayant reçu au moins 2 % de tous les votes à l'élection générale, ou 5 % des votes dans les circonscriptions où ils ont soutenu un candidat, ont droit au remboursement.

**Tableau 1.1 Remboursements aux partis politiques enregistrés
38^e élection générale, 2004**

Parti politique enregistré	Remboursement
Bloc Québécois	2 704 518,67 \$
Conservateur	10 370 554,15 \$
Libéral	9 962 716,92 \$
N.P.D.	7 211 358,75 \$
Parti Vert	298 907,63 \$
Total	30 548 056,12 \$

Cinq partis admissibles ont reçu, en fonction des dépenses qu'ils ont déclarées, des remboursements totalisant 30 548 056 \$.

Rapports financiers annuels

Les partis enregistrés devaient déposer leur rapport financier de 2003 au plus tard le 30 juin 2004. Parmi les 12 partis qui étaient enregistrés en 2003, 7 ont respecté le délai, 4 ont demandé une prorogation et 1 n'avait pas à produire de rapport. Le 7 décembre 2003, le Parti conservateur du Canada est né de la fusion de l'Alliance réformiste conservatrice canadienne et du Parti progressiste-conservateur du Canada. Le parti nouvellement formé n'était pas tenu de déposer un rapport pour 2003. Cependant, l'Alliance réformiste conservatrice canadienne et le Parti progressiste-conservateur du Canada ont tous deux déposé le 7 juin 2004 leurs rapports financiers finals respectifs couvrant leurs activités jusqu'à la fusion. Le premier rapport financier du nouveau parti devait être déposé le 30 juin 2005. Les 11 partis qui étaient tenus de faire rapport ont tous respecté le délai – d'origine ou prorogé – pour 2003.

La date limite du rapport financier de 2004 était le 30 juin 2005. Treize partis enregistrés étaient tenus de faire rapport pour 2004. Huit d'entre eux ont respecté le délai; un parti a été radié à sa demande le 23 janvier 2004; enfin, quatre ont demandé une prorogation et ont respecté le nouveau délai.

Rapports trimestriels

Les partis enregistrés qui ont droit à un remboursement de dépenses électorales ont également droit à une allocation trimestrielle. Depuis le 1^{er} janvier 2005, les partis qui touchent l'allocation doivent soumettre à chaque trimestre un rapport des contributions et des cessions reçues au cours du trimestre précédent. Avant le déclenchement de la 39^e élection générale, ces partis – au nombre de cinq – avaient dû soumettre les trois premiers rapports trimestriels de 2005.

Jusqu'à présent, tous les rapports trimestriels ont été produits dans le délai réglementaire de 30 jours suivant la fin du trimestre. Les allocations versées ont atteint 23 196 401 \$ en 2004 et 24 425 091 \$ en 2005.

Tableau 1.2 Allocations trimestrielles versées aux partis enregistrés (2004)

Parti enregistré	Avance versée en janv. 2004* (janv.-déc. 2004)	3 ^e trimestre** (juill.-sept. 2004) Payable ou (à recevoir)	4 ^e trimestre** (oct.-déc. 2004) Payable janv. 2005
Bloc Québécois	2 411 022 \$	0 \$	322 846 \$
Conservateur	8 476 872 \$	(563 360) \$	0 \$
Libéral	9 191 054 \$	(49 646) \$	0 \$
N.P.D.	1 914 269 \$	12 958 \$	956 692 \$
Parti Vert	0 \$	261 847 \$	261 847 \$

* Sommes basées sur la 37^e élection générale de 2000

** Sommes basées sur la 38^e élection générale de 2004

Tableau 1.3 Allocations trimestrielles versées aux partis enregistrés (2005)

Parti enregistré	1 ^{er} trimestre* (janv.-mars 2005) Payable avr. 2005	2 ^e trimestre** (avr.-juin 2005) Payable juill. 2005	3 ^e trimestre** (juill.-sept. 2005) Payable oct. 2005	4 ^e trimestre** (oct.-déc. 2005) Payable janv. 2006
Bloc Québécois	755 740 \$	769 708 \$	769 708 \$	769 708 \$
Conservateur	1 807 734 \$	1 841 146 \$	1 841 146 \$	1 841 146 \$
Libéral	2 240 772 \$	2 282 187 \$	2 282 187 \$	2 282 187 \$
N.P.D.	956 692 \$	974 375 \$	974 375 \$	974 375 \$
Parti Vert	261 847 \$	266 686 \$	266 686 \$	266 686 \$

* Avec rajustement en fonction de l'inflation au 1^{er} avril 2004; sommes basées sur la 38^e élection générale de 2004.

** Avec rajustement en fonction de l'inflation au 1^{er} avril 2005; sommes basées sur la 38^e élection générale de 2004.

1.3.2 Candidats à l'investissement

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les courses à l'investissement sont régies par la *Loi électorale du Canada*. Les partis enregistrés ou leurs associations de circonscription enregistrées doivent donc faire rapport sur toute course à l'investissement qu'ils tiennent. Entre la 38^e et la 39^e élection générale, nous avons reçu 651 rapports sur de telles courses mettant en lice 959 candidats à l'investissement.

Le tableau suivant indique le nombre de rapports produits par les partis enregistrés pour des courses à l'investissement tenues entre la 38^e et la 39^e élection générale.

Tableau 1.4 Courses à l'investissement, par parti enregistré

Parti enregistré	N ^{bre} de rapports
Bloc Québécois	73
Conservateur	176
Libéral	223
N.P.D.	132
Parti de l'Héritage Chrétien	13
Parti PC	1
Parti Vert	33
Total	651

Rapports des candidats à l'investissement

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les candidats à l'investissement doivent produire un rapport financier s'ils ont reçu des contributions ou fait des dépenses de campagne d'investissement de 1 000 \$ ou plus. Ce rapport doit être produit dans les quatre mois suivant la date de désignation (ou dans les quatre mois suivant le jour d'élection si cette date tombe dans les 30 jours précédant une période électorale pour la circonscription).

En tout, 114 candidats à l'investissement ont produit un rapport relatif à une course à l'investissement tenue entre la 38^e et la 39^e élection générale. Sur les 114 rapports, 93 ont été reçus dans les délais, et 21 en retard.

1.3.3 Candidats à la 38^e élection générale

Rapports de campagne électorale

Les 1 686 candidats confirmés³ à la 38^e élection générale devaient déposer leur rapport de campagne électorale, exposant les contributions, les dépenses et autres opérations financières, au plus tard le 28 octobre 2004. Au 13 mars 2006, Élections Canada avait reçu 1 673 rapports complets dans le délai initialement prescrit ou prorogé.

Les 13 candidats restants (0,8 %) n'ont pas remis leur rapport et n'ont pas demandé de prorogation ou n'ont pas respecté le délai prorogé consenti par le directeur général des élections.

Personnes admissibles à la charge de vérificateur

Chaque rapport de candidat doit être accompagné d'un rapport de vérification pour être considéré comme complet. Selon l'article 85 de la Loi, seuls les membres en règle d'un ordre professionnel, d'une association ou d'un institut de comptables professionnels, ou les sociétés formées de tels membres, sont admissibles à cette charge⁴. Puisque aucun candidat ne peut se présenter de nouveau tant qu'il n'a pas soumis un rapport de vérification valide, plusieurs des candidats concernés ont demandé une prorogation judiciaire pour faire réviser leur rapport par un vérificateur compétent.

Remboursement des dépenses électorales

La *Loi électorale du Canada* prévoit le remboursement des dépenses électorales et personnelles payées des candidats admissibles, jusqu'à concurrence de 60 % du plafond de dépenses dans la circonscription. Les candidats élus et ceux qui reçoivent au moins 10 % des votes validement exprimés sont admissibles à un remboursement initial payable sans délai après le retour des brefs. À la 38^e élection générale, 837 candidats ont eu droit à un remboursement initial de 15 % du plafond de dépenses électorales établi pour leur circonscription. Des remboursements totalisant 9 845 291 \$ ont ainsi été versés le 20 juillet 2004.

Selon l'article 465 de la Loi, tout candidat qui a reçu le pourcentage requis du vote et qui a déposé son rapport de campagne électorale à temps avec un rapport de vérification sans réserve, a droit à un remboursement final. Le directeur général des élections doit aussi être d'avis que le candidat, ou son agent officiel, a satisfait aux exigences du paragraphe 447(2) et des articles 451 à 462, et que les montants déclarés constituent des dépenses électorales.

³ En 2004, 1 686 candidats ont été confirmés, mais l'un d'eux s'est désisté.

⁴ La décision de la Cour d'appel de l'Ontario dans l'affaire *R. ex. rel. Steeds v. Lewis*, (1997), 36 O.R. (3d) 688 (C.A.) reflète cette interprétation.

Élections Canada a terminé l'examen des 1 673 rapports complets qu'il a reçus. Les remboursements et les subventions de vérification ont tous été traités pour les dossiers satisfaisant aux conditions de ces paiements.

Les remboursements finals totalisent jusqu'ici 14 990 087 \$ (montant tenant compte du remboursement de tout montant initial versé en trop). Avec les remboursements initiaux, le total des dépenses électorales remboursées à ce jour s'élève à 24 835 377 \$. Les subventions de vérification se chiffrent à 1 296 637 \$.

Bon nombre de candidats ont dû produire des rapports de campagne révisés. Par exemple, 399 candidats ont dû le faire à cause d'erreurs ou d'omissions, et 338 candidats qui ont réglé des créances impayées après avoir déposé leur rapport ont dû produire un rapport révisé qui tenait compte de ces paiements.

1.3.4 Associations de circonscription enregistrées

À la fin de la 38^e élection générale, on comptait 1 019 associations de circonscription enregistrées (ACE) au Canada.

**Tableau 1.5 Associations de circonscription enregistrées
38^e élection générale, 2004**

Parti	N ^{bre} d'ACE
Bloc Québécois	48
Conservateur	305
Libéral	308
N.P.D.	271
Parti Vert	87
Total	1 019

Entre la 38^e et la 39^e élection générale, 121 autres associations ont été enregistrées et 7 radiées. Quatre radiations ont été demandées par les associations elles-mêmes et une, par un parti. Quant aux deux autres, l'une a fait suite à la non-présentation d'un rapport et l'autre est due au redécoupage d'une circonscription.

Rapports financiers des associations radiées

Le 23 mai 2004, 20 ACE ont été radiées par suite du redécoupage de certaines circonscriptions. De ce nombre, 6 ont déposé à temps, soit le 23 novembre 2004, le rapport final exigé par l'article 403.26 de la *Loi électorale du Canada*, alors que 10 l'ont déposé en retard et 4 ne l'ont pas encore déposé.

Au déclenchement de la 39^e élection générale, quatre associations n'avaient toujours pas déposé leur rapport.

Rapport financier de l'exercice 2004

Toute association enregistrée avant le 1^{er} juillet 2004 avait jusqu'au 31 mai 2005 pour présenter un rapport financier concernant l'exercice terminé le 31 décembre 2004. Si elle avait reçu des contributions ou engagé des dépenses d'au moins 5 000 \$ au cours de cet exercice, l'ACE était aussi tenue de présenter un rapport de vérification. Au total, 1 019 associations devaient déposer un rapport financier; 591 ont respecté l'échéance du 31 mai et 399 l'ont remis après cette date. Au 29 avril 2006, 21 associations n'avaient présenté aucun rapport (4 d'entre elles ont été radiées) et 8 avaient omis de produire une partie essentielle du rapport.

Toute association qui omet de présenter un rapport financier exigé par la *Loi électorale du Canada* commet une infraction pouvant entraîner sa radiation. Cependant, aux termes de l'article 403.41, l'association concernée peut demander une prorogation de délai pour déposer son rapport. Sa demande doit être présentée au directeur général des élections dans les cinq mois suivant la fin de l'exercice financier, après quoi elle doit être adressée à un tribunal.

Séances de formation

En février 2005, Élections Canada a présenté 21 séances de formation dans des grands centres du pays afin d'aider les associations enregistrées à préparer leur rapports selon le nouveau régime réglementaire. L'assistance à ces séances est indiquée dans le tableau 1.6.

Tableau 1.6 Séances de formation sur les rapports financiers à l'intention des associations de circonscription (2005)

Appartenance politique	Participants
Action canadienne	4
Bloc Québécois	42
Conservateur	170
Libéral	132
Marxiste-Léniniste	2
N.P.D.	59
Parti de l'Héritage Chrétien	7
Parti PC	5
Parti Vert	36
Indépendant/Aucune appartenance	85
Total	542

Les séances visaient à : aider les participants à comprendre les obligations d'une ACE; leur montrer comment trouver l'information nécessaire sur le site Web d'Élections Canada; et les initier au logiciel Rapport financier électronique (RFE). D'après un sondage écrit auprès des participants, les séances ont été appréciées. La majorité des

répondants souhaitaient plus de séances de formation et d'information; 96 % trouvaient que les séances avaient atteint leurs objectifs, 88 % étaient satisfaits du soutien d'Élections Canada.

1.3.5 Courses à la direction

Entre la 38^e et la 39^e élection générale, deux partis ont déposé des notifications de courses à la direction.

Le Parti Vert du Canada a tenu une course à la direction entre le 29 juin et le 28 août 2004. Les trois candidats inscrits auprès d'Élections Canada étaient tenus de présenter six rapports financiers : un à l'inscription, quatre au cours du dernier mois de la course et un dernier six mois après la course. Deux des candidats ont satisfait aux exigences, alors que le troisième n'a déposé que les premier et dernier rapports. La course à la direction du Parti Libertarien du Canada s'est déroulée du 15 mars au 22 mai 2005. Aucun des candidats ne s'est inscrit auprès d'Élections Canada. Seul un candidat qui reçoit des contributions ou qui engage des dépenses pour sa course est tenu de s'inscrire.

1.3.6 Tiers

Les tiers sont des groupes ou des personnes autres que des candidats, des partis enregistrés ou des associations de circonscription enregistrées. Un total de 63 tiers étaient enregistrés pour la 38^e élection générale. Ils avaient jusqu'au 28 octobre 2004 pour soumettre à Élections Canada un rapport sur leurs dépenses de publicité électorale et les contributions connexes. C'est ce qu'ont fait 43 d'entre eux; 16 ont produit leur rapport en retard et 2 n'auraient pas dû s'enregistrer puisqu'ils n'ont pas dépensé 500 \$ ou plus en publicité électorale. Les deux autres n'avaient toujours pas fait rapport, au moment du déclenchement de la 39^e élection générale. Les dépenses de publicité électorale déclarées ont totalisé 717 979 \$.

Aucun tiers n'a été enregistré pour l'unique élection partielle conduite entre la 38^e et la 39^e élection générale, soit celle tenue dans la circonscription de Labrador le 24 mai 2005.

1.4 Autres activités

Outre la préparation et la conduite des élections générales et des référendums de niveau fédéral, Élections Canada a de nombreuses autres responsabilités – certaines conférées par la Loi, les autres découlant de son rôle central dans le processus démocratique.

Entre autres, il conduit les élections partielles, maintient des liens avec le Parlement et les partis politiques, met son expertise au profit de la communauté internationale et cherche à améliorer continuellement ses propres opérations.

La présente section expose les activités que nous avons menées dans chacun de ces domaines depuis la 38^e élection générale.

1.4.1 Élections partielles

Une seule élection partielle fédérale a eu lieu entre la 38^e et la 39^e élection générale. Élections Canada a publié à son sujet le *Rapport du directeur général des élections du Canada sur l'élection partielle du 24 mai 2005 dans Labrador* en avril 2006.

1.4.2 Relations avec le Parlement et les partis politiques

Rapports et comparutions

Rapports officiels

Entre la 38^e et la 39^e élection générale (de juin 2004 à novembre 2005), le directeur général des élections a déposé cinq rapports officiels devant le Parlement : trois rapports d'information sur les élections, prescrits par la *Loi électorale du Canada*, et deux rapports de recommandations sur la Loi elle-même.

Rapports d'information

- *Rapport du directeur général des élections du Canada sur la 38^e élection générale tenue le 28 juin 2004* (octobre 2004)
- *Trente-huitième élection générale 2004 : Résultats officiels du scrutin* (novembre 2004)
- *Résultats officiels du scrutin sur l'élection partielle du 24 mai 2005 dans Labrador* (août 2005)

Rapports de recommandations

- *Optimiser les valeurs du redécoupage* (mai 2005) – Recommandations relatives à l'amélioration de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*.
- *Parachever le cycle des réformes électorales* (septembre 2005) – Modifications que le directeur général des élections juge souhaitable d'apporter à la *Loi électorale du Canada* pour en améliorer l'application, comme le prévoit l'article 535 de la Loi. Ce rapport était centré sur l'inscription des électeurs, des questions opérationnelles et certains aspects du financement politique.

Les comités parlementaires responsables des questions électorales n'ont pas encore examiné ces deux rapports de recommandations.

Budgets des dépenses

Élections Canada a aussi produit trois rapports exigés par le Conseil du Trésor :

- *Rapport sur le rendement 2003-2004* (octobre 2004) – Ce rapport annuel résume le rendement de l'organisme au regard des objectifs formulés dans le précédent *Rapport sur les plans et les priorités*.

- *Budget des dépenses 2005-2006 : Rapport sur les plans et les priorités* (mars 2005) – Ce rapport annuel sert à mesurer le rendement obtenu par l’organisme à l’aide des ressources et des pouvoirs dont il dispose.
- *Rapport sur le rendement 2004-2005* (octobre 2005) – Ce rapport annuel résume le rendement de l’organisme au regard des objectifs formulés dans le précédent *Rapport sur les plans et les priorités*.

Tous les rapports officiels du directeur général des élections sont consultables à www.elections.ca, sous Renseignements généraux > Rapports officiels.

Comparutions devant des comités parlementaires

Élections Canada a l’obligation non seulement d’appliquer la législation électorale, mais aussi de rendre des comptes en toute transparence. En tant que haut fonctionnaire du Parlement, le directeur général des élections se met à la disposition des parlementaires, comparaisant plusieurs fois par année devant les comités de la Chambre et du Sénat.

Au cours des 18 mois de la 38^e législature, le directeur général des élections a comparu sept fois devant des comités parlementaires (voir les détails à l’annexe III).

Comité consultatif des partis politiques

Le Comité consultatif des partis politiques (CCPP) est un forum unique où Élections Canada et les partis enregistrés peuvent s’échanger des renseignements, renforcer leurs relations de travail, se consulter sur des changements législatifs et résoudre des questions administratives pouvant toucher les partis et les candidats. Il est composé de partis enregistrés représentés ou non à la Chambre des communes et donne une voix égale à tous les partis.

Depuis la 38^e élection générale, le CCPP a tenu quatre réunions. Les discussions ont porté entre autres sur le nouveau régime de financement politique, les recommandations du directeur général des élections au Parlement et les principales conclusions de l’Étude électorale canadienne de 2004, notamment à propos de la baisse du vote chez les jeunes.

Modifications à la législation électorale

Élections Canada doit s’adapter de façon continue à un cadre législatif en évolution qui influe sur la conduite des scrutins. Depuis la 38^e élection générale, 20 modifications législatives ont été proposées. Quatre ont été adoptées et sont entrées en vigueur avec le déclenchement de la 39^e élection générale, ou avant. Les 16 autres ont été rejetées ou sont mortes au Feuilleton à la dissolution du Parlement le 29 novembre 2005.

La liste complète des modifications déposées entre la 38^e et la 39^e élection générale se trouve à l’annexe IV.

1.4.3 Initiatives de rayonnement

Élections Canada mène des activités de rayonnement de façon régulière, certaines en période électorale et d'autres entre les scrutins.

Autochtones

Assemblée des Premières Nations et campagne d'éducation

En décembre 2004, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a adopté une résolution prévoyant la réalisation d'une campagne d'éducation à l'intention des électeurs autochtones. Élections Canada et l'APN ont conclu un partenariat en ce sens.

Les 20 et 21 septembre 2005, l'APN a organisé à Winnipeg un forum national sur la participation électorale des Premières nations, coprésidé par le directeur général des élections et par le chef national de l'APN, Phil Fontaine. La rencontre a réuni des représentants régionaux et des dirigeants nationaux de l'APN, d'anciens politiciens autochtones, des responsables gouvernementaux et des journalistes. Pour les détails sur la collaboration avec l'APN pendant l'élection, voir le chapitre 3.

Nouvelle page Web

Notre site Web contient maintenant une page destinée aux électeurs autochtones. On y trouve des liens vers de la documentation accessible en 11 langues autochtones – documents de recherche et d'analyse, produits de communication et d'éducation, initiatives opérationnelles – ainsi que des liens vers des organisations autochtones nationales.

Kiosque d'information

Un kiosque d'information sur la participation des Autochtones au système électoral canadien a été créé, et présenté lors de nombreuses activités. Il vise à informer les électeurs autochtones de l'aide qu'ils peuvent obtenir en contactant Élections Canada.

Épisode de la série « Seekers » et DVD

Élections Canada a collaboré à la production d'un épisode spécial pour la série télévisée « Seekers » pour jeunes. Axé sur le thème du vote, cet épisode a été diffusé le 13 avril 2005 sur les ondes du réseau Aboriginal Peoples Television Network.

Une version DVD de l'épisode a aussi été produite en français et en anglais. À ce jour, nous en avons distribué quelque 3 000 exemplaires à un large éventail de groupes : organisations nationales autochtones, directeurs généraux des élections des provinces et des territoires, membres du Comité consultatif des partis politiques, directeurs du scrutin, agents de relations communautaires, administrateurs de bandes, hameaux inuits, gouvernements métis et médias autochtones.

Jeunes

InterJeunes – Aux urnes!

Élections Canada a collaboré avec la Fondation Historica à l'élaboration d'un module du programme d'apprentissage en ligne InterJeunes. Ce programme permet des discussions sur des thèmes importants entre élèves du secondaire du Canada et d'autres pays. Le module Aux urnes!, axé sur la citoyenneté et la démocratie au Canada, a été lancé à l'automne 2004. Il comprend des plans de leçons pour les enseignants et des activités pour les élèves et a fait l'objet d'une présentation par le directeur général des élections et la Fondation Historica au Forum des enseignantes et des enseignants sur la démocratie parlementaire canadienne à l'automne 2005.

1.4.4 Le Service d'information à l'électeur

Pour pouvoir répondre à un nombre croissant d'appels lors de la 38^e élection générale, Élections Canada a créé, en partenariat avec Bell Canada, le Service d'information à l'électeur (SIE). Ce dernier comprend un système de réponse vocale Web activé par la parole, un centre de renseignements avec agents d'information et un libre-service Web.

Le 3 octobre 2005, le SIE a remporté un prix GTEC soulignant l'excellence en matière de technologie dans la fonction publique. Se mesurant à de nombreux projets d'organismes et de ministères de taille beaucoup plus grande, le SIE a reçu la médaille de bronze dans le GROUPE 1 – Prix fédéraux B – Amélioration du fonctionnement du gouvernement. Cet honneur reconnaît l'excellent travail et le dévouement de l'équipe de projet, dont le système de téléphonie avancée a constitué une première dans le secteur public.

1.4.5 Activités internationales : missions et réunions

Chef de file mondial dans l'administration de scrutins justes et transparents, le Canada partage son savoir-faire avec des démocraties naissantes et établies, et offre son assistance technique et ses conseils pour la planification et la conduite d'élections équitables. Ainsi, nous contribuons à bâtir des institutions démocratiques ailleurs tout en développant notre propre savoir-faire.

Au cours des deux dernières années, Élections Canada a joué un rôle clé notamment dans les dossiers internationaux ci-dessous.

Partage du savoir-faire avec les démocraties en développement

Dans le cadre des missions internationales auxquelles participe Élections Canada, le directeur général des élections a pris part à des rencontres réunissant des organisations qui font la promotion de la démocratie, comme l'IFES, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation des États américains, le Conseil de l'Europe, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, l'Association of Central and Eastern European Election Officials, le Commonwealth et la Francophonie.

De même, des représentants d'autres pays – Irak, République démocratique du Congo, Roumanie, République du Yémen, Burundi, Corée du Sud, Mali, Lettonie et Angola – sont venus au Canada pour consulter nos experts.

Mission internationale sur les élections en Irak

La Mission internationale sur les élections en Irak (MIEI), présidée par le directeur général des élections du Canada, réunissait 12 organismes électoraux indépendants des quatre coins du monde.

Elle a été mise sur pied en décembre 2004 à la suite du Forum sur l'observation électorale en Irak organisé à Ottawa par Élections Canada, avec l'appui des Nations Unies et de la Commission électorale indépendante de l'Irak (CEII) ainsi que le soutien financier de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

En 2005, la MIEI a suivi l'élection du 30 janvier, le référendum du 15 octobre ainsi que l'élection du 15 décembre, en plus d'évaluer l'inscription et le vote des électeurs irakiens vivant à l'étranger.

La MIEI a transmis les résultats de ses évaluations à la CEII, aux Nations Unies et à la communauté internationale, et a publié ses rapports et ses communiqués sur son site Web à www.imie.ca.

Mission internationale d'évaluation des élections en Haïti

À la demande de l'ACDI et d'Affaires étrangères Canada, Élections Canada a organisé un forum international sur Haïti en juin 2005 à Montréal. Les dirigeants d'organismes électoraux indépendants de huit pays y ont convenu de constituer la Mission internationale d'évaluation des élections en Haïti (MIEEH), chargée de suivre et d'évaluer les élections présidentielles, législatives et municipales de 2005-2006 dans ce pays.

Présidée par le directeur général des élections du Canada, la mission a établi un secrétariat à Port-au-Prince, a déployé des observateurs à long et à court termes pour évaluer le processus électoral haïtien et a fourni des conseils, en outre, au Conseil électoral provisoire d'Haïti.

Les rapports et les communiqués de la MIEEH sont consultables sur son site Web à www.mieeh-immhe.ca.

1.4.6 Rapport du Bureau du vérificateur général

En tant qu'institution publique, Élections Canada doit non seulement bien faire ce qu'il fait, mais aussi favoriser la confiance dans la qualité de son travail. Puisqu'il doit rendre des comptes aux Canadiens, il doit toujours chercher à optimiser ses opérations, en assurant leur transparence autant à l'interne qu'à l'externe. C'est pourquoi le directeur général des élections a invité le Bureau du vérificateur général (BVG), en 2004, à conduire une vérification portant sur l'ensemble des activités d'Élections Canada.

La vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser, a déposé son rapport 2005 à la Chambre des communes le 22 novembre. Le chapitre 6 du rapport est intitulé Élections Canada – L’administration du processus électoral fédéral. La vérificatrice générale note que le processus électoral est bien géré et que « grâce à une bonne planification et à une mise à jour régulière de la base de données géographiques et de la base de données renfermant les renseignements sur les électeurs, Élections Canada est prêt en permanence à tenir une élection qui pourrait être déclenchée à tout moment. L’organisme veille à ce que les électeurs admissibles puissent voter en les aidant à se faire inscrire sur les listes électorales, en leur communiquant les façons de voter ainsi que les dates et les endroits où le faire, et en offrant à l’électeur plusieurs façons d’exercer son droit de vote. Il fournit également un appui important aux directeurs du scrutin et à leur personnel lors de la tenue d’une élection. »

Le rapport ajoute qu’Élections Canada joue un rôle essentiel dans le maintien de l’intégrité et de la transparence des élections en enregistrant les entités politiques et surveillant leurs activités financières; en soutenant et surveillant les activités des directeurs du scrutin et du personnel électoral; et en veillant à l’application de la *Loi électorale du Canada*. De plus, nous offrons des programmes d’information et d’éducation populaire pour mieux faire comprendre le processus électoral fédéral et améliorer le taux de vote de certains groupes cibles. Le rapport précise enfin que nous travaillons efficacement avec le Parlement et les autres intervenants à l’amélioration du processus électoral.

Le BVG salue les objectifs de rendement que nous nous sommes fixés et les indicateurs développés pour évaluer le rendement de nos activités principales. Il importe toutefois que nous poursuivions nos efforts en vue d’améliorer notre système de mesure du rendement, en particulier dans les programmes de communication et d’éducation populaire. Nous devons aussi informer davantage le Parlement sur notre orientation stratégique et sur les progrès accomplis dans l’atteinte de nos objectifs. En outre, dans le domaine des ressources humaines, nous aurions intérêt à apporter certaines améliorations à nos pratiques de planification et à nos systèmes d’information, de façon à mieux conduire nos opérations actuelles et mieux préparer l’avenir.

Conclusion

Le directeur général des élections a répondu aux cinq recommandations du rapport de la vérificatrice générale et a déjà entrepris d’y donner suite (voir l’annexe V). Ce travail continuera en 2006-2007, comme on le verra plus loin dans ce rapport. Dans l’ensemble, la vérification a mis en lumière des possibilités de poursuivre nos efforts de façon plus efficace : explorer des méthodes additionnelles ou rehausser l’efficacité de certains aspects de nos activités.

Le texte complet du chapitre sur Élections Canada dans le rapport de novembre 2005 de la vérificatrice générale est consultable sur le site Web du BVG à www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20051106cf.html.

Voilà ce qui clôt le chapitre sur nos activités postélectorales à la suite de la 38^e élection générale. Le chapitre suivant décrit nos préparatifs en vue de l’événement qui est au cœur

du présent rapport – la 39^e élection générale.

2. Les préparatifs de la 39^e élection générale

Introduction

L'élection générale de juin 2004 ayant porté au pouvoir un gouvernement minoritaire, l'imminence de la 39^e élection générale a dominé la scène politique fédérale en 2005.

Le présent chapitre expose les mesures prises par Élections Canada pour préparer les électeurs, les entités politiques et le personnel électoral au déclenchement de l'élection. Il retrace aussi les événements qui ont mené au déclenchement ainsi que leur impact sur nos opérations.

2.1 Conséquences d'un gouvernement minoritaire

Le fait qu'une élection pouvait être déclenchée à tout moment a fortement influencé les opérations d'Élections Canada entre la 38^e et la 39^e élection générale. Au printemps 2005, lorsqu'un certain nombre de votes de confiance ont été tenus à la Chambre des communes, Élections Canada s'est préparé au déclenchement d'une élection. Les directeurs du scrutin ont achevé les tâches préscrutin; nous avons engagé et formé du personnel, rafraîchi les données pour les listes électorales, acheté et assemblé le matériel à expédier, et mis nos partenaires du secteur privé sur un pied d'alerte.

En maintenant un niveau de préparation aussi élevé, l'organisme peut difficilement poursuivre des projets à long terme, comme préparer un plan stratégique pluriannuel ou renouveler l'infrastructure informatique. Il doit se limiter à des projets de moins longue haleine.

En situation de gouvernement minoritaire, nous devons aussi relever le défi de reconstituer notre stock de documentation dès que possible. Il faut habituellement huit mois pour imprimer et assembler ce matériel (manuels, dépliants, papier à bulletins de vote, etc.), sans compter le temps requis pour la révision, la réécriture et l'édition. Les directeurs du scrutin et leurs adjoints doivent aussi exécuter des tâches de planification de façon continue pour s'assurer que les installations et le personnel seront disponibles.

Planification des préparatifs

Comme il est impossible, dans notre système parlementaire, de connaître à l'avance la date de déclenchement d'une élection, nous avons mis en place un cadre de planification flexible permettant d'offrir rapidement tous les services requis, peu importe les circonstances. Grâce à des outils de décision et de planification conçus sur mesure, nous suivons de près notre capacité opérationnelle et gérons soigneusement le déploiement des ressources en fonction du climat politique.

Il s'agit essentiellement de gérer nos risques de façon proactive. Un déploiement trop rapide peut gonfler les coûts d'une élection, mais tout retard peut se répercuter sur les milliers d'activités, étroitement interreliées, qui sont prévues au calendrier électoral. Lorsque la période de préparation se prolonge, comme entre la 38^e et la 39^e élection générale, les risques sont examinés constamment par le directeur général des élections.

2.2 Préparation du personnel en région

Les personnes qui organisent et conduisent un scrutin fédéral dans les 308 circonscriptions du pays constituent le personnel en région. Celui-ci comprend les directeurs du scrutin (DS), nommés par le gouverneur en conseil, et le personnel embauché par les DS : directeurs adjoints du scrutin (DAS), directeurs adjoints du scrutin supplémentaires (DASS), personnel administratif, agents de relations communautaires, agents réviseurs, scrutateurs, greffiers du scrutin, superviseurs des centres de scrutin et agents d'inscription. Il comprend aussi les 28 agents de liaison en région (ADLR), les représentants régionaux d'Élections Canada chargés d'assister les DS.

La section qui suit présente les mesures prises par Élections Canada pour préparer le personnel en région à la 39^e élection générale.

2.2.1 Agents de liaison en région

Le Programme des agents de liaison en région a été mis sur pied pour soutenir le personnel en région en 2003, en prévision de la 38^e élection générale. Son succès a incité Élections Canada à le reprendre, en l'améliorant, pour la 39^e.

Deux postes d'ADLR et deux postes de réserve ont été ajoutés, d'une part pour qu'aucun ADLR ne soit responsable de plus de 14 circonscriptions et, d'autre part, pour aider les ADLR dans leurs fonctions ou pour remplacer tout ADLR qui ne serait pas en mesure d'accomplir ses fonctions. Il y avait donc 28 ADLR au Canada.

En préparation des réunions d'équipes régionales, les ADLR ont assisté à une séance d'orientation tenue à Ottawa en septembre 2005. Les 28 ADLR ont ensuite organisé des séances d'information régionales d'une journée et demie auxquelles ont participé 295 des 308 DS, 284 des 308 DAS et 108 des 111 DASS. Ces séances ont eu lieu dans 13 villes canadiennes, entre le 26 septembre et le 4 octobre 2005. Il y a été question des procédures et du matériel mis à jour depuis l'élection générale de 2004 ainsi que des problèmes propres à leurs régions respectives.

Les participants ont indiqué que ces réunions les avaient bien préparés à exercer leurs fonctions dès la délivrance des brefs. Ils ont aussi trouvé que la participation d'autres employés clés (seuls les DS avaient été conviés aux réunions régionales de mars 2004) contribuait à établir des bases solides et à former des équipes fiables, prêtes à s'attaquer au prochain scrutin.

Au cours de l'automne 2004 et de l'année 2005, les ADLR ont aidé les DS et leurs employés dans leurs tâches de planification préscrutin, en faisant du coaching, au besoin. Leurs rapports hebdomadaires sur la progression du travail des DS ont aidé à assurer le respect des délais.

2.2.2 Directeurs du scrutin

Sous la direction générale du directeur général des élections, le DS est chargé de conduire l'élection du député dans une circonscription et d'y servir l'électorat, les candidats et les partis. Chacune des 308 circonscriptions a un DS.

Le bureau du DS doit être opérationnel aussitôt l'élection déclenchée. Le DS doit ainsi louer un ou des bureaux, engager et former le personnel, organiser le matériel reçu d'Élections Canada, installer les téléphones, ordinateurs et autres appareils, louer des locaux de vote, poster les cartes d'information de l'électeur, puis réviser les listes électorales préliminaires. Il supervise également le processus de déclaration de candidatures, la formation de centaines de fonctionnaires électoraux, le vote par anticipation et par bulletin spécial et, bien sûr, les activités du jour d'élection et de suivi. Le DS dirige, en moyenne, entre 500 et 600 personnes dans sa circonscription.

Les DS doivent donc être très polyvalents. Ils doivent maîtriser un large éventail de techniques de gestion moderne, dont la planification financière, la négociation de contrats, les relations publiques, la bureautique et la gestion des ressources matérielles, humaines et financières. Ils doivent être compétents et efficaces pour tout faire dans les délais serrés du calendrier électoral.

Nomination de nouveaux directeurs du scrutin

Les DS sont nommés par le gouverneur en conseil, mais sont formés par Élections Canada. Une des difficultés de notre travail vient du fait que nous n'avons aucun contrôle sur le moment où ces nominations se font. Ainsi, dans les premiers mois de 2005, nous avons été placés dans une situation critique quand jusqu'à 24 postes de DS se sont trouvés vacants. Il a fallu adopter des plans d'urgence au cas où certains DS auraient été nommés trop tard pour recevoir une formation complète avant le scrutin.

De juillet 2004 à novembre 2005, 59 nouveaux DS ont été nommés. Les postes sont restés vacants entre 6 et 176 jours. Le paragraphe 28(4) de la *Loi électorale du Canada* dispose que le gouverneur en conseil nomme un nouveau directeur du scrutin dans les 60 jours qui suivent la vacance du poste. Même si la nomination est faite après la période prescrite, elle demeure juridiquement valide.

Au début de la 39^e élection générale, deux postes étaient vacants. Dans les deux cas, le DAS a assumé la fonction de DS durant toute la période électorale et a nommé à sa propre place un DAS intérimaire.

Formation des directeurs du scrutin

Avant d'aller suivre à Ottawa une formation de six jours sur la conduite d'une élection fédérale dans une circonscription, la plupart des DS reçoivent une séance d'orientation d'une journée donnée par leur ADLR. La formation est plus courte, forcément, si le DS est nommé à la dernière minute. Les cours misent sur l'interactivité pour optimiser l'efficacité de l'apprentissage. Lorsqu'il y a élection partielle, le DS, le DAS et le

coordonnateur de l'informatisation de la circonscription reçoivent une formation sur les plus récents changements. L'ADLR organise aussi des séances d'information régulières pour les DS en vue de la préparation d'un scrutin.

Au total, 48 des 59 nouveaux DS nommés après la 38^e élection générale ont assisté à une journée d'orientation individuelle organisée par leur ADLR. Sept nouveaux DS, nommés trop tard pour recevoir la formation à Ottawa, ont été formés sur place par leur ADLR, qui était en mesure de leur fournir du soutien additionnel, au besoin. Pour la première fois, les nouveaux DAS ont reçu une formation. En 2005, 83 se sont rendus à Ottawa à cette fin. Bras droit du DS, le DAS doit avoir les mêmes connaissances que ce dernier, de manière à pouvoir le remplacer.

2.2.3 Tâches préscrutin : février à novembre 2005

Élections Canada a entrepris de nombreuses activités de préparation à la 39^e élection générale au cours de l'année 2005.

Les DS ont dû effectuer une série de tâches préscrutin : trouver un bureau pour eux et leurs adjoints; embaucher le personnel; trouver des imprimeurs locaux et des fournisseurs de matériel de bureau et d'équipement; et établir des plans de révision ciblée (la confirmation porte-à-porte de listes électorales) pour les secteurs de leur circonscription où la population est très mobile.

Les DS ont reçu instruction de préparer des plans de rayonnement visant à rejoindre les jeunes, les Autochtones, les communautés ethnoculturelles et les sans-abri, de façon à assurer que les électeurs de ces groupes seraient informés et incités à voter. Les DS devaient

embaucher tout agent de relations communautaires nécessaire pour établir les besoins des groupes cibles dans la circonscription. Ils devaient aussi indiquer dans quelles sections de vote ils souhaitaient appliquer le Programme des aînés et des jeunes autochtones, qui favorise l'embauche d'aînés et de jeunes dans des bureaux de scrutin desservant principalement des électeurs autochtones. Le matériel de communication avait été préparé pour être envoyé rapidement dès le déclenchement de l'élection, ce qui a permis aux DS de prendre contact avec les collectivités sans tarder.

Le Programme des agents de relations communautaires

Les DS pouvaient nommer des agents de relations communautaires, si nécessaire, pour aider à répondre aux besoins de certaines communautés et les encourager à participer aux élections.

En général, un tel agent pouvait être nommé dans une circonscription si une des communautés suivantes y était assez nombreuse :

- **Autochtones** – un établissement métis, au moins une réserve des Premières nations, un hameau inuit ou un centre d'amitié, ou une circonscription comptant au moins 5 % de résidents autochtones;
- **jeunes** – si au moins 10 % de la population de la circonscription a entre 18 et 24 ans;
- **groupes ethnoculturels** – si au moins 10 % de la population de la circonscription est d'origine chinoise, indienne ou philippine;
- **sans-abri** – toute circonscription pour laquelle le DS soumet une justification par écrit et reçoit une autorisation du directeur général des élections.

Les DS dont la circonscription comptait au moins deux résidences pour personnes âgées ou handicapées devaient veiller à ce que les résidents de ces établissements puissent voter à un bureau de scrutin itinérant.

En vue d'organiser le vote par bulletin spécial pour les électeurs hospitalisés durant l'élection, les DS ont vérifié les renseignements sur les établissements de soins de courte durée figurant dans la base de données d'Élections Canada de manière à ce que le matériel et les ressources nécessaires soient disponibles en temps et lieu. Les données (nombre de lits, adresse, personne-contact) de 799 hôpitaux ont été vérifiées.

Vérification du service téléphonique aux bureaux des directeurs du scrutin

L'incertitude entourant le déclenchement de l'élection posait un sérieux défi en ce qui concerne l'établissement des bureaux des DS. Non seulement devait-on disposer de locaux pour les 308 DS très vite après le déclenchement, mais il fallait s'assurer que tous les bureaux auraient le service téléphonique et la connectivité informatique nécessaires pour le service au public ainsi que pour la réception de données et d'instructions d'Élections Canada et l'envoi de rapports quotidiens par le Système de gestion d'un scrutin.

Comme dans le passé, divers facteurs ont causé des retards importants dans la mise en place des systèmes téléphoniques. Certains DS ont eu du mal à trouver rapidement un bureau capable de recevoir les installations requises; les compagnies chargées de vérifier la disponibilité du service téléphonique dans les locaux ont été incapables d'achever le travail avant le déclenchement de l'élection; et certains locaux vérifiés sont devenus indisponibles à la dernière minute.

Malgré tout, dans les sept jours suivant le déclenchement de l'élection, 237 bureaux étaient opérationnels. Pour les autres, il a fallu compter trois à sept jours de plus à cause de problèmes avec certains fournisseurs. Nos ententes avec les compagnies spécifiaient que les systèmes téléphoniques devaient être en service dans les 48 heures suivant la communication d'une adresse, mais la mise en service pour cette élection n'a été achevée que le 12 décembre – deux semaines après la délivrance des brefs. Les téléphones et les ordinateurs étant indispensables aux bureaux de DS, Élections Canada explore diverses solutions en vue de prévenir ou de réduire ce type de problème à l'avenir.

2.2.4 Systèmes informatiques et technologies de l'information

Depuis un certain nombre d'années, l'informatique est beaucoup plus présente dans les élections fédérales et sa gestion est plus centralisée. Élections Canada a dû non seulement ajuster ses systèmes existants, mais aussi, et surtout, a dû investir dans de nouveaux systèmes de communication et d'information plus efficaces et adaptés.

Entre juillet 2004 et novembre 2005, nous avons corrigé les faiblesses de fonctionnalité ou de performance relevées pendant l'élection de 2004. Au 1^{er} mars 2005, quelque 150 améliorations avaient été apportées à l'ensemble de systèmes utilisé aux bureaux des DS, ce qui nous a donné le délai standard de six mois pour faire des tests approfondis et réduire les risques de problèmes en cours d'élection.

À l'automne 2005, Élections Canada a préparé les données qui devaient être transmises au serveur informatique de chacune des 308 circonscriptions en vue de l'élection à venir : listes électorales préliminaires de la circonscription; listes électorales nationales (pour traiter les déménagements d'électeurs entre circonscriptions); renseignements sur les locaux de scrutin et les locateurs; données relatives aux travailleurs électoraux des élections précédentes; et budgets électoraux.

Par ailleurs, notre ensemble de 34 manuels d'opérations électroniques (ECDocs) a été mis à jour – et fourni sur CD-ROM, une formule appréciée par les utilisateurs en 2004. La version la plus récente d'ECDocs était disponible le 29 novembre (jour de la délivrance des brefs), ce qui permettait d'imprimer des copies localement.

2.3 Géographie électorale

Le succès d'une élection passe par la localisation efficace des électeurs dans une circonscription et une section de vote. La circonscription détermine pour quels candidats l'électeur peut voter; la section de vote détermine où il doit voter. La localisation s'appuie sur deux bases de données géographiques dont dépendent bon nombre des publications et des systèmes informatiques d'Élections Canada.

La première est la Base nationale de données géographiques, un répertoire de rues et d'autres éléments géographiques, tels que des rivières. Créée et tenue à jour avec Statistique Canada, cette base a été d'une importance cruciale à l'approche de l'élection, et profitera également à Statistique Canada pendant son recensement de 2006.

La deuxième est la Base de données géographiques, un répertoire de représentations cartographiques des 308 circonscriptions ainsi que des 58 202 sections de vote et 3 379 districts de vote par anticipation du Canada. Cette deuxième base est essentielle à la cartographie électorale ainsi qu'au géocodage, c'est-à-dire la localisation des électeurs dans une circonscription et une section de vote à partir de leur adresse résidentielle. Pour cette élection, le géocodage a été grandement facilité par l'amélioration constante des données relatives aux noms de rues et aux intervalles d'adresses urbaines et rurales.

Les deux bases de données ont permis de produire 69 752 cartes originales et divers documents de géographie, distribués aux DS et aux candidats à plus d'un demi-million d'exemplaires. Des séries de cartes nationales électroniques, réunies sur un DVD, ont aussi été remises aux partis, ce qui a permis une grande économie de papier.

Grâce à GéoExplore, une nouvelle application Web, nos deux bases de données étaient accessibles à tout notre personnel, aux DS, aux ADLR ainsi qu'aux partis politiques. GéoExplore permet aux utilisateurs de trouver, n'importe où au pays, des adresses, rues, municipalités, codes postaux, circonscriptions, sections de vote et lieux de scrutin, et donne accès aux dernières versions des cartes et rapports de notre Division de la géographie électorale.

Redécoupage d'Acadie–Bathurst et de Miramichi

Le 24 février 2005, le Parlement a adopté le projet de loi C-36, *Loi modifiant les limites des circonscriptions électorales d'Acadie–Bathurst et de Miramichi*. Une commission a alors été chargée de réviser les limites de ces deux circonscriptions. Par suite de cette révision, 15 sections de vote comptant quelque 5 200 électeurs sont passées de Miramichi à Acadie–Bathurst. Le 2 mai 2005, le directeur général des élections a publié un avis dans la *Gazette du Canada* portant qu'Élections Canada avait terminé ses préparatifs pour la mise en application des nouvelles limites, finalement entrées en vigueur au déclenchement de la 39^e élection générale.

Changements de noms de circonscriptions

Les noms de 38 circonscriptions ont changé le 1^{er} septembre 2004 avec l'entrée en vigueur du projet de loi C-20, *Loi modifiant le nom de certaines circonscriptions*. De plus, le projet de loi C-302, *Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Kitchener–Wilmot–Wellesley–Woolwich*, et le projet de loi C-304, *Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Battle River*, ont reçu la sanction royale le 24 février 2005.

Dans chacun de ces cas, Élections Canada s'est acquitté des tâches administratives découlant de ces changements. En mai 2005, compte tenu du redécoupage au Nouveau-Brunswick et du fait que 40 circonscriptions avaient changé de nom depuis l'entrée en vigueur du Décret de représentation de 2003, le directeur général des élections a fait réimprimer et distribuer les atlas provinciaux, les cartes officielles des circonscriptions fédérales du Canada et des provinces, les indicateurs des rues et le *Guide des circonscriptions électorales fédérales – Extraits*, au coût de quelque 200 000 \$.

2.4 Inscription des électeurs

L'électeur ne peut voter que si son nom figure sur la liste électorale de la section de vote où il réside. Les listes préliminaires de chaque circonscription sont tirées du Registre national des électeurs, qu'Élections Canada met à jour régulièrement à partir de sources fédérales, provinciales et municipales. Cependant, l'électeur qui vient de déménager, d'avoir 18 ans ou d'acquérir la citoyenneté canadienne peut être inscrit à son ancienne

adresse ou ne pas être inscrit du tout. Si tel est le cas, il peut s'inscrire en période électorale en s'adressant au bureau de son DS. Il peut aussi s'inscrire au moment de voter au bureau de vote par anticipation ou le jour d'élection.

Initiatives d'amélioration du registre et des listes

Amélioration de l'exactitude des adresses

En 2005, une de nos priorités a été de veiller à ce que les adresses des électeurs en milieu rural soient plus complètes et plus géographiquement précises.

Grâce aux listes électorales reçues du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, nous avons ajouté des descriptions officielles des terres (section, canton, rang et méridien) pour plus de 305 000 électeurs – dix fois plus sont décrits ainsi par rapport à l'élection générale de 2004. De même, nous avons pourvu plus de 53 000 électeurs des régions rurales de l'Ontario d'une adresse de lot/concession détaillée, tirée des dossiers de permis de conduire du ministère des Transports de l'Ontario.

Dans chaque cas, le géocodage, qui permet d'associer les électeurs aux bonnes circonscriptions et sections de vote, s'est révélé extrêmement précis, et a grandement contribué à l'amélioration des listes. Ces changements ont été incorporés dans les listes électorales annuelles envoyées aux députés et aux partis le 15 octobre 2005.

Les adresses sont « géolocalisées », c'est-à-dire situées précisément sur le réseau de rues contenu dans la Base nationale de données géographiques. Depuis 2000, l'amélioration de la méthode de vérification des adresses et des cartes informatisées a porté de 65 % à plus de 91 % notre taux de géolocalisation pour l'ensemble des adresses. Ces progrès permettent de mieux trouver la circonscription et la section de vote dont relèvent les électeurs.

Envois postaux

À l'été 2005, nous avons retiré les doublons du Registre national des électeurs, une opération que nous effectuons périodiquement entre les scrutins. Il peut y avoir un doublon lorsqu'une source de données indique, pour une certaine adresse, un nouvel électeur auquel ne correspond aucun électeur déjà dans le registre. Ces cas se produisent souvent quand la date de naissance est manquante ou incomplète. Les dossiers clairement identifiés comme des doublons d'autres dossiers sont éliminés. Dans le doute, nous écrivons aux électeurs concernés.

En novembre 2005, Élections Canada a écrit à quelque 196 000 électeurs pour confirmer leurs renseignements dans le registre. Aux termes du paragraphe 52(2) de la *Loi électorale du Canada*, le directeur général des élections peut radier du registre toute personne à qui il a écrit et qui ne donne pas suite dans les 60 jours. Environ 45 000 lettres nous sont revenues non livrées, ce qui nous indiquait qu'il s'agissait de doublons et que l'électeur ne résidait plus à l'adresse figurant sur la lettre. Ces dossiers ont été retirés du registre et des listes subséquentes pendant la 39^e élection générale. Nous reprendrons

l'analyse des 151 000 dossiers restants plus tard en 2006, et tout dossier pour lequel nous n'aurons pas reçu de réponse, et qui n'aura pas été mis à jour à la 39^e élection générale, sera supprimé.

Révision ciblée

La révision ciblée consiste à aller de porte en porte en début de période électorale pour inscrire des électeurs dans les secteurs où un pourcentage élevé des électeurs risquent de ne pas apparaître sur les listes préliminaires ou d'être inscrits à une ancienne adresse. Les secteurs à cibler sont déterminés à l'aide du Registre national des électeurs, dont nous extrayons une liste d'adresses caractérisées par des déménagements fréquents. Dans le cadre de leurs tâches préscrutin, les DS ont aidé à cibler des secteurs additionnels, comme des nouveaux quartiers ou des établissements dont les résidents changent souvent. Les listes d'adresses sont établies avant l'élection afin que les DS puissent prévoir les ressources requises pour la révision ciblée.

En vue de la 39^e élection générale, Élections Canada a poursuivi sa collaboration avec les DS afin d'élaborer une stratégie détaillée de révision ciblée. À deux reprises, soit en avril et en septembre 2005, les DS ont pu examiner leurs données et y proposer des changements pour l'outil de révision ciblée sur CD-ROM. Les listes révisées d'adresses à cibler ont permis d'actualiser la base de données centrale d'Élections Canada, qui a servi à établir des prévisions pour la révision ciblée. Ces prévisions ont servi au Système de gestion d'un scrutin (SGS), à l'Énoncé de la qualité utilisé par les DS et partagé avec les candidats, et enfin à l'établissement des budgets de la révision ciblée.

Initiatives d'inscription pour les groupes ciblés

La prochaine section porte sur les mesures prises par Élections Canada pour assurer l'inscription des électeurs appartenant à des groupes dont le taux de vote a été historiquement plus faible que celui du reste de l'électorat.

Les jeunes

De janvier à mars 2005, Élections Canada a écrit à de nouveaux électeurs potentiels de 18 à 24 ans, dont le nom avait été obtenu grâce à l'Agence du revenu du Canada et aux dossiers de permis de conduire, pour leur rappeler leur droit de vote et s'assurer qu'ils s'inscrivent comme électeurs. Parce que ces quelque 186 000 jeunes ne figuraient pas au registre, une trousse d'inscription était comprise dans l'envoi. De juin à août 2005, 135 000 autres jeunes non inscrits ont fait l'objet d'un nouvel envoi postal. Quelque 78 000 jeunes ont répondu à ces deux envois et ont demandé d'être ajoutés au registre; par la suite, nous avons confirmé l'admissibilité de 72 000 autres jeunes à partir de listes provinciales et avons pu les inscrire à temps pour qu'ils figurent sur les listes préliminaires. Comme à l'élection de 2004, nous avons recontacté peu après le déclenchement de l'élection avec les jeunes qui n'avaient pas répondu (au nombre de 171 000), pour les inciter à s'inscrire localement.

Les sans-abri

Avant le scrutin, en 2005, les DS devaient confirmer les numéros de téléphone et les adresses des refuges pour sans-abri de leur circonscription, et valider les renseignements à leur sujet. Ils devaient confirmer notamment le nombre de lits et prendre les mesures nécessaires pour faciliter le vote aux électeurs sans abri (pour plus de détails, voir la section 3.3.1, Information aux électeurs).

Les détenus

Élections Canada a adopté de nouvelles stratégies pour améliorer le vote dans les établissements correctionnels. Des agents de notre réseau de soutien étaient chargés de répondre aux questions des agents de liaison nommés par les ministres fédéral ou provinciaux responsables des services correctionnels. Nous avons demandé aux administrateurs des services correctionnels de nous fournir des listes à jour des établissements et des agents de liaison. Pour les établissements de plus de 250 détenus, nous avons demandé que plus d'un agent de liaison s'occupe de l'inscription et du vote.

2.5 Le Service d'information à l'électeur

À la 38^e élection générale, Élections Canada a ajouté à son Service d'information à l'électeur un système de réponse vocale (SRV) automatisé capable d'accueillir les personnes qui composeraient notre numéro sans frais, d'analyser leurs questions et d'y répondre à partir d'une grande base de données.

Une étude préscrutin sur le SRV et l'expérience acquise à l'élection de 2004 ont montré qu'il fallait apporter de nombreuses améliorations à la convivialité du système et offrir un plus grand choix de commandes.

En prévision de la 39^e élection générale, nous avons apporté plusieurs améliorations au SRV. Ainsi, les menus principaux ont été revus; le système a été configuré de façon à fournir les renseignements essentiels sur les offres d'emploi et à permettre aux appelants de postuler sur Internet; et la fonction rapports a été améliorée de façon à fournir des statistiques plus détaillées sur l'utilisation du SRV.

2.6 Préparatifs visant le financement politique

En vue de la 39^e élection générale, nous avons effectué l'ajustement annuel des plafonds de contributions et de dépenses, et nous avons transmis l'information nécessaire aux partis enregistrés sur le site Web d'Élections Canada.

Les plafonds de contributions politiques sont ajustés chaque année avant le 1^{er} avril en fonction des données sur l'inflation publiées par Statistique Canada. Élections Canada a publié les plafonds de contributions dans la *Gazette du Canada* le 26 mars 2005.

Le 15 octobre de chaque année, le directeur général des élections calcule le plafond des dépenses électorales que pourraient engager les candidats à une élection. Ces plafonds sont communiqués aux députés, aux partis qui ont soutenu un candidat à l'élection générale précédente et à toute autre personne, sur demande.

Les plafonds de dépenses des tiers sont ajustés au plus tard le 1^{er} avril de chaque année en fonction des données sur l'inflation publiées par Statistique Canada. Les plafonds, publiés à www.elections.ca, étaient en vigueur pour les tiers du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

Élections Canada produit divers outils et documents destinés à aider les entités politiques à établir des rapports financiers conformes à la *Loi électorale du Canada*. L'un d'eux, le logiciel Rapport financier électronique, a été révisé en fonction des commentaires reçus et de l'expérience acquise pendant et après la 38^e élection générale. Nous avons distribué la nouvelle version le 25 février 2005.

Tous les outils et les documents d'information ont été distribués en format électronique (CD-ROM ou DVD) aux entités politiques enregistrées, et étaient disponibles en ligne à www.elections.ca.

2.7 Déclenchement de la 39^e élection générale

Le gouvernement minoritaire a duré jusqu'au 28 novembre 2005, date à laquelle il a perdu un vote de confiance. Le 29 novembre, le 38^e Parlement du Canada était dissous par la gouverneure générale Michaëlle Jean.

Le 2 décembre 2005, le directeur général des élections, Jean-Pierre Kingsley, tenait une conférence de presse pour lancer la 39^e élection générale. Il a assuré qu'Élections Canada ferait tout son possible pour faciliter le vote et a expliqué les options dont disposent les électeurs absents de leur circonscription. Il a parlé ensuite du calendrier électoral, de la carte d'information de l'électeur, du site Web d'Élections Canada et du Service d'information à l'électeur, et a conclu en déclarant : « Élections Canada est prêt à vous servir, Canadiens et Canadiennes! »

3. La 39^e élection générale de janvier 2006

Introduction

Pierre angulaire de la démocratie, les élections doivent être conduites dans le plus grand respect des valeurs fondamentales que sont l'équité, la transparence et la participation. Le présent chapitre décrit les efforts déployés par Élections Canada pour conduire la 39^e élection générale de façon à bien servir les électeurs, les candidats, les partis et les fonctionnaires électoraux conformément à ces valeurs.

3.1 Gérer l'élection

Si tout scrutin comprend sa part de difficultés, la 39^e élection générale présente deux défis particuliers, liés l'un et l'autre à la période où l'élection se tient. Le premier défi concerne le calendrier électoral prolongé, qui englobe la période des Fêtes. Le deuxième est lié au fait que le vote a lieu en plein hiver – une première en 25 ans.

Les scénarios de planification d'Élections Canada tiennent compte de ces facteurs. L'organisme et les directeurs du scrutin (DS) prennent de nombreuses mesures afin de pouvoir ajuster efficacement le processus de gestion du scrutin dès le déclenchement.

3.1.1 Processus de gestion du scrutin

Le calendrier d'une élection générale, fixé en grande partie par la *Loi électorale du Canada*, prévoit la réalisation de milliers de tâches dans des délais serrés et rigoureux. Pour respecter ces nombreuses échéances, il faut des procédures éprouvées et un personnel hautement qualifié.

Chaque élection générale a son lot d'imprévus, Élections Canada peut cependant y réagir, sans délai grâce à son processus de gestion.

Cadre de gestion du scrutin

Pour la 39^e élection générale, nous réutilisons le Cadre de gestion du scrutin (CGS), qui a fait ses preuves à l'élection de 2004. Nos renseignements de gestion proviennent de trois sources principales : le Système de gestion d'un scrutin, les agents de liaison en région (ADLR) et les groupes de travail spécialisés.

Le cœur du CGS est le Système de gestion d'un scrutin (SGS), un outil informatique de pointe qui fournit chaque matin au Comité exécutif, présidé par le directeur général des élections, une vue d'ensemble de la progression des activités électorales importantes à Ottawa et en région.

Les données présentées au Comité exécutif ont été recueillies la nuit précédente dans divers systèmes internes et externes d'Élections Canada et dans les bureaux des DS. Les résultats sont comparés avec les cibles et les prévisions, les anomalies font l'objet d'un suivi et les statistiques sont comparées avec celles des scrutins précédents pour faciliter la

prise de décisions et la planification de scrutins futurs. Le SGS rend compte de l'élection sous tous ses aspects : jalons; révision ordinaire ou ciblée; fonctionnement des systèmes de communication (téléphone et Web); demandes de renseignements reçues; réseau de soutien d'Élections Canada, etc. Il sert principalement à informer le Comité exécutif, mais ses données quotidiennes sont également utilisées par les gestionnaires, les DS et les ADLR.

Par ailleurs, le Comité exécutif agit en fonction des diverses « alertes » portées à son attention à la suite d'analyses de couverture médiatique ou de rapports d'ADLR. Au besoin, il reçoit des breffages d'équipes internes d'experts spécialisés dans les logiciels, l'intégrité des données et les services d'information à l'électeur. Ces équipes sont chargées de détecter les problèmes et de proposer des solutions au Comité exécutif selon des critères de faisabilité, d'impact et de risque.

Le rôle des agents de liaison en région

Experts du processus électoral, les ADLR habitent les circonscriptions sous leur responsabilité, ou à proximité, et renseignent le Comité exécutif sur le déroulement de l'élection au niveau local, apportant un complément aux statistiques du SGS.

À la 39^e élection générale, ils sont soutenus par une équipe de cinq conseillers et trois analystes basés à Élections Canada à Ottawa. Les analystes tiennent avec les ADLR quatre téléconférences par jour (une par région : Atlantique, Ontario, Québec et Ouest), six jours par semaine, pour suivre la situation sur le terrain. En tout, 169 (contre 164 en 2004) risques et problèmes sont signalés au Comité exécutif à ses réunions quotidiennes. Tous sont réglés rapidement.

Encore une fois, le Programme des agents de liaison en région se révèle utile en fournissant des évaluations qualitatives au Comité exécutif. Selon les directives du comité, les ADLR soutiennent les DS et servent de leaders, d'experts techniques ou de coachs lorsque la situation l'exige.

Enfin, les ADLR répondent à 327 demandes de médias locaux et régionaux pendant l'élection, en collaboration avec les conseillers régionaux en relations médias engagés par Élections Canada à titre contractuel.

3.1.2 Calendrier électoral prolongé

La *Loi électorale du Canada* prévoit une période électorale minimale de 36 jours, mais aucun maximum. Parce que l'élection a été déclenchée à la fin novembre 2005 et que le jour d'élection est le 23 janvier 2006, le calendrier électoral se trouve prolongé d'emblée. La période électorale s'étalera sur 55 jours, y compris les jours fériés de la période des Fêtes – ce qui entraîne certaines conséquences.

Impact sur la planification

Selon la Loi, les activités charnières d'une élection – ouverture des bureaux de directeur de scrutin, distribution des listes électorales, mises en candidature, vote par anticipation – doivent avoir lieu un certain nombre de jours après le déclenchement de l'élection ou avant le jour d'élection, peu importe la longueur de la période électorale. D'autres tâches administratives peuvent être exécutées à tout moment. Puisqu'il faut joindre les électeurs pendant les Fêtes et que le service postal est alors très sollicité, Élections Canada doit décider du meilleur moment pour exécuter chaque tâche, ce qu'il ne peut faire qu'après la délivrance des brefs.

Les nombreuses tâches interdépendantes du calendrier électoral, à Ottawa et dans les circonscriptions, sont énumérées dans des aide-mémoire. Ces activités clés, réparties selon le calendrier électoral normal de 36 jours, sont également intégrées dans le SGS. Les aide-mémoire du DS, du coordonnateur de l'informatisation et de l'agent financier sont des listes de contrôle importantes utilisées par tous les DS et leur personnel. Il faut donc adapter les aide-mémoire au calendrier de 55 jours et les distribuer immédiatement après le déclenchement du scrutin.

Il est également nécessaire de prévoir des ressources accrues pour servir tant les candidats que les électeurs pendant une période plus longue, ce qui entraîne la révision des budgets des DS. Le personnel d'Élections Canada modifie le budget de chaque poste en fonction des nouvelles exigences.

Nouveau tarif des honoraires

Selon le paragraphe 542(1) de la *Loi électorale du Canada*, le gouverneur en conseil peut, sur l'avis du directeur général des élections, établir un tarif fixant les honoraires, frais et indemnités à verser aux DS et autres personnes employées pour les élections.

Avant la 39^e élection générale, le gouverneur en conseil a approuvé les ajustements au tarif des honoraires recommandés par le directeur général des élections pour tous les fonctionnaires et travailleurs électoraux, afin de compenser l'inflation depuis l'ajustement précédent en mars 2004.

Conformément à l'alinéa 4b) du *Tarif des honoraires d'élections fédérales*, le directeur général des élections autorise donc pendant l'élection le paiement de sommes supplémentaires rendues nécessaires par le calendrier prolongé. Il autorise également l'augmentation des honoraires de certains fonctionnaires et travailleurs électoraux dans les trois territoires du Nord.

3.1.3 Exigences d'une élection hivernale

L'élection générale du 23 janvier 2006 est la première à se tenir en hiver depuis un quart de siècle. Pour assurer que les conditions météorologiques n'empêcheront pas les Canadiens d'exercer leur droit démocratique, Élections Canada modifie les plans existants et en crée aussi de nouveaux.

Planification

Élections Canada suit de près les avertissements météo d'Environnement Canada pour s'assurer que ses services ne seront pas interrompus. Les DS et les ADLR négocient des ententes avec les commissions scolaires et les propriétaires de bureaux pour que les électeurs aient accès aux lieux même en cas de tempête.

Puisque le risque de mauvais temps pouvait inciter davantage d'électeurs à voter par anticipation, le directeur général des élections use de son pouvoir d'adapter la *Loi électorale du Canada* pour augmenter les effectifs des bureaux de scrutin concernés.

Des efforts spéciaux sont déployés pour joindre les 200 000 vacanciers du Sud potentiels afin qu'ils puissent voter par bulletin spécial (voir la section 3.3.1, Information aux électeurs).

Le temps des Fêtes présente tout de même certains avantages. En effet, Élections Canada profite de l'achalandage accru dans les salles de cinéma pour y diffuser de la publicité, ce qui lui permet de maximiser l'impact de ses messages à moindres frais.

Préparatifs en cas d'incident majeur

À cause des risques associés à l'hiver, Élections Canada met sur pied une équipe d'intervention en cas d'incident majeur. Celle-ci centre ses efforts sur les éventuels problèmes de mauvais temps, mais se prépare aussi à tout incident majeur susceptible de perturber le processus électoral. Pour surveiller la situation dans l'ensemble du pays, nous pouvons compter notamment sur Environnement Canada, la Société canadienne des postes ainsi que Sécurité publique et Protection civile Canada.

Le jour d'élection, l'équipe spéciale supervise et coordonne notre réaction à la panne de courant dans la circonscription de Desnethé–Missinippi–Rivière Churchill, en Saskatchewan (voir la section 3.6.3, Le vote le jour d'élection). L'équipe s'avère donc utile, et nous reprendrons la formule lors de la 40^e élection générale.

En cas de désastre

Pour cette élection, nous affichons sur notre site Web un texte explicatif sur l'article 59 de la *Loi électorale du Canada*. Cet article précise ce qui se passe s'il s'avère pratiquement impossible de tenir une élection par suite d'une inondation, d'un incendie ou de toute autre calamité. Le site Web contient aussi des entrevues vidéo où le directeur général des élections parle des défis d'une élection hivernale.

Une élection dans une circonscription ne peut être annulée qu'en tout dernier recours. Si le directeur général des élections juge que la tenue du vote est impossible, il signe un certificat attestant de la situation et l'envoie au gouverneur en conseil (le gouverneur général agissant sur avis du Cabinet). Le gouverneur en conseil, s'il est d'accord, retire le bref de la ou des circonscriptions visées. Un communiqué de presse est alors publié, et les partis ainsi que les DS sont avisés de la décision.

Le directeur général des élections a trois mois pour délivrer un nouveau bref pour la ou les circonscriptions visées, et la nouvelle date d'élection doit tomber au plus tard trois mois suivant la délivrance du nouveau bref. Cette nouvelle élection est assujettie à un calendrier minimal de 36 jours, et les candidats et les partis ont de nouveaux plafonds de dépenses.

3.2 Déploiement du personnel en région

C'est le personnel en région qui travaille en première ligne lors d'une élection. Et c'est surtout son travail qui détermine concrètement l'expérience électorale des électeurs et des candidats. La présente section expose les mesures prises, sous la gouverne d'Élections Canada, pour ouvrir les bureaux de DS, établir les bureaux de scrutin et embaucher des employés supplémentaires dans les circonscriptions. On y évoque aussi certains problèmes en vue d'amorcer l'amélioration des procédures en région pour l'avenir.

3.2.1 Ouverture des bureaux des directeurs du scrutin

L'article 6 de la *Loi électorale du Canada* n'autorise pas l'ouverture des bureaux des DS tant que les brefs n'ont pas été délivrés. Or, pour qu'un bureau de DS soit opérationnel, il doit satisfaire à des exigences technologiques rigoureuses et avoir un accès de plain-pied. Pour ouvrir un bureau dans un laps de temps assez court, les DS doivent trouver un local approprié et le faire vérifier par les compagnies de téléphone bien avant que l'élection soit déclenchée (voir la section 2.2.3, Tâches préscrutin).

Les DS de 74 circonscriptions doivent aussi ouvrir de un à quatre bureaux de directeur adjoint du scrutin supplémentaire (DASS). Ces bureaux supplémentaires, qui desservent des localités clés disséminées dans de grandes circonscriptions, sont soumis à moins d'exigences que ceux des DS (par exemple, 4 lignes téléphoniques plutôt que la moyenne habituelle de 25), mais ils sont souvent dans des secteurs éloignés, ce qui complique l'expédition et l'installation du matériel. À cette élection, 111 bureaux de DASS sont établis, en plus des 308 bureaux de DS.

À cause de ces facteurs, et des motions de confiance annoncées à la Chambre, le directeur général des élections donne instruction aux DS de se tenir prêts à prendre possession de leur bureau et à signer un bail au 1^{er} décembre 2005. Cette date est par la suite devancée au 21 novembre.

À la fin de la journée du 29 novembre 2005, après la délivrance des brefs, les 308 DS ont tous confirmé à Élections Canada qu'ils sont prêts et ont ouvert leur bureau. Certains ne disposent pas encore d'ordinateurs ni de lignes téléphoniques, mais des employés sont présents pour accueillir les électeurs qui viennent s'inscrire ou voter par bulletin spécial.

Il reste qu'il est très difficile, pour Élections Canada et ses partenaires du secteur privé, de trouver, vérifier et louer pour deux ou trois mois 308 bureaux de DS et 111 bureaux de DASS dès le déclenchement d'une élection. La tâche est particulièrement lourde dans certains centres urbains, où le taux d'inoccupation est presque nul. Élections Canada envisage diverses pistes de solution pour ce problème en vue du prochain scrutin.

Systemes informatiques et téléphoniques

Le 7 décembre, tout le matériel informatique est en place. Or, ce matériel, acheté en 1998 et ayant servi à trois élections, nécessite une mise à niveau. Le projet de remplacement du matériel a d'ailleurs été mis en branle, tout comme le projet de modernisation, d'ici juin 2007, de toutes les applications utilisées en région.

Pour le public, les principaux systèmes d'Élections Canada deviennent actifs le 29 novembre 2005, lorsque les composantes Web et téléphonique du Service d'information à l'électeur sont mises en service.

Heures d'ouverture des bureaux de DS

Conformément à la *Loi électorale du Canada*, le directeur général des élections établit à quel moment les bureaux de DS doivent être ouverts en fonction des activités prévues. En période électorale, les DS doivent être à leur bureau du lundi au vendredi, et pouvoir s'y rendre rapidement les samedis pour planifier, régler des questions financières et offrir des services au public, aux partis et aux candidats. En l'absence du DS, le DAS doit être sur place. Il faut que chaque bureau de DS soit ouvert pendant un nombre d'heures minimum chaque jour – habituellement de 9 h à 21 h du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h le samedi et de 12 h à 16 h le dimanche – ainsi que pendant certaines heures prolongées, conformément aux obligations précisées par la Loi.

Les électeurs peuvent s'inscrire au vote par bulletin spécial au bureau du DS (en personne, par télécopieur ou par la poste) jusqu'à 18 h le sixième jour précédant le jour d'élection, et leur bulletin rempli doit y parvenir avant 18 h le jour d'élection. Ainsi, la *Loi électorale du Canada* oblige les bureaux à rester ouverts tous les jours, y compris les jours fériés. C'est pourquoi ils sont ouverts les 25 et 26 décembre 2005 ainsi que le 1^{er} janvier 2006, selon l'horaire du dimanche. Ces jours-là, le DS ou le DAS sont joignables par téléphone lorsqu'ils ne sont pas sur place. Cette règle est particulièrement

importante à la 39^e élection générale, car beaucoup d'électeurs choisissent de voter au bureau de leur DS avant de partir en vacances.

En fait, un grand nombre d'électeurs de partout au pays ont recours aux services des bureaux de DS pendant les Fêtes. Les bureaux de DS traitent 9 275 demandes d'inscription et de changements d'adresse le 25 décembre, 779 le 26 décembre et 10 758 le 1^{er} janvier. Par ailleurs, ils traitent 763 appels d'électeurs le 25 décembre, 1 495 le 26 décembre et 2 569 le 1^{er} janvier.

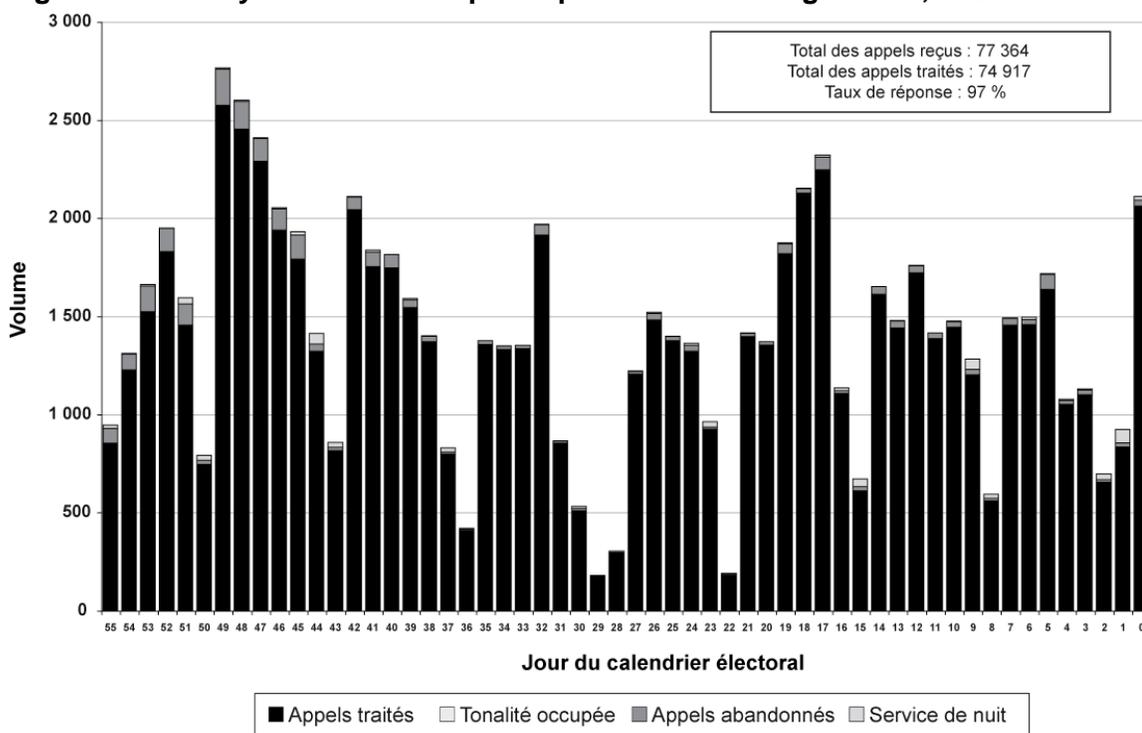
Réseau de soutien d'Élections Canada

Le Réseau de soutien d'Élections Canada (RSEC), à Ottawa, assiste les DS et leurs employés dans leur travail quotidien. Les quelque 120 conseillers du réseau, répartis en trois niveaux d'expertise, sont disponibles tout au long de la période électorale, pendant les heures d'ouverture des bureaux selon les fuseaux horaires, soit 17 heures par jour, 7 jours par semaine. Le personnel en région peut communiquer avec le RSEC par téléphone, courriel ou télécopieur – ou envoyer une demande par un système informatisé de suivi d'appels. L'ensemble des conseillers du RSEC ont reçu de la formation sur le service à la clientèle, les systèmes téléphoniques, HelpVisiion (l'application de suivi d'appels du RSEC) et les politiques et procédures d'Élections Canada. Ils ont également reçu un enseignement spécifique, selon leur affectation. Par exemple, les conseillers affectés aux systèmes de la révision ont appris à utiliser les logiciels de révision utilisés à Ottawa et en région.

Pour compléter ces ressources, Élections Canada avait établi en 2000 des partenariats avec des administrations électorales provinciales, qui nous avaient prêté des employés qualifiés et expérimentés. Nous avons fait de même en 2005, et avons ainsi recruté des personnes qui, dans bien des cas, avaient déjà travaillé au RSEC. Enfin, nous avons comblé les postes de conseillers restants à partir d'un bassin d'anciens DS ou DAS fédéraux de partout au Canada, ou par l'entremise de la Commission de la fonction publique, qui a tenu un concours dans la région de la capitale nationale.

Pendant l'élection, le RSEC recevra 77 364 courriels et appels, comparativement à 82 158 en 2004 – une diminution de quelque 4 000, bien que cette élection-ci dure 19 jours de plus. Les agents répondent immédiatement à 74 917 demandes, ce qui donne un taux de réponse de 97 % – soit 12 % au-dessus de la norme de service (85 %) et une amélioration de 4 % par rapport à 2004. En moyenne, le réseau répond à 1 294 demandes par jour, une diminution de 37 % par rapport aux 2 067 appels quotidiens reçus pendant l'élection de juin 2004. Cette diminution est probablement attribuable à une meilleure formation des employés, combinée à la proximité de l'élection précédente et au calendrier électoral prolongé. La journée la plus achalandée est le 49^e jour avant le jour d'élection, soit le 5 décembre, premier lundi suivant le déclenchement de l'élection. Ce jour-là, le réseau reçoit 2 758 appels, dont 81 % obtiennent une réponse en moins de 18 secondes.

Figure 3.1 Analyse du trafic téléphonique – 39^e élection générale, 2006



Données du Système de gestion d'un scrutin

Établissement des lieux de scrutin

Dans le cadre de leurs tâches préscrutin, les DS, qui ont accès à un répertoire tenu par Élections Canada, trouvent des locaux où installer les lieux de scrutin, et, chez eux, entrent dans l'ordinateur les coordonnées de ces locaux. Après la délivrance des brefs, les coordonnées sont consultables en ligne. Le personnel confirme alors le choix de ces locaux en communiquant avec les locataires. Si les lieux sont disponibles, des baux sont signés, et les coordonnées des bureaux de scrutin peuvent alors être données sur le Web, par le Service d'information à l'électeur d'Élections Canada, et imprimés sur les cartes d'information de l'électeur.

Pour la 39^e élection générale, les DS établissent 60 795 bureaux de scrutin dans 14 917 lieux de scrutin pour le jour d'élection, sans compter les 1 311 bureaux de scrutin itinérants qui desservent 3 719 résidences pour personnes âgées ou handicapées. Par ailleurs, 3 371 bureaux de vote par anticipation sont établis dans 2 767 lieux de scrutin. Chaque bureau sert 352 électeurs en moyenne.

Tableau 3.1 Bureaux de scrutin et lieux de scrutin

Type de bureau de scrutin	38 ^e élection générale, 2004		39 ^e élection générale, 2006	
	Lieux de scrutin	Bureaux de scrutin	Lieux de scrutin	Bureaux de scrutin
Ordinaire	14 925	59 514	14 917	60 795
Par anticipation	2 702	3 235	2 767	3 371
Itinérant	3 172	1 110	3 719	1 311

Tableau 3.2 Établissements utilisés comme lieux de scrutin

Type d'établissement	Bureaux de scrutin ordinaires		Bureaux de vote par anticipation	
	2004	2006	2004	2006
Immeuble d'habitation	2,4 %	6,1 %	2,0 %	2,1 %
Bureau de conseil de bande	0,2 %	0,7 %	0,1 %	0,1 %
Salle paroissiale	13,1 %	12,3 %	17,1 %	18,8 %
Emplacement commercial	2,1 %	2,2 %	5,7 %	5,4 %
Centre commercial	25,7 %	28,8 %	33,8 %	33,6 %
Établissement d'enseignement	40,1 %	27,9 %	15,4 %	15,1 %
Édifice fédéral	0,1 %	0,1 %	0,2 %	0,0 %
Caserne de pompier	1,2 %	2,1 %	1,5 %	1,5 %
Hôpital	0,2 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %
Salle municipale ou de canton	3,4 %	5,4 %	8,0 %	7,3 %
Autres	3,3 %	3,2 %	4,8 %	4,5 %
Bureau de poste	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Résidence privée	0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %
Centre de loisirs	3,5 %	2,6 %	4,5 %	4,2 %
Légion royale canadienne	1,5 %	1,8 %	2,1 %	3,3 %
Résidence pour personnes âgées	3,2 %	6,3 %	4,3 %	3,7 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Obstacles à l'établissement de bureaux de scrutin dans les écoles

Les écoles ont toujours été des emplacements de prédilection pour les bureaux de scrutin. Elles sont bien situées, sont bien connues des résidents de leur secteur, possèdent les installations requises et sont souvent les seuls édifices publics disponibles. Mais depuis quelques années, il est de plus en plus difficile d'obtenir des locaux scolaires. Comme l'indique le tableau 3.2, le pourcentage des bureaux de scrutin ordinaires situés dans des établissements d'enseignement est passé de 40,1 % à la 38^e élection générale à 27,9 % à la 39^e. Les principales raisons de ce phénomène sont que l'on s'inquiète pour la sécurité des élèves et que les locaux sont déjà pleinement utilisés pendant l'année scolaire.

Pour cette élection, le directeur général des élections a reconduit le protocole d'entente signé en 2004 avec le Conseil scolaire de Toronto et le Conseil scolaire catholique de Toronto concernant l'utilisation des écoles du Grand Toronto. Ainsi, 23 DS ont accès à près de 400 écoles. Ailleurs, cependant, nous rencontrons encore certaines difficultés.

La **Commission scolaire de Montréal** a informé les DS et Élections Canada, avant l'élection, qu'elle refusait de louer ses locaux parce que les élèves avaient déjà manqué plusieurs jours de classe en raison d'un conflit de travail. Mais l'ADLR réussit à négocier des arrangements assurant la sécurité des élèves et permettant ainsi d'établir des bureaux de scrutin pendant les heures de classe.

La **Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île**, qui compte une trentaine d'écoles dans le nord-est de Montréal, a refusé de mettre ses locaux à notre disposition, malgré les baux qu'elle avait signés. Cependant, le directeur général de la commission scolaire réussit à convaincre la plupart de ses directeurs d'école de respecter les baux; seulement un petit nombre de bureaux de vote doivent être déplacés. Ici aussi, l'ADLR négocie une entente assurant la sécurité des élèves pendant le vote.

Au Manitoba, le jour d'élection coïncide avec un jour d'examen provinciaux, ce qui risque de limiter l'accès aux locaux. Toutefois, les DS ne signalent aucun problème d'importance, car les conseils scolaires se montrent très coopératifs.

Initiatives dans les collèges et les universités

À la 39^e élection générale, les DS ont instruction de s'efforcer d'installer des bureaux de scrutin sur les campus universitaires, ou le plus près possible. Ainsi, 350 bureaux de scrutin seront établis sur un campus ou à moins d'un kilomètre.

Initiatives dans les communautés autochtones

Les DS sont encouragés à établir des bureaux de scrutin dans des communautés et des centres d'amitié autochtones avec l'approbation des dirigeants locaux, comme les chefs et les conseils de bande. À cette élection, sur 117 centres d'amitié au Canada, 21 accueillent 98 bureaux de scrutin (9 bureaux de vote par anticipation dans 7 centres, et 89 bureaux ordinaires dans 18 centres). Quelque 600 bureaux de scrutin sont situés à l'intérieur de

réserves des Premières nations, de collectivités inuites ou d'établissements métis, et 85 circonscriptions comprennent au moins un bureau de scrutin établi dans une communauté autochtone.

Fausse information sur les jours et les lieux du vote

Pendant l'élection, nous apprenons qu'un courriel circule, portant le nom et le titre du directeur général des élections ainsi que le logo d'Élections Canada et annonçant aux électeurs qu'ils pourront voter sur une période de deux jours. Nous publions, et affichons sur notre site Web, un communiqué expliquant que ce message est illégal et ne provient pas d'Élections Canada, et encourageant toute personne possédant des renseignements à ce sujet à communiquer avec le commissaire aux élections fédérales.

On nous signale aussi que la documentation de certains candidats contient des renseignements inexacts sur le vote et les bureaux de scrutin. Nous rappelons donc dans le même communiqué que l'unique jour d'élection est le lundi 23 janvier 2006, qu'Élections Canada est la source officielle d'information sur le scrutin, et que l'adresse et les heures d'ouverture du bureau de vote de chaque électeur sont indiquées sur la carte d'information qu'il a reçue par la poste à la fin décembre. Nous répétons aussi qu'on peut obtenir ces renseignements sur notre site Web, au bureau du DS ou auprès de notre service de renseignements téléphoniques.

Le directeur général des élections note que les candidats, en fournissant des détails logistiques sur le vote dans leurs dépliants électoraux, peuvent susciter une certaine confusion, et que ce problème mérite d'être examiné.

Bureaux de scrutin itinérants

Les bureaux de scrutin itinérants desservent les établissements pour personnes âgées ou handicapées, en se déplaçant d'un établissement à un autre le jour d'élection. Ce service est particulièrement important à l'élection de janvier 2006, les risques de mauvais temps augmentant les risques de chute à l'extérieur. Les DS ont instruction de repérer – s'il ne l'ont pas déjà fait à l'étape préscrutin – tous les foyers pouvant être desservis par des bureaux itinérants afin de faciliter le vote encore davantage pour les électeurs âgés.

Grâce en grande partie à cette initiative, le nombre d'établissements desservis par des bureaux itinérants passe de 3 172 en 2004 à 3 719 en 2006. Au total, 1 311 bureaux itinérants sont établis dans 284 circonscriptions et 120 207 des 210 158 électeurs inscrits y votent.

Tableau 3.3 Nombre de bureaux de scrutin itinérants et d'électeurs servis

Province ou territoire	38 ^e élection générale, 2004			39 ^e élection générale, 2006		
	N ^{bre} de bureaux de scrutin itinérants	N ^{bre} d'électeurs servis	N ^{bre} total de votes	N ^{bre} de bureaux de scrutin itinérants	N ^{bre} d'électeurs servis	N ^{bre} total de votes
Terre-Neuve-et-Labrador	24	2 790	1 449	36	3 967	2 218
Île-du-Prince-Édouard	8	987	651	8	1 143	776
Nouvelle-Écosse	27	4 477	2 515	34	6 072	3 170
Nouveau-Brunswick	51	7 078	3 869	67	8 528	5 102
Québec	275	39 058	21 824	333	50 311	27 133
Ontario	313	56 518	27 280	374	66 803	37 027
Manitoba	54	7 823	3 749	67	10 764	6 271
Saskatchewan	51	7 641	3 997	54	7 876	4 340
Alberta	149	23 958	15 574	162	28 140	18 817
Colombie-Britannique	157	20 517	13 155	175	26 474	15 317
Yukon	1	78	42	1	80	36
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0	0
Nunavut	0	0	0	0	0	0
Total	1 110	170 925	94 105	1 311	210 158	120 207

Pendant l'élection, certains partis et candidats distribuent des formulaires de demande de vote par bulletin spécial dans des foyers pour personnes âgées. Inquiétante sur le plan de l'influence politique, cette pratique sème aussi la confusion car tout électeur qui s'inscrit au vote par bulletin spécial ne peut voter autrement, même si un bureau itinérant dessert son foyer. Élections Canada envoie une lettre aux partis pour les informer que des bureaux itinérants sont prévus aux endroits appropriés.

Les DS sont avisés des mesures à prendre à une période de l'année où les cas de grippe et d'infections virales sont plus courantes. Nous leur demandons de se tenir informés de toute épidémie pouvant entraîner une quarantaine et empêcher les fonctionnaires électoraux d'entrer dans un établissement. Ils doivent être prêts à modifier la procédure de vote – par exemple, en engageant du personnel infirmier pour assurer les fonctions de scrutateur et de greffier du scrutin ou en veillant à ce que les fonctionnaires électoraux soient vaccinés et portent les vêtements protecteurs requis dans l'établissement. De telles mesures seront nécessaires dans quatre établissements – trois en Ontario et un au Québec.

Accès de plain-pied

La *Loi électorale du Canada* exige que les bureaux de DS et les bureaux de scrutin soient accessibles de plain-pied. Pour l'élection de janvier 2006, plus de 99 % des locaux ont déjà un accès de plain-pied, mais nous devons installer 131 rampes d'accès – 14 permanentes et 117 temporaires – au coût de quelque 160 000 \$.

Par exception, le directeur général des élections peut approuver un lieu de scrutin non accessible de plain-pied. À cette élection, seulement 43 (0,2 %) des 14 917 bureaux de scrutin ordinaires et 2 767 bureaux de vote par anticipation n'ont pas d'accès de plain-pied, contre 45 (0,2 % aussi) à l'élection de 2004. L'accès de plain-pied est indiqué sur les cartes d'information de l'électeur. Tout électeur ayant une limitation fonctionnelle et dont le bureau de scrutin n'est pas accessible de plain-pied peut, jusqu'au 20 janvier 2006, demander un certificat de transfert pour voter à un autre bureau de scrutin.

Nous transmettons les profils des bureaux de scrutin aux organismes électoraux provinciaux et municipaux pour accélérer le processus, réduire le double emploi et, surtout, faire en sorte que les électeurs puissent voter au même endroit à toutes les élections. Les données sur l'accessibilité sont saisies dans l'application qu'utilise Élections Canada pour son répertoire national des installations. Cet inventaire aide à repérer les secteurs problématiques et à prendre les mesures qui s'imposent. Il permet aussi de réutiliser des locaux qu'Élections Canada a rendus accessibles à ses frais.

3.2.2 Recrutement du personnel en région

Chaque DS embauche de 500 à 600 personnes, en moyenne, pour mener à bien l'élection. Ces travailleurs électoraux se divisent en deux groupes : les employés de bureau et les fonctionnaires électoraux. Les qualités requises des fonctionnaires électoraux sont établies par la *Loi électorale du Canada*. Depuis quelques années, un des principaux défis du DS consiste à recruter et former son personnel. La Loi prévoit un processus de recrutement, mais l'expérience des dernières années montre que les sources ainsi prévues ne suffisent pas toujours, ce qui oblige les DS à recruter ailleurs.

Pour la 39^e élection générale, nous recrutons et formons 180 925 travailleurs électoraux (dans 205 932 postes) affectés aux bureaux de DS et aux bureaux de scrutin, contre 170 000 en 2004 (dans 193 736 postes). Cette augmentation, prévue d'avance, est attribuable à plusieurs facteurs :

- l'accroissement du nombre d'électeurs inscrits sur les listes préliminaires – de 22 238 485 noms en 2004 à 22 699 291 en 2006;
- la progression du taux de vote par anticipation (prévu et réel), de 3,5 % à la 37^e élection générale à 5,5 % à la 38^e et 6,8 % à la 39^e;
- l'augmentation du nombre de bureaux de scrutin ordinaires le jour d'élection (3 235 bureaux de vote par anticipation et 59 514 bureaux ordinaires en 2004, mais 3 371 et 60 795 respectivement en 2006);

- l'importance accrue de la planification d'urgence et l'embauche d'un plus grand nombre de travailleurs en réserve;
- le calendrier électoral plus long – 36 jours en 2004 et 55 jours en 2006.

Les détails quant aux postes comblés et à la répartition des travailleurs se trouvent à l'annexe VI.

Comme la période électorale coïncide en partie avec le temps des Fêtes, Élections Canada prend certaines mesures pour assister les DS dans leurs efforts de recrutement.

On demande aux ADLR d'aider les DS à afficher les postes de fonctionnaires électoraux, que ce soit par des annonces dans les journaux, des affiches ou des messages d'intérêt public. Les ADLR et conseillers régionaux en relations médias aident à élaborer les textes d'annonces, et approuvent le placement d'annonces. Les DS reçoivent des statistiques concernant les appels reçus à leur bureau à l'élection précédente et peuvent ainsi prévoir les ressources nécessaires en période de pointe.

Pour la première fois, il est possible de postuler un poste sur notre site Web. Les personnes qui veulent offrir leurs services aux partis politiques peuvent aussi trouver les coordonnées de ces derniers sur notre site Web. Les demandes d'emploi électroniques sont transmises aux DS. En tout, 28 822 demandes sont reçues.

La *Loi électorale du Canada* dispose que tout fonctionnaire électoral doit être citoyen canadien et avoir au moins 18 ans. Lorsqu'il n'y a pas assez de candidats, le paragraphe 22(5) autorise l'embauche de personnes de 16 et 17 ans; le directeur général des élections permet cette pratique au cours de cette élection. L'embauche de jeunes peut les inciter à participer à de futures élections, comme électeurs mais aussi comme travailleurs électoraux. À la 39^e élection générale, 248 jeunes de 16 et 17 ans ont été embauchés pour 289 postes.

En règle générale, le personnel administratif du DS est engagé pour toute la période électorale, et même au-delà dans certains cas. Certains fonctionnaires électoraux travaillent aussi pour une longue période. Par exemple, à cette élection, plus de 11 000 agents réviseurs travaillent plusieurs semaines, principalement au bureau du DS, et les DASS travaillent à leur propre bureau, sous la supervision à distance du DS. Cependant, la majorité des fonctionnaires électoraux, comme les préposés au scrutin, sont engagés seulement pour le vote par anticipation et le jour d'élection – en l'occurrence les 13, 14, 16 et 23 janvier 2006. Tous les travailleurs électoraux doivent prêter serment, notamment d'impartialité.

Les communautés autochtones et ethnoculturelles, les jeunes et les sans-abri sont servis à cette élection par 345 agents de relations communautaires, engagés par les DS selon les besoins locaux (pour plus de détails, voir la section 3.3.1, Information aux électeurs).

Le DS est directement responsable du recrutement des agents d'information et des superviseurs de centre de scrutin. Les scrutateurs, les greffiers du scrutin et les agents d'inscription sont nommés par le DS à partir de listes fournies par les candidats dont les partis se sont classés premier et deuxième dans la circonscription à l'élection précédente; dans le cas des agents réviseurs, ce sont les premier et deuxième partis eux-mêmes qui fournissent les listes conformément à l'article 33 de la Loi. Lorsque les candidats ou les partis ne fournissent pas assez de noms dans les délais prescrits, le DS peut recourir à toute autre source.

Il est interdit à tout fonctionnaire électoral de prendre part à des activités politiques partisans lorsqu'il exerce ses fonctions. Les scrutateurs et les greffiers du scrutin affectés au vote par anticipation doivent s'abstenir de toute activité politique partisane entre le premier jour du vote par anticipation et la fin du dépouillement, le soir d'élection. Les activités des scrutateurs et greffiers du scrutin affectés aux bureaux de vote ordinaires, des superviseurs de centre de scrutin, des agents d'information et des agents d'inscription sont restreintes le jour d'élection seulement. L'intégrité du processus électoral dépend du strict respect de ces règles.

En ce qui concerne les préposés au scrutin, tous les DS doivent composer avec de nombreuses démissions de dernière minute, surtout dans les grands centres. En régions éloignées, les grandes distances compliquent la communication. Le défi de dernière heure consiste à ouvrir en même temps tous les bureaux de scrutin. Or, ce défi n'est relevable que s'il y a assez de préposés au scrutin formés. Pour ce scrutin, le directeur général des élections a demandé aux DS de nommer des préposés supplémentaires lorsque la situation l'exigerait. Ainsi, 71 220 scrutateurs sont formés pour travailler aux bureaux de vote par anticipation, bureaux itinérants et bureaux ordinaires, et pour s'occuper du vote par bulletin spécial. Parmi eux, 3 155 sont en réserve, prêts à servir dans les bureaux ordinaires, et 602 autres, dans les bureaux de vote par anticipation. Le scrutateur absent est remplacé par le greffier du scrutin, et un nouveau greffier est engagé. Par ailleurs, 67 886 greffiers du scrutin sont formés pour travailler aux bureaux de vote par anticipation, bureaux itinérants et bureaux ordinaires, et pour s'occuper du vote par bulletin spécial, et 373 sont engagés uniquement pour les bureaux de vote par anticipation. Parmi les 10 388 superviseurs de centre de scrutin, 275 sont en réserve, et parmi les 14 914 agents d'inscription, 349 sont en réserve. Beaucoup de DS choisissent de donner à leurs travailleurs une formation polyvalente, pour qu'ils puissent assumer n'importe quelle fonction le jour d'élection.

Ces dernières années, Élections Canada a eu du mal à recruter des travailleurs électoraux, surtout dans les régions où le taux de chômage est très faible, comme à Fort McMurray (Alberta), où l'exploitation des sables bitumineux assure des emplois très payants. Nous réviserons nos stratégies d'embauche, surtout dans les régions où la situation économique exige une planification spécialisée en matière de ressources humaines.

Formation des fonctionnaires électoraux

Élections Canada fournit une vaste gamme d'outils – manuels, vidéos et plans de cours – aux DS pour les aider à former leurs fonctionnaires électoraux. Les DS embauchent aussi un ou plusieurs préposés pour former les centaines de travailleurs affectés aux bureaux de vote par anticipation et aux bureaux de scrutin ordinaires.

Cette formation exige beaucoup de temps et de personnel. Dans les grandes circonscriptions, la formation doit se donner à plusieurs endroits; en milieu urbain, le nombre de participants est extrêmement élevé. De plus, il n'est pas facile de garder le personnel. Dans certaines régions, beaucoup d'employés démissionnent avant le jour d'élection, mais après la formation. Il faut parfois former jusqu'à 800 personnes pour aboutir à un effectif d'environ 500 à 600. En moyenne, un DS fournit en 14 jours 160 heures de formation uniquement aux préposés au vote, ce qui est énorme en une période si courte.

Dans la mesure du possible, le matériel est assemblé à Élections Canada, puis expédié aux DS, dont le personnel ajoute les articles de dernière minute (ex. les bulletins de vote, imprimés localement) avant la formation. Celle-ci a lieu dans les deux dernières semaines de la période électorale, en un ou plusieurs endroits. Les cours durent d'une à trois heures, et sont suivis de l'assermentation et de la remise du matériel. À la maison, les scrutateurs et les greffiers du scrutin doivent inspecter le contenu de l'urne pour s'assurer que rien n'y manque. Cette vérification est très importante dans les grandes circonscriptions, où il serait difficile de faire livrer le matériel manquant les jours du vote. Le processus exige beaucoup de planification pour éviter tout ennui à l'ouverture des bureaux de scrutin.

Formation par vidéoconférence

À la 39^e élection générale, pour la première fois, deux circonscriptions ont recours à des vidéoconférences Web pour former des préposés au scrutin en région éloignée. On évite ainsi de s'exposer aux aléas du mauvais temps, qui aurait pu perturber le transport de centaines d'employés en formation. Les frais de déplacement sont réduits et la qualité de la formation n'est pas affectée.

Élections Canada entend revoir sa formule pour dispenser la formation. Les observations et la rétroaction des ADLR ainsi que l'évaluation fournie par les participants d'un échantillon de 31 circonscriptions (environ 10 % du total) figurent parmi les éléments préliminaires de cette révision. Les conclusions permettront d'améliorer les programmes de formation encore davantage.

3.3 Comment nous avons aidé les électeurs

Avant de marquer son bulletin de vote, l'électeur doit remplir deux conditions : il doit savoir où, quand et comment voter, et il doit être inscrit comme électeur. Dans la présente section, nous verrons comment Élections Canada a informé les électeurs sur l'exercice de leur droit de vote et a veillé à ce qu'ils soient bien inscrits sur les listes électorales.

3.3.1 Information aux électeurs

Élections Canada informe le public de façon directe et par le truchement des médias. Pour la 39^e élection générale, nous avons les objectifs suivants en matière de communications :

- fournir un service de haute qualité aux électeurs désirant savoir où, quand et comment voter ou s'inscrire;
- atteindre tous les électeurs, surtout les citoyens les plus susceptibles d'avoir de la difficulté à voter;
- répondre aux demandes de renseignements du public encore mieux qu'à l'élection générale précédente.

À cette fin, nous nous servons des cartes d'information de l'électeur et de rappel, et de cinq outils de communication :

1. **Service d'information à l'électeur** – Répond aux questions du public par Internet et par téléphone, 24 heures sur 24, durant la période électorale.
2. **Site Web** – Constitue une mine de renseignements pour le public, les journalistes, les candidats, les partis, les tiers et les autres entités politiques.
3. **Campagne publicitaire** – Diffuse dans les journaux, à la télévision, à la radio et sur le Web les messages destinés au public, particulièrement aux jeunes, aux électeurs autochtones et aux communautés ethnoculturelles.
4. **Programme de rayonnement** – Permet d'aider les groupes cibles en collaboration avec des organismes communautaires.
5. **Équipe des relations médias** – Répond aux milliers de questions des médias écrits et électroniques.

Dans la présente section, nous décrivons comment Élections Canada a communiqué avec les électeurs grâce à chacun de ces outils.

Le Service d'information à l'électeur

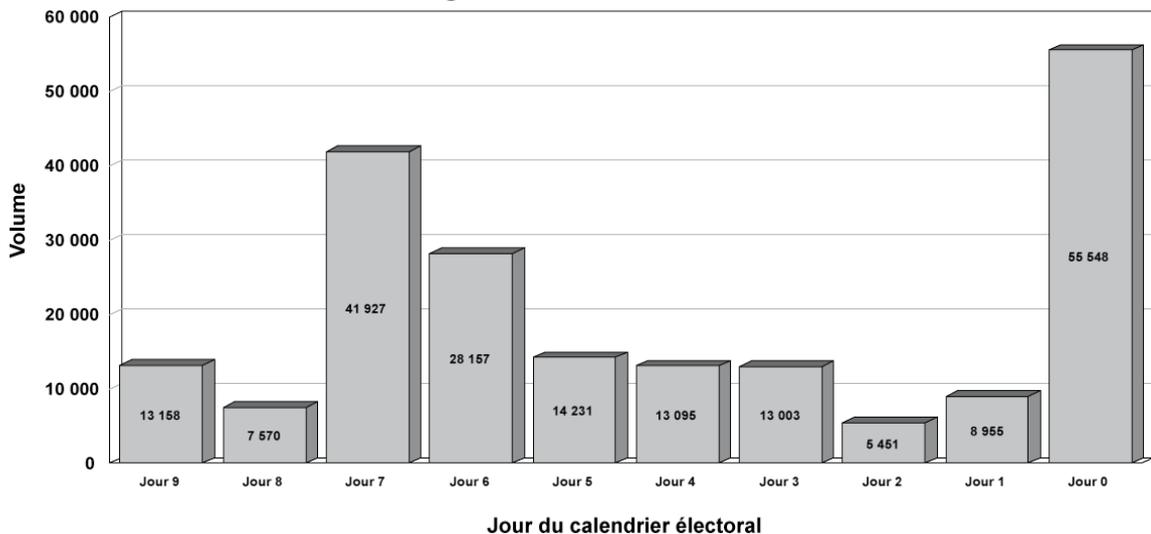
Au cours de la 39^e élection générale, nous recevons 680 335 demandes de renseignements par téléphone, contre 734 954 en juin 2004. Cette diminution de 7,4 % reflète l'utilisation croissante des fonctionnalités libre-service de notre site Web, où le nombre de visites a augmenté de plus de 116 % pendant la même période.

Pour ce scrutin, Élections Canada travaille une fois de plus en partenariat avec Bell Canada pour offrir le Service d'information à l'électeur (SIE). Comme en 2004, le SIE comprend trois fonctionnalités de libre-service :

- notre libre-service Web;
- le Système de réponse vocale (SRV), basé sur le Web et activé par la parole;
- un centre de renseignements partiellement imparti à l'externe, avec des préposés à l'information munis d'outils Web.

Les électeurs sont nombreux à utiliser ces services pendant toute la période électorale, ce qui allège la situation dès les premiers jours, au moment où les bureaux de DS se mettent en place et que certains rencontrent des problèmes d'installation téléphonique.

Figure 3.2 Appels reçus par le Système de réponse vocale, 10 derniers jours de la 39^e élection générale, 2006



Données du Système de gestion d'un scrutin

Libre-service Web

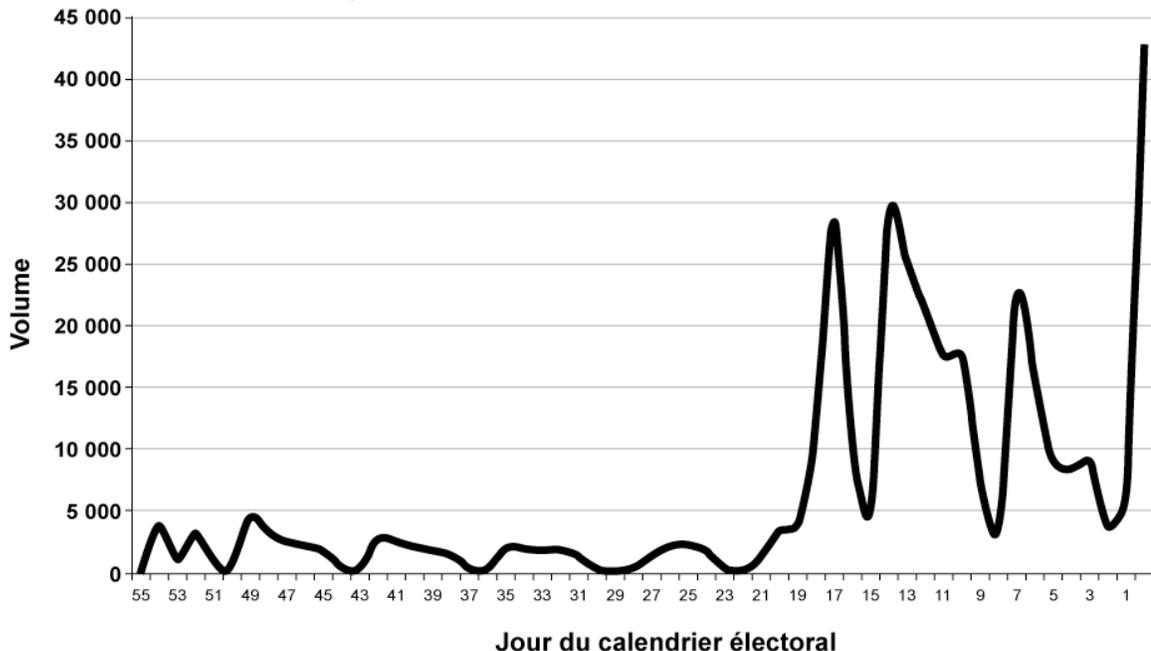
Notre libre-service Web, qui répond aux questions des électeurs 24 heures sur 24 dans un format souple et convivial, reçoit 1 465 751 visites pendant les 55 jours de la période électorale, contre 676 130 en 2004. De plus, ceux qui l'utilisent naviguent sur notre site pendant une moyenne de huit minutes par visite.

Le Système de réponse vocale

Les électeurs qui préfèrent obtenir des renseignements par téléphone peuvent composer notre numéro national sans frais, 1 800 INFO-VOTE (1 800 463-6868). Tous les appelants sont d'abord accueillis par le SRV informatisé.

Fonctionnant 24 heures sur 24 durant la période électorale, le SRV répond aux 680 335 appels reçus par le SIE. L'option libre-service du SRV, qui permet d'obtenir des renseignements sans l'aide d'un agent, traite plus de 343 550 questions, y compris celles des électeurs qui veulent savoir s'ils sont inscrits et qui sont alors acheminés automatiquement vers le bureau de leur directeur du scrutin. Le nombre d'appels grimpe à 73 209 le 9 janvier (14^e jour avant le jour d'élection), jour où paraît notre principale publicité dans les journaux du pays. Le jour d'élection, le SRV reçoit 55 548 appels, contre 57 854 en 2004.

**Figure 3.3 Appels acheminés du Système de réponse vocale à un agent
39^e élection générale, 2006**



Données du Système de gestion d'un scrutin

Centre de renseignements

Le SRV permet en tout temps aux appelants de parler à un agent d'un centre d'appels, et 50 % des appelants le font. Ce chiffre est plus élevé que prévu. Des améliorations seront apportées pour réduire le nombre d'appels dirigés vers un agent à la prochaine élection.

Pour soutenir le volume d'appels au cours de la période électorale, Élections Canada a renouvelé ses ententes avec des centres d'appels associés à Élections Ontario à Toronto et au Centre de renseignements du Canada à Ottawa. Des agents sont en poste de 7 h du matin à 1 h du matin (heure de l'Est) pendant toute la période électorale, assurant le

service dans tous les fuseaux horaires du pays. L'effectif est rajusté tous les jours selon le nombre d'appels. Le jour d'élection, 294 agents sont au poste. À la prochaine élection, nous prendrons des mesures pour répondre à plus d'appels pendant d'autres jours de pointe (par exemple, le 9 janvier, 14^e jour avant le jour d'élection, les agents ne peuvent répondre qu'à 67 % des appels).

Le SRV peut transférer des appels sans frais au bureau du directeur du scrutin de l'électeur et 140 612 appels sont ainsi transférés.

L'électeur peut aussi choisir d'appeler directement son bureau du DS. Élections Canada active des lignes sans frais 1-800 à tous les bureaux de DS et bureaux supplémentaires. Les appelants peuvent parler à un préposé à la révision des listes ou au réceptionniste, pour que l'appel soit acheminé à un autre employé. Le personnel de bureau en région fait un travail remarquable à ce chapitre, répondant à 1 109 591 appels (taux de réponse de 95 %) pendant les heures d'ouverture, sept jours par semaine. Après les heures d'ouverture, les appelants sont invités à rappeler le lendemain, ou à communiquer avec Élections Canada à Ottawa. En 2004, 1 159 352 appels ont été traités en région.

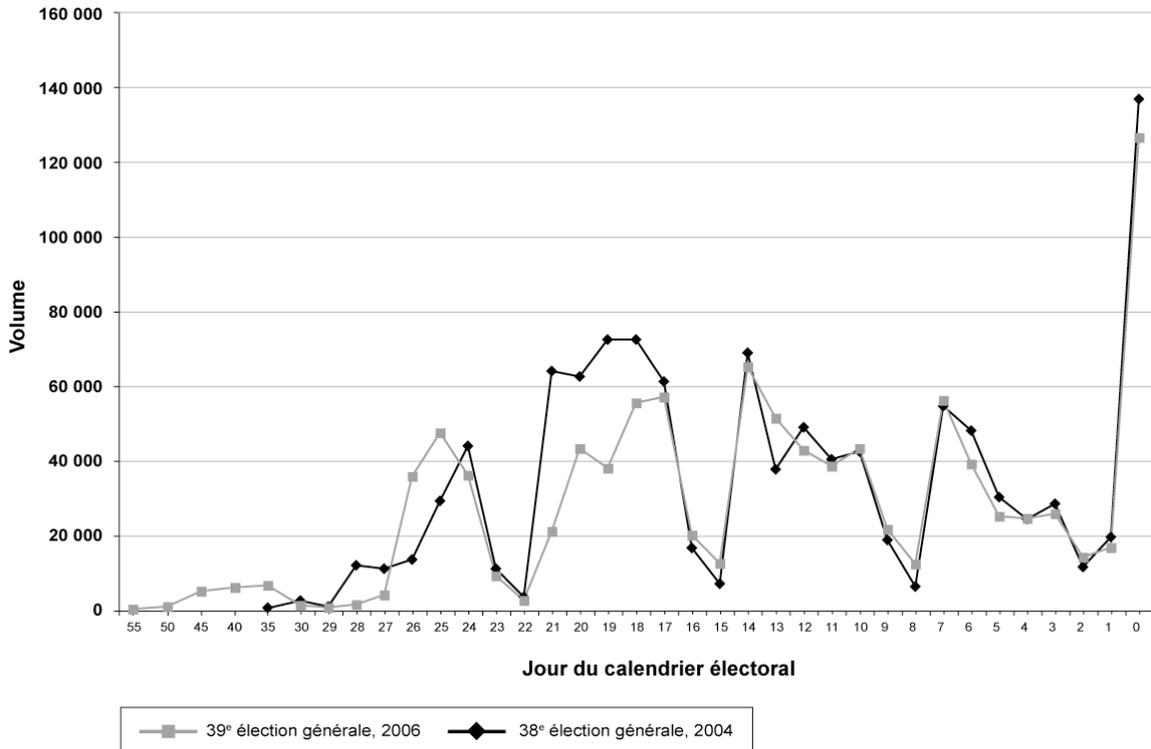
Aux appelants qui ne parlent ni anglais ni français, nous offrons un service en 100 autres langues – y compris en langues autochtones – grâce à une conversation à trois à laquelle participent un service de traduction externe et le DS ou un agent de renseignements.

Niveau de service du réseau sans frais

Pendant la 39^e élection générale, plus de 1 200 lignes sans frais (1-800) donnent accès aux bureaux de DS, au Centre de renseignements d'Élections Canada et à d'autres services. Afin de contrôler le niveau de service fourni aux bureaux locaux par le réseau sans frais, l'état du système est sans cesse vérifié grâce à l'analyse des données en temps réel. Si moins de 85 % des appels sont traités, le système envoie un courriel d'alerte à une salle de contrôle.

Entre le 29 novembre 2005 et le 23 janvier 2006, le système envoie 8 830 courriels d'alerte. Moins de 1 % des problèmes détectés sont considérés comme « majeurs » – c'est-à-dire quand au moins 10 lignes sont occupées en même temps ou quand aucune réponse n'est reçue dans un délai de 30 minutes.

Figure 3.4 Appels aux directeurs du scrutin



Données du Système de gestion d'un scrutin

Site Web d'Élections Canada

À la 39^e élection générale, le site Web d'Élections Canada est une source de renseignements populaire, attirant deux fois plus de visiteurs le jour d'élection qu'au jour d'élection de 2004. Le site reçoit environ 3,3 millions de visites pendant les 55 jours de la période électorale, contre 1,8 million pendant les 36 jours de l'élection de 2004.

Le site Web offre plusieurs nouveautés destinées à des groupes particuliers :

- Sur la page d'accueil figure une icône spéciale « Vacanciers », qui apparaît également dans des annonces imprimées pour plusieurs destinations populaires. Les centaines de milliers de Canadiens qui voyagent dans le Sud en hiver peuvent cliquer sur l'icône pour accéder à un document expliquant comment voter par bulletin spécial avant de quitter le pays ou par la poste à l'étranger.
- Pour les électeurs ayant une déficience visuelle, l'accès à la page introductive (où l'on choisit la langue) et à la page d'accueil est facilité grâce à un écran spécial permettant de repérer facilement les liens et de les utiliser. Ces améliorations sont le fruit d'une rencontre entre notre équipe Web et diverses associations pour personnes handicapées, au début de la période électorale.

- Des essais effectués par ces associations confirment que le composant Web de notre Service d'information à l'électeur, qui permet de trouver des circonscriptions, des listes de candidats, des directeurs du scrutin et des lieux de scrutin, peut être utilisé par des personnes ayant une déficience visuelle. L'amélioration de l'accessibilité de notre site est une de nos priorités pour la prochaine élection.

Résultats du scrutin à www.elections.ca

Après la clôture du vote le soir d'élection, les préposés au scrutin dépouillent les bulletins déposés à leur bureau de scrutin, puis communiquent les résultats par téléphone au bureau du DS. Pendant ce temps, au bureau du DS, on compte les bulletins de vote spéciaux déposés localement ainsi que les bulletins déposés une semaine plus tôt lors du vote par anticipation.

Le personnel du bureau du DS saisit à l'ordinateur les résultats à mesure qu'ils sont reçus. Ces résultats sont automatiquement acheminés au consortium des médias et au site Web d'Élections Canada où l'application Résultats du soir d'élection prend le relais. À la fermeture de tous les bureaux de scrutin au pays, à 22 h (heure de l'Est), le public peut commencer à consulter les résultats préliminaires, qui sont mis à jour en temps réel sur le site Web. Quiconque a accès à Internet peut consulter les résultats par circonscription, grand centre, province ou territoire, échelon national ou chef de parti. Chaque écran de résultats fournit aussi, en français ou en anglais, le profil de la circonscription, le taux de participation (excluant les électeurs qui s'inscrivent le jour d'élection) et le vote populaire.

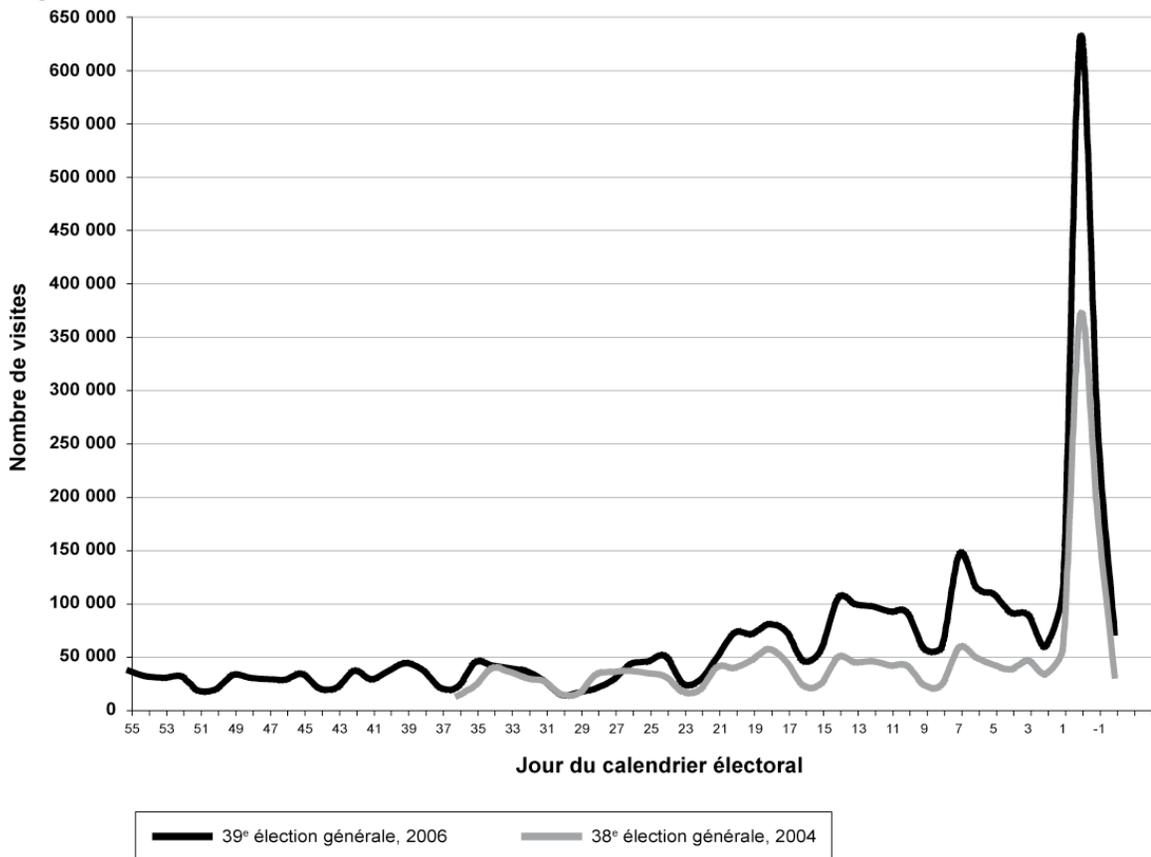
Plus de 120 000 visiteurs consultent les résultats préliminaires le soir d'élection, sans interruption de service. Le lendemain, 189 556 utilisent le service.

Des améliorations récentes apportées à l'application Résultats du soir d'élection étendent son utilisation à diverses activités postélectorales, comme :

- la publication des résultats validés et des dépouillements judiciaires;
- la présentation générale et détaillée des dépouillements judiciaires;
- la possibilité d'aller et venir entre les résultats préliminaires et validés;
- le téléchargement des résultats électoraux dans un seul fichier.

Comme à la 38^e élection générale, une carte des résultats non officiels du scrutin est affichée sur le site Web d'Élections Canada le lendemain du jour d'élection. Les résultats validés par les DS commencent à entrer le même jour et sont affichés sur le site au fur et à mesure. Le 12 mai 2006, la carte des résultats officiels de la 39^e élection générale sera affichée à www.elections.ca et distribuée par la suite en version papier aux députés, aux sénateurs et à d'autres intervenants.

Figure 3.5 Visites sur le site Web d'Élections Canada



Données du Système de gestion d'un scrutin

Publicité

Notre campagne publicitaire nationale est conçue pour attirer l'attention du plus grand nombre possible de Canadiens, afin d'informer les électeurs sur le vote et de les inciter à voter. Notre campagne, axée sur le thème « Pourquoi se taire quand tout le monde écoute? », est reprise de celle de 2004, qui a connu un bon succès.

La campagne est répartie en quatre étapes, dont chacune coïncide avec une étape du calendrier électoral.

- **Étape 1 : Déclenchement de l'élection** – Dès le déclenchement, nous informons le public de la date du jour d'élection. Dans notre publicité imprimée, nous incluons un message spécial destiné aux vacanciers du Sud.
- **Étape 2 : Cartes d'information de l'électeur (CIE)** – Chaque électeur inscrit sur les listes préliminaires reçoit une CIE, où figurent les dates et lieux du vote ainsi que d'autres renseignements importants comme les coordonnées du directeur du scrutin et d'Élections Canada. Cet envoi est appuyé par des annonces incitant les électeurs à conserver leur carte.

- **Étape 3 : Vote par anticipation** – Avant le début du vote par anticipation, le 13 janvier 2006, nous expliquons comment l'électeur peut voter à l'avance par la poste avec un bulletin spécial, ou en personne au bureau du DS, ou encore pendant trois jours au bureau de vote par anticipation de sa circonscription.
- **Étape 4 : Jour d'élection** – Vers la fin de la période électorale, pour encourager les gens à voter, notre publicité signale que les électeurs non inscrits peuvent encore s'inscrire le jour d'élection.

Nos messages clés sont transmis au public à la télévision, à la radio, dans les journaux et dans les cinémas, ainsi que dans des bannières Web. Nos annonces imprimées passent dans 109 quotidiens, 752 hebdomadaires, 94 journaux de minorités linguistiques, 22 journaux ethnoculturels et 78 journaux étudiants.

Initiatives ciblées

Outre notre campagne de publicité générale, nous menons des initiatives spéciales pour atteindre certains groupes dont les membres sont, pour diverses raisons, moins susceptibles d'obtenir l'information nécessaire ou moins enclins à aller voter.

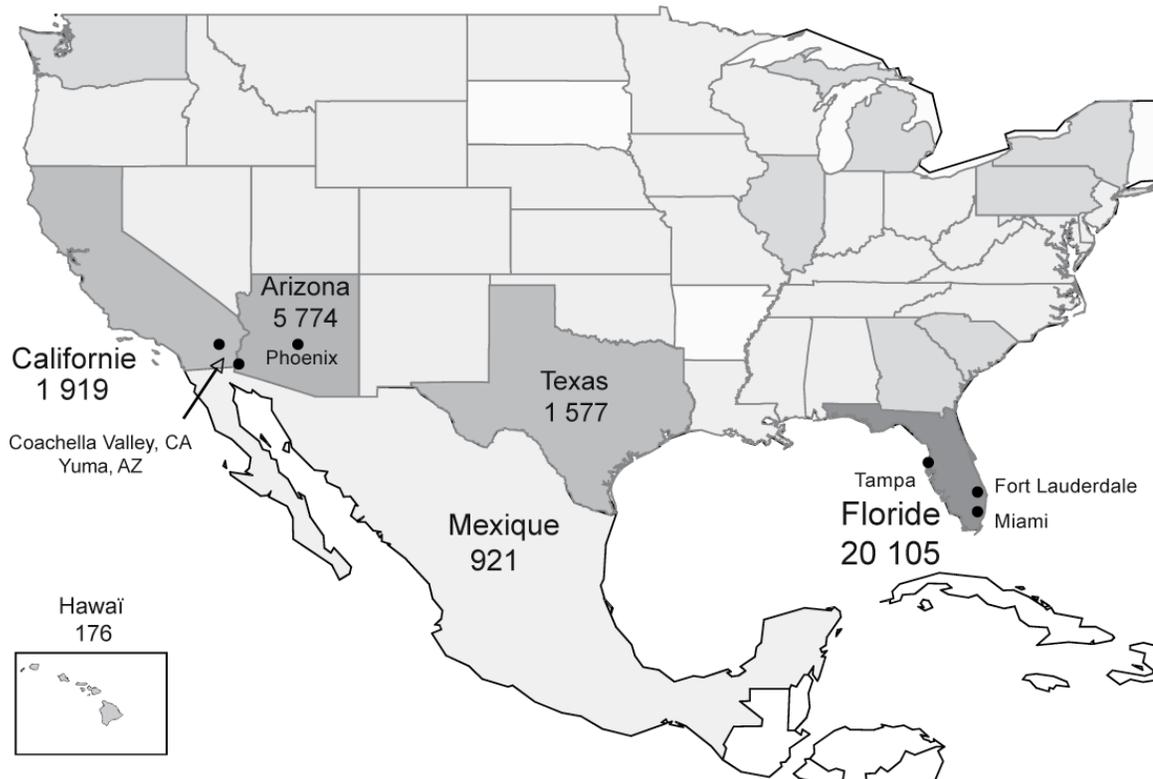
Vacanciers dans le Sud

Cette élection hivernale, la première au Canada depuis 25 ans, coïncide avec la migration saisonnière des Canadiens vers le Sud. Élections Canada compense avec des annonces dans les journaux et sur le Web ainsi que des courriels destinés aux Canadiens qui vivent temporairement dans le Sud – le tout au coût de 260 708 \$. Nous publions aussi, les premier et deuxième jours de la période électorale, des communiqués sur le vote par bulletin spécial. Puis, 10 jours avant le jour d'élection, nous envoyons aux médias un rappel concernant la date limite d'inscription pour le vote par bulletin spécial.

L'Association canadienne des « snowbirds » collabore avec nous en envoyant quelque 80 000 formulaires d'inscription au vote postal à ses membres qui se trouvent à l'extérieur du pays, et les distribue dans des quartiers et clubs fréquentés par les Canadiens aux États-Unis. Élections Canada investit 91 000 \$ pour faire paraître des publicités dans le magazine de l'association et pour utiliser son réseau de distribution. Des affiches et des dépliants sur le vote postal sont envoyés dans des bureaux régionaux de l'Association canadienne des automobilistes, dont certains incluent un message à cet égard dans leurs courriels aux membres. Les consulats canadiens des États du Sud des États-Unis, ainsi que l'ambassade et les consulats du Canada au Mexique appuient aussi nos initiatives en distribuant des affiches et des formulaires dans des lieux ciblés et en aidant les Canadiens à s'inscrire.

La section Vacanciers de notre site Web reçoit 67 775 visites et 36 623 formulaires d'inscription sont téléchargés. De plus, notre centre de renseignements reçoit des centaines d'appels par jour sur l'inscription et le vote postal. Environ 30 472 formulaires d'inscription nous parviennent de vacanciers aux États-Unis et au Mexique (dont plus de 20 000 de la Floride). C'est près de 37 % des quelque 83 133 formulaires reçus d'électeurs se trouvant hors de leur circonscription en période électorale et près de 6 % de tous les électeurs qui demandent de voter par bulletin spécial (voir aussi la section 3.6.1, Bulletins spéciaux et Règles électorales spéciales).

**Figure 3.6 Demandes reçues de Canadiens dans le Sud
Concentrations aux États-Unis et au Mexique**



Voyageurs

Avec la collaboration de 23 autorités aéroportuaires, l'affiche et le dépliant « Mon vote, je le poste! » sont placés dans des zones achalandées des aéroports du pays, afin de signaler l'option du vote postal aux voyageurs canadiens.

Étudiants

Le directeur général des élections communique en personne ou à distance avec les dirigeants des grandes associations étudiantes nationales – la Fédération canadienne des étudiantes et des étudiants, la Fédération étudiante collégiale du Québec, la Fédération étudiante universitaire du Québec et l'Alliance canadienne des associations étudiantes – pour discuter du vote des étudiants le jour d'élection. Nous distribuons de l'information sous diverses formes à ces fédérations ainsi qu'à une liste d'organismes jeunesse.

Électeurs autochtones

Le thème principal de la campagne publicitaire destinée aux électeurs autochtones est « Je peux faire un geste qui compte. Je peux voter. »

Des messages créés en collaboration avec une agence de publicité autochtone sont diffusés par 42 journaux communautaires autochtones, 50 stations de radio et l'Aboriginal Peoples Television Network, ainsi que par les services de télévision de CBC North et CBC Pacific. Toutes les annonces sont produites en anglais, français et inuktitut, et des transcriptions sont disponibles sur notre site Web en 10 langues autochtones : le gwich'in, le nisga'a, le cri-des-plaines, l'ojobway, l'oji-cri, le mohawk, le cri de la Baie James, le michif, l'innu et le mi'kmaq.

Groupes ethnoculturels

« Mon avenir, mon vote » est le thème de notre campagne destinée aux groupes ethnoculturels. Des messages sont placés en 25 langues dans des journaux ethnoculturels et en 23 langues dans des stations de radio ethnoculturelles. Des messages télévisés grand public en anglais et en français sont adaptés avec voix hors champ en 12 langues.

Par ailleurs, nous produisons un guide d'information de l'électeur en 26 langues (le tableau ci-après montre la répartition de la demande).

**Tableau 3.4 Guide d'information de l'électeur
Quantités demandées selon la langue**

Langue	N ^{bre} d'exemplaires
Chinois traditionnel	16 971
Chinois simplifié	15 666
Grec	5 709
Vietnamien	4 138
Arabe	3 661
Urdu	3 605
Tamoul	3 171
Somalien	3 066
Espagnol	2 244

Langue	N ^{bre} d'exemplaires
Hindi	2 216
Croate	2 154
Coréen	2 113
Tagal (pilipino)	1 992
Ukrainien	1 870
Panjabi	1 630
Farsi (persan)	1 530
Italien	1 472
Polonais	1 143
Bengali	1 102
Gujarati	944
Russe	782
Portugais	668
Serbe	497
Allemand	477
Roumain	459
Hongrois	288
Total	79 568

Électeurs ayant des besoins spéciaux

Élections Canada offre un large éventail de services aux personnes ayant des besoins spéciaux et distribue des documents sur supports de substitution expliquant les diverses façons de voter et l'aide disponible à cet égard.

Ainsi, à cette élection, nous plaçons des annonces dans les publications pour personnes ayant des besoins spéciaux, distribuons des trousseaux d'information à 35 associations nationales et envoyons un formulaire de commande à 2 000 associations locales. De plus, nous collaborons avec plusieurs organisations à la création de documents adaptés concernant notamment l'accès de plain-pied, les aides visuelles, les aides au vote et la possibilité d'avoir l'assistance d'une personne pour voter.

Pour l'élection, nous offrons : de l'information en braille, en langage simple, sur vidéo, sur cassette audio et sur disquette; en collaboration avec l'Association des sourds du Canada et le Centre québécois de la déficience auditive, une vidéo en langage gestuel distribuée sur demande aux membres des deux organisations et au public; de l'information (communiqués, guide d'information de l'électeur, etc.) radiodiffusée sur VoicePrint; de concert avec le Rassemblement canadien pour l'alphabétisation, une nouvelle présentation Web animée destinée à être utilisée en salle de cours par les formateurs en alphabétisation.

Tableau 3.5 Publications destinées aux personnes ayant des besoins spéciaux

Publication	Format	N ^{bre} d'exemplaires
<i>L'accessibilité au système électoral</i>	standard	954
	gros caractères	1 597
	braille	197
	cassette audio	243
	disquette	206
<i>D'autres façons de voter</i>	standard	1 348
	gros caractères	1 418
	braille	192
	cassette audio	208
	disquette	201
<i>Voter lors d'une élection fédérale</i>	langage simple	4 325

Travailleurs des camps isolés

En janvier 2006, nous menons des initiatives d'information dans 31 camps isolés de la région de Fort McMurray, en Alberta, à l'intention d'environ 10 000 travailleurs migrants, dont 95 % ne sont pas de la circonscription. Le directeur général des élections écrit aux directeurs des camps pour demander leur soutien et joint un avis informant les électeurs qu'ils peuvent voter de diverses façons, soit : dans leur circonscription pendant leurs congés; lors du vote par anticipation ou le jour d'élection; par bulletin spécial au bureau du DS de Fort McMurray–Athabasca; ou par la poste à l'aide du bulletin spécial, pour lequel on peut obtenir un formulaire de demande dans les camps ou sur le site Web d'Élections Canada. Des membres du personnel d'Ottawa rencontrent sur place le directeur du scrutin et son adjoint ainsi que l'agent de liaison en région du nord de l'Alberta et le représentant médias régional, pour veiller au respect des procédures établies.

Rayonnement au sein des communautés

Certains groupes d'électeurs, dont les électeurs autochtones, les communautés ethnoculturelles, les jeunes et les sans-abri, affichent des taux de vote historiquement moins élevés que d'autres groupes aux élections fédérales. À la 39^e élection générale, Élections Canada déploie plus d'efforts que jamais pour informer ces électeurs et leur faciliter le vote. Certaines de nos initiatives, comme le Programme des agents de relations communautaires et les partenariats stratégiques avec des organismes au Canada et à l'étranger, nous aident dans ces efforts.

Programme des agents de relations communautaires

Pendant l'élection, les DS peuvent nommer des agents de relations communautaires, au besoin, pour favoriser la participation électorale au sein de certaines communautés. Au total, 345 agents sont nommés, contre 329 en 2004, pour desservir les circonscriptions qui comptent un nombre important d'Autochtones, de jeunes, de membres de communautés ethnoculturelles ou de sans-abri.

Le plus fort contingent d'agents de relations communautaires à cette élection est celui qui dessert les communautés autochtones. Ces agents aident à la révision ciblée et à l'établissement de lieux de scrutin tenus par des fonctionnaires électoraux autochtones dûment formés, et informent le DS de tout problème local.

Quant aux agents travaillant auprès des jeunes, ils aident à cibler les quartiers à forte concentration d'étudiants pour des campagnes d'inscription, aident les DS à trouver des lieux de scrutin faciles d'accès pour les jeunes et diffusent de l'information auprès des jeunes.

Dans les circonscriptions où un agent de relations communautaires n'est pas nécessaire, les DS et leur personnel assurent toutes les activités de rayonnement. Ils embauchent ainsi du personnel représentatif des électeurs (notamment des préposés au scrutin qui parlent leurs langues), choisissent des lieux de scrutin accessibles, veillent à ce qu'un interprète soit disponible le jour d'élection (12 seront embauchés pour le vote par anticipation et 47 le jour d'élection) et diffusent de l'information sur le processus électoral.

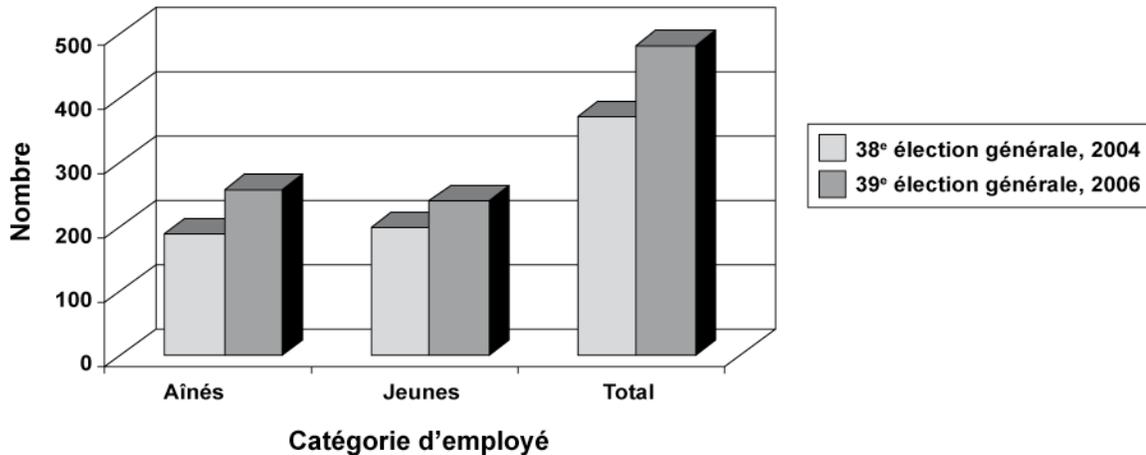
Tableau 3.6 Programme des agents de relations communautaires

Type d'agent de relations communautaires	Nombre de circonscriptions où des agents ont été embauchés	Nombre d'agents embauchés
Autochtones	123	157
Jeunes	106	114
Groupes ethnoculturels	53	64
Sans-abri	9	10
Total	291	345

Programme des aînés et des jeunes autochtones

Élections Canada encourage l'embauche d'aînés et de jeunes dans les bureaux de scrutin servant surtout des électeurs autochtones en vue de faciliter l'accès au vote. À l'élection de 2006, un nombre plus élevé que jamais de communautés autochtones participent au Programme des aînés et des jeunes autochtones. Ils sont 240 aînés et 225 jeunes dans 64 circonscriptions, contre 173 aînés et 182 jeunes dans 48 circonscriptions en 2004.

Figure 3.7 Programme des aînés et des jeunes autochtones



Communications et partenariats stratégiques autochtones

Avant et pendant la 39^e élection générale, Élections Canada forme des partenariats de communications avec divers groupes représentant les intérêts des Autochtones.

- **Assemblée des Premières Nations (APN)** – Après l'adoption en décembre d'une résolution historique faisant de la participation aux élections fédérales une priorité, l'APN propose à Élections Canada un partenariat en vue de concevoir un programme d'éducation et d'information destiné aux électeurs des Premières nations (voir la section 1.4.3, Initiatives de rayonnement). L'APN et Élections Canada ciblent ainsi deux initiatives pour l'élection. Premièrement, le chef national de l'Assemblée des Premières Nations, Phil Fontaine, et le directeur général des élections, Jean-Pierre Kingsley, produisent ensemble un message d'intérêt public sur le processus électoral qui est diffusé sur l'Aboriginal Peoples Television Network (APTN) et sur le site Web de l'APTN pendant l'élection. Deuxièmement, à l'aide de la liste d'envoi de l'APN, ils distribuent un message conjoint à quelque 800 destinataires – chefs, bureaux régionaux de l'APN, organismes autochtones importants et autres intervenants – au début de janvier. Le message, accompagné d'une trousse d'information, met l'accent sur le partenariat entre les deux organismes et l'importance du vote pour les électeurs des Premières nations.

La collaboration entre l'APN et Élections Canada, en plus de contribuer aux activités décrites ci-dessus, amène les électeurs des Premières nations à mieux connaître le processus électoral et à avoir davantage confiance dans son équité.

- **Association nationale des centres d'amitié (ANCA)** – Bien qu'Élections Canada, à Ottawa et en région, ait été en rapport avec un grand nombre de centres d'amitié par le passé, un partenariat très significatif s'est établi avec l'ANCA après le déclenchement de la 39^e élection générale. L'ANCA représente l'ensemble des 117 centres d'amitié au Canada. Le partenariat envoie un message conjoint du directeur général des élections et de la présidente de l'ANCA, Vera Pawis-Tabobondung, à tous les membres de l'ANCA.

Avec l'ANCA, Élections Canada produit également un questionnaire ayant deux objectifs : vérifier que les trousseaux de renseignements de l'électeur sont bien parvenus aux centres d'amitié et déterminer si les centres ont été contactés, ou aimeraient l'être, par un DS ou un agent de relations communautaires. Sur les 117 questionnaires distribués aux centres d'amitié du Canada au début de décembre 2005, 43 sont retournés à Élections Canada pour analyse. Ce taux de réponse est semblable à celui obtenu pour le questionnaire plus détaillé envoyé après l'élection de 2004. Sur les 43 centres d'amitié répondants, 36 disent avoir reçu les trousseaux d'information à la mi-décembre et prévoient diffuser les renseignements s'ils ne l'ont pas déjà fait. Les commentaires sur les affiches, les guides d'information de l'électeur et le bulletin joints sont tous positifs. L'une des questions du questionnaire est de savoir si un DS ou un agent de relations communautaires a déjà communiqué avec eux, ce qui permet au personnel en région de faire un suivi efficace.

Communications et partenariats stratégiques avec les jeunes

En plus des initiatives jeunesse déjà mentionnées (campagne publicitaire et matériel d'éducation axés sur les jeunes, révision ciblée dans les zones où vivent des jeunes et établissement de lieux de scrutin sur les campus ou à proximité), Élections Canada fait des communications stratégiques avec 33 organismes jeunesse et associations étudiantes grâce à une série de 13 bulletins électroniques.

Tableau 3.7 Bulletins électroniques pour jeunes et étudiants

Date	Sujet
14 décembre 2005	Renseignements sur l'élection destinés aux étudiants
15 décembre 2005	Message envoyé aux associations étudiantes et aux groupes de jeunes
19 décembre 2005	L'inscription des jeunes pour l'élection
30 décembre 2005	L'accessibilité du processus électoral
4 janvier 2006	Campagne d'inscription ciblant les étudiants
6 janvier 2006	Cartes de rappel
7 janvier 2006	Renseignements concernant le vote par anticipation
9 janvier 2006	Êtes-vous inscrits pour voter?
9 janvier 2006	Bureaux de vote à proximité des campus
10 janvier 2006	Renseignements concernant le vote
11 janvier 2006	Rappel aux électeurs de la Colombie-Britannique
20 janvier 2006	Rappel aux électeurs
23 janvier 2006	Le vote étudiant 2006
3 février 2006	Taux de participation par groupes d'âge

Nous établissons aussi deux partenariats importants, l'un avec Le vote étudiant – une élection fédérale simulée pour les moins de 18 ans – et l'autre avec le Projet de la démocratie de l'Institut du Dominion, afin de mieux faire connaître le processus électoral fédéral.

Programme Le vote étudiant

En vue de l'élection de janvier 2006, Élections Canada renouvelle son appui au programme Le vote étudiant. Celui-ci donne aux élèves de moins de 18 ans – les électeurs de demain – l'occasion de voter pour les candidats dans la circonscription de leur école dans le cadre d'une élection parallèle simulée.

Selon le rapport provisoire sur Le vote étudiant, 2 504 écoles canadiennes ont participé au programme pendant l'élection de janvier 2006 et 468 753 bulletins de vote ont été déposés – une forte augmentation par rapport aux 1 168 écoles et aux 263 588 bulletins enregistrés en juin 2004⁵.

⁵ Il convient de préciser que les élèves étaient moins nombreux en classe à cette époque de l'année scolaire.

Tableau 3.8 Le vote étudiant 2006, participation par province ou territoire

Province ou territoire	Circonscription	Écoles	Participants	Votes valides	Bulletins rejetés	Bulletins annulés	N ^{bre} moyen de bulletins
Terre-Neuve et-Labrador	7	46	7 531	7 300	231	76	159
Île-du-Prince-Édouard	4	29	6 212	6 069	143	40	209
Nouvelle-Écosse	11	91	18 450	17 986	464	132	198
Nouveau-Brunswick	10	50	10 404	10 169	235	60	203
Québec	51	109	18 084	17 574	510	10	157
Ontario	106	1 205	264 999	257 448	7 551	2 138	214
Manitoba	14	131	16 545	16 144	401	123	123
Saskatchewan	14	136	12 925	12 688	237	146	93
Alberta	28	441	64 254	62 747	1 507	561	142
Colombie-Britannique	36	251	47 450	45 918	1 532	360	183
Yukon	1	3	672	670	2	106	223
Territoires du Nord-Ouest	1	9	942	926	16	4	103
Nunavut	1	3	285	282	3	1	94
Total	284	2 504	468 753	455 921	12 832	3 757	181

Les résultats du Vote étudiant 2006 sont publiés après la fermeture de tous les bureaux de scrutin officiels. Les écoles participantes sont priées de ne pas divulguer leurs résultats jusqu'à la publication officielle des résultats. Le directeur général des élections, Jean-Pierre Kingsley, et le directeur général des élections du Vote étudiant, Taylor Gunn, déclarent dans un communiqué qu'il s'agit de la meilleure année du programme.

Les résultats complets du Vote étudiant 2006 sont consultables sur le site Web du Vote étudiant à www.studentvote.ca/frindex.php.

Le Projet de la démocratie

Élections Canada s'associe à l'Institut du Dominion dans un programme d'éducation et de recherche de 12 mois appelé le Projet de la démocratie, qui vise à mieux comprendre les causes de la faible participation électorale des jeunes et à trouver de nouvelles manières d'y remédier. Pendant l'élection, le Projet de la démocratie :

- organise 63 forums de discussion dans des écoles secondaires et des universités de tout le pays, où plus de 23 000 jeunes de 12 à 25 ans ont l'occasion de discuter avec 240 candidats locaux de divers partis politiques;
- accorde plus de 200 entrevues sur le projet à la presse écrite et électronique;

- utilise des sondages par messagerie texte, des babillards électroniques et des salles de clavardage sur son site Web pour faire discuter les jeunes; il reçoit 550 204 demandes d'accès sur son site Web, et son guide pédagogique est téléchargé 1 216 fois;
- distribue 1 000 autres exemplaires de ces guides directement aux écoles;
- reçoit plus de 1 000 questionnaires de jeunes recommandant des façons d'accroître la participation électorale des jeunes.

Le site Web du Projet de la démocratie est situé à www.thedemocracyproject.ca.

Initiatives pour les électeurs sans abri

Pour pouvoir voter dans une circonscription, il faut y avoir sa résidence habituelle. La *Loi électorale du Canada* précise que le lieu où un électeur sans domicile fixe habite au moment de l'inscription – refuge, centre d'accueil ou autre établissement offrant le gîte, le couvert ou des services sociaux – peut être considéré comme son lieu de résidence habituelle.

Pour la 39^e élection générale, des affiches contenant des renseignements pour les sans-abri qui souhaitent voter sont distribuées aux refuges environ une semaine avant le jour d'élection. Les administrateurs des refuges aident ces électeurs à fournir une preuve de leur résidence dans l'établissement qui leur offre le gîte, le couvert ou d'autres services sociaux, conformément à la Loi. Tout électeur sans abri, au moment de s'inscrire, doit aussi fournir une preuve d'identité (comme une carte d'assurance maladie).

Équipe des relations médias

Au cours de la 39^e élection générale, l'équipe des relations médias aide les médias nationaux et régionaux à informer les électeurs. Elle fournit des renseignements sur Élections Canada, répond aux questions des médias, renvoie les médias à notre site Web ou à d'autres sources appropriées, organise des entrevues et produit des communiqués et autres documents dans des délais très serrés. Les ADLR travaillent en étroite collaboration avec les conseillers régionaux en relations médias.

À cette élection, le réseau national des relations médias comprend 6 personnes à Ottawa et 13 conseillers régionaux dans l'ensemble du pays. Durant les 55 jours de la période électorale, le réseau répond à 4 017 appels des médias et émet 35 communiqués et 2 avis aux médias. Le fait que l'élection se tient en hiver suscite des questions sur divers sujets :

- **Vacanciers** – De nombreux journalistes s'informent du mécanisme de vote offert aux électeurs qui s'appêtent à partir pour le Sud.
- **Règles électorales spéciales** – À cause de la saison, il pourrait faire mauvais le jour d'élection. Les médias veulent donc informer les électeurs des différentes façons de voter d'avance.

- **Groupes ciblés** – La campagne publicitaire et les efforts de rayonnement d'Élections Canada intéressent beaucoup les médias, qui veulent connaître la réaction des groupes ciblés.

Redécoupage

Les limites des circonscriptions d'Acadie–Bathurst et de Miramichi, au Nouveau-Brunswick, ont été modifiées avant l'élection (voir la section 2.3, Géographie électorale). Élections Canada publie des annonces dans les journaux et distribue des dépliants à tous les foyers des 15 sections de vote touchées par les changements afin d'informer les électeurs qui voteront cette fois dans une autre circonscription. Les cartes électorales, les atlas et les listes électorales sont révisés en conséquence, et de nouveaux plafonds de dépenses sont établis pour les deux circonscriptions. Le directeur général des élections tient le Comité consultatif des partis politiques informé du dossier.

3.3.2 Inscription sur la liste

Élections Canada déploie beaucoup d'efforts pour inscrire les électeurs, et ce, jusqu'au jour d'élection lui-même.

Listes électorales préliminaires

À l'approche d'une élection, on extrait les données du Registre national des électeurs pour produire les listes électorales préliminaires. À la 39^e élection générale, les listes préliminaires comptent 22 699 291 noms, ou, selon nos estimations, 94 % des électeurs canadiens (notre objectif était de 92 %). Les électeurs non inscrits appartiennent à diverses catégories : électeurs admissibles à la 38^e élection générale mais qui ont omis de s'inscrire, personnes qui sont devenues citoyennes ou ont atteint l'âge de 18 ans après l'élection de 2004 et ne se sont pas encore inscrites, etc. Quelque 31 000 personnes ne sont pas sur les listes parce que leur adresse n'a pas été associée à une circonscription et à une section de vote. Nous écrivons à tous ces gens pour leur demander de s'inscrire auprès de leur DS en fournissant une adresse précise.

En comparant le nombre de changements d'adresse saisis dans le registre avec le nombre estimé de déménagements dans la population, nous estimons qu'environ 85 % des électeurs sont inscrits sur les listes préliminaires à leur adresse actuelle (notre cible était de 77 %).

**Tableau 3.9 Estimations de qualité des listes électorales préliminaires
(au 1^{er} décembre 2005)**

Province ou territoire	Couverture (objectif de 92 %)	Actualité (objectif de 77 %)
Terre-Neuve-et-Labrador	95 %	87 %
Île-du-Prince-Édouard	93 %	85 %
Nouvelle-Écosse	95 %	85 %
Nouveau-Brunswick	98 %	90 %
Québec	96 %	89 %
Ontario	92 %	85 %
Manitoba	95 %	80 %
Saskatchewan	95 %	84 %
Alberta	94 %	82 %
Colombie-Britannique	91 %	83 %
Yukon	88 %	69 %
Territoires du Nord-Ouest	96 %	69 %
Nunavut	91 %	54 %
Canada	94 %	85 %

Les particularités du Nord compliquent la tenue du registre dans cette région. Les DS de ces territoires doivent en tenir compte au moment de réviser les listes préliminaires.

Révisions à partir du registre

On continue de mettre à jour le Registre national des électeurs même après le déclenchement de l'élection. Ainsi, pendant les deux premières semaines de l'élection, quelque 750 000 révisions aux listes préliminaires – 620 000 inscriptions et 130 000 corrections ou radiations sont envoyées électroniquement aux DS. Ceux-ci peuvent donc envoyer des cartes d'information corrigées aux électeurs concernés, afin de les diriger vers le bon lieu de scrutin.

Cartes d'information de l'électeur

Aux termes de la *Loi électorale du Canada*, les cartes d'information de l'électeur (CIE) doivent être postées au plus tard le 24^e jour précédant le jour d'élection, soit, dans le cas de la 39^e élection générale, le 30 décembre 2005. Après avoir envisagé diverses possibilités et consulté Postes Canada, le directeur général des élections conclut que le meilleur moment pour distribuer les CIE serait entre Noël et le jour de l'An. Ce choix donne aux DS le temps d'incorporer le plus de révisions possible, y compris celles téléchargées du registre; permet d'éviter la cohue postale d'avant Noël, période la plus occupée de l'année pour Postes Canada; et assure que la majorité des électeurs seront à la maison pour recevoir la carte et la corriger rapidement si elle est erronée. Le directeur général des élections donne donc instruction aux DS d'envoyer leurs 22,8 millions de

CIE à Postes Canada avant midi, le 23 décembre 2005, pour qu'elles puissent être distribuées promptement le 28. Selon les statistiques du Système de gestion d'un scrutin, confirmées par Postes Canada, les 308 DS ont tous respecté ce délai.

Les 28 et 29 décembre 2005, une CIE est envoyée à tous les électeurs inscrits sur les listes électorales de chaque circonscription. La CIE contient les nom et adresse de l'électeur et confirme qu'il est inscrit. De plus, elle lui indique où et quand voter par anticipation et le jour d'élection, précise si le bureau de scrutin est accessible de plain-pied et donne l'adresse et le numéro de téléphone sans frais du bureau de son DS. Enfin, elle l'informe qu'il doit appeler son DS ou se rendre à son bureau s'il veut faire corriger le nom ou l'adresse sur sa carte ou obtenir de l'aide pour voter.

Certains électeurs reçoivent la CIE d'un ancien occupant lorsque nos fournisseurs de données n'ont pas eu le temps de nous communiquer le récent changement d'adresse. Il est à noter que l'information sur les jours du vote ainsi que les coordonnées des bureaux de scrutin et celles du DS demeurent valides pour le nouvel occupant. Près de 7 % des répondants à notre sondage avaient déménagé pendant les cinq mois précédant l'élection. Environ 35 % d'entre eux déclarent ne pas avoir reçu de CIE à leur nom, et 12 % déclarent avoir reçu une carte adressée à une personne n'habitant plus leur demeure (chez les personnes n'ayant pas déménagé, ces deux pourcentages sont de 9 %). Par ailleurs, 90 % des répondants ayant déménagé récemment signalent que l'adresse sur la carte était exacte, contre 98 % des répondants n'ayant pas déménagé. Les données des électeurs déménagés qui s'inscrivent à leur nouvelle adresse pendant la période de révision sont automatiquement mises à jour sur la liste électorale et ces électeurs reçoivent une nouvelle CIE.

La CIE est un outil précieux pour l'électeur, mais ne remplace pas la pièce d'identité qu'il doit présenter pour s'inscrire ou pour voter. La CIE de 2006 contient d'ailleurs une mise en garde à cet effet : « Ceci n'est pas une pièce d'identité. » Cette question a été expliquée aux scrutateurs et aux greffiers du scrutin lors de leur formation.

Collaboration avec Postes Canada

Une part non négligeable du succès de la 39^e élection générale est attribuable aux efforts et à la débrouillardise du personnel de Postes Canada, qui a composé avec les imprévus et les délais serrés imposés par la Loi avec un professionnalisme impeccable.

En pleine période de pointe pour les services postaux, Postes Canada a livré 4 331 monoteneurs de matériel électoral, papier à bulletins de vote et équipement informatique à plus de 308 endroits au Canada, et a récupéré le tout après l'élection. Plus de 22,8 millions d'électeurs ont reçu leur carte d'information à temps; le matériel d'inscription et de vote a été livré à 204 établissements correctionnels, et tous les bulletins spéciaux remplis par des électeurs incarcérés sont parvenus à Élections Canada à temps pour être comptés.

Le dévouement, la flexibilité, l'expérience et les connaissances de Postes Canada nous ont assuré un excellent service, et nous entendons bien poursuivre cette collaboration en vue du prochain scrutin.

Carte de rappel

Une semaine après l'envoi de la CIE, nous expédions une carte de rappel générique à tous les foyers canadiens. Bien reçue lors de son lancement à l'élection de 2004, la carte « Rappel important à l'électeur » invite les électeurs qui n'ont pas reçu de CIE, ou dont la CIE contient des erreurs, à agir sans tarder. La carte contient un numéro de téléphone d'Élections Canada qui achemine l'appel au bureau du DS de l'électeur. Selon notre sondage auprès des électeurs, 41 % des répondants se souviennent d'avoir reçu une carte de rappel, et 54 % disent l'avoir trouvée utile.

Sur la carte figure une image de CIE pour souligner l'importance de l'inscription. Toutes les images de CIE contiennent des adresses fictives dans les deux langues officielles.

Révision ciblée

Durant la période électorale, des agents réviseurs d'Élections Canada, travaillant en équipes de deux, font de la révision porte-à-porte en ciblant les nouveaux quartiers ainsi que les secteurs où les déménagements sont fréquents.

À la 39^e élection générale, des agents réviseurs vont donc chez les électeurs pour vérifier qu'ils sont inscrits et ajoutent ou corrigent les nom, adresse et date de naissance, qu'ils vérifient au moyen d'une pièce d'identité. Lorsqu'un électeur a déménagé sans laisser d'adresse, ils en informent leur DS pour qu'il raie le nom de la liste électorale. S'ils n'ont vu personne après deux visites, ils laissent à la porte une trousse contenant un formulaire à poster. La décision du directeur général des élections de commencer la révision ciblée tôt dans la période électorale de 55 jours permet de planifier les visites en tenant compte des conditions climatiques et de la pénurie de personnel pendant les Fêtes.

Selon les rapports des DS, les agents réviseurs ont couvert environ 1 407 000 adresses – 10 % de toutes les adresses au pays – et des formulaires d’inscription ont été remplis pour quelque 232 000 ménages. Les agents ont aussi laissé à la porte 283 000 trousseaux contenant un formulaire à poster.

Parce que les jeunes ont tendance à moins voter et qu’en plus la période électorale coïncide avec la période des examens et des Fêtes, Élections Canada s’assure que les DS et l’équipe des relations médias accordent une attention particulière aux jeunes. Les DS doivent mener une révision ciblée et installer des bureaux de scrutin sur les campus lorsqu’ils le peuvent. Puisque les étudiants peuvent choisir de voter dans la circonscription où ils font leurs études, les agents réviseurs de 137 circonscriptions ciblent les résidences d’étudiants, obtenant ainsi 22 500 formulaires d’inscription remplis.

Amélioration de la révision

Il incombe toujours à Élections Canada de communiquer avec les électeurs qui ne sont pas correctement inscrits, mais la révision porte-à-porte devient de moins en moins utile et il convient de réexaminer sa rentabilité. Nous constatons en effet que les gens passent moins de temps à la maison et hésitent davantage à ouvrir aux étrangers.

Durant cette élection, lorsque des agents réviseurs sont incapables de remplir leurs tâches à cause du mauvais temps, des épidémies de grippe dans les établissements de santé ou des raisons de sécurité comme l’interdiction d’accès à des communautés protégées, le directeur général des élections permet à certains DS, au cas par cas, de recourir à des méthodes de rechange. Entre autres méthodes utilisées, des agents de révision tiennent des comptoirs d’inscription (ou bureaux de révision) dans des centres commerciaux, des épicerie, des bibliothèques publiques ou dans l’entrée d’immeubles d’habitation ou de communautés protégées, et le DS de Toronto-Centre a expérimenté l’idée de joindre les électeurs par téléphone.

Antérieurement, la révision visait surtout l’ajout de noms aux listes électorales. Mais, aux deux dernières élections, puisque la plupart des électeurs figuraient déjà sur les listes préliminaires, la révision a surtout servi à mettre à jour les données existantes, notamment les adresses, tandis que l’inscription du jour d’élection servait surtout à ajouter de nouveaux noms. En effet, la modification de renseignements (sauf si l’électeur a déménagé dans une autre circonscription) peut se faire au téléphone, alors que l’ajout d’un nom nécessite une preuve d’identité et une déclaration d’admissibilité signée. Il se peut donc que les électeurs non inscrits préfèrent s’inscrire et voter en même temps (selon nos analyses préliminaires, ce serait particulièrement vrai des nouveaux électeurs), tandis que ceux qui n’ont qu’à corriger leurs données préfèrent procéder à l’avance, par téléphone, plutôt que de faire la queue à un bureau d’inscription le jour d’élection.

La Loi oblige les agents réviseurs à travailler en équipes de deux, ce qui ajoute au coût de l'opération sans la rendre plus efficace⁶. De plus, les administrateurs d'établissements et les concierges d'immeubles, soucieux de la protection de la vie privée, sont de moins en moins disposés à confirmer des renseignements sur leurs résidents. Les agents réviseurs doivent donc frapper à chaque porte pour trouver les quelques électeurs qui ne sont pas inscrits. Élections Canada prévoit réexaminer la révision ciblée pour trouver des façons de procéder plus efficaces dans les quartiers nouveaux ou à haute mobilité.

Inscription aux bureaux de vote par anticipation et aux bureaux de scrutin ordinaires

Élections Canada vise à ce que chaque électeur qui se rend aux urnes le jour d'élection soit déjà inscrit sur la liste électorale de sa section de vote. Les préposés au scrutin doivent toutefois être prêts à inscrire tout électeur qui n'y figure pas encore.

À la 39^e élection générale, environ 55 000 électeurs s'inscrivent aux bureaux de vote par anticipation, contre 51 000 à l'élection précédente. Entre les deux scrutins, le taux d'inscription lors du vote par anticipation est passé de 4,1 % à 3,6 %, ce qui témoigne de l'amélioration constante du Registre national des électeurs et des listes préliminaires.

À la fin de la période de révision, le directeur général des élections autorise, en vertu de la *Loi électorale du Canada*, l'embauche d'agents d'inscription supplémentaires dans les circonscriptions où le nombre d'inscriptions risque d'être élevé. Grâce aux 12 033 agents d'inscription et scrutateurs qui sont ainsi déployés, nous sommes en mesure de traiter jusqu'à 900 000 inscriptions aux bureaux de scrutin.

À la clôture du vote le jour d'élection, quelque 795 000 électeurs ont été inscrits, ce qui signifie qu'environ 6,2 % des électeurs qui ont voté à un bureau de scrutin ordinaire ou itinérant se sont inscrits au moment de voter – un chiffre semblable au taux de 6,3 % enregistré en 2004. Ces deux pourcentages constituent une nette amélioration par rapport aux 8,8 % de novembre 2000. Il reste qu'une proportion importante des inscriptions et des révisions se font le jour d'élection. L'utilité de cette méthode d'inscription semble désormais bien établie.

À la 39^e élection générale, les interactions entre les agents réviseurs et l'électorat donnent lieu à 750 000 inscriptions, soit 35 % de toutes les inscriptions effectuées au cours de l'élection. Après soustraction des 200 000 inscriptions issues de la révision ciblée, ce sont à peine 550 000 électeurs qui se sont inscrits de leur propre initiative. Les données de révision tirées du registre et envoyées électroniquement aux DS par le directeur général des élections au début de la période de révision apportent pour leur part 620 000 inscriptions, ou 29 % du total. Enfin, 37 % de toutes les inscriptions, ou 795 000, ont lieu le jour d'élection.

⁶ Le directeur général des élections a recommandé l'abolition de cette règle dans son rapport de recommandations de septembre 2005, *Parachever le cycle des réformes électorales*.

À la 39^e élection générale, les inscriptions de nouveaux électeurs le jour d'élection marquent une forte hausse par rapport à l'élection précédente. Pour les électeurs de 18 ans, l'augmentation dépasse 70 %. Nous ferons des études plus approfondies pour vérifier si le taux de participation des nouveaux électeurs s'avère plus élevé en 2006.

Figure 3.8 Répartition des inscriptions – Ajouts et changements d'adresse 38^e et 39^e élections générales, 2004 et 2006

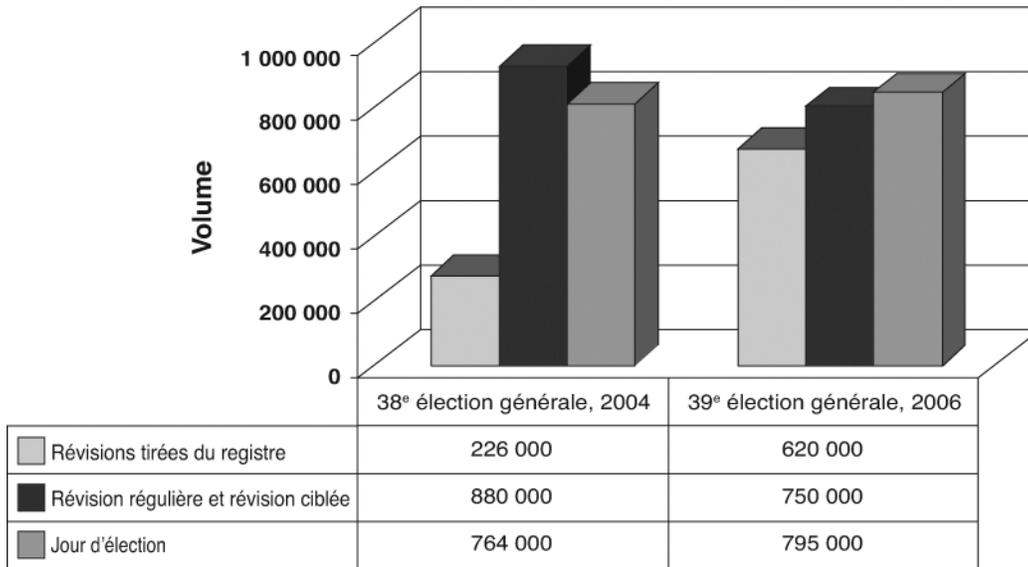


Figure 3.9 Répartition des inscriptions – 38^e élection générale, 2004

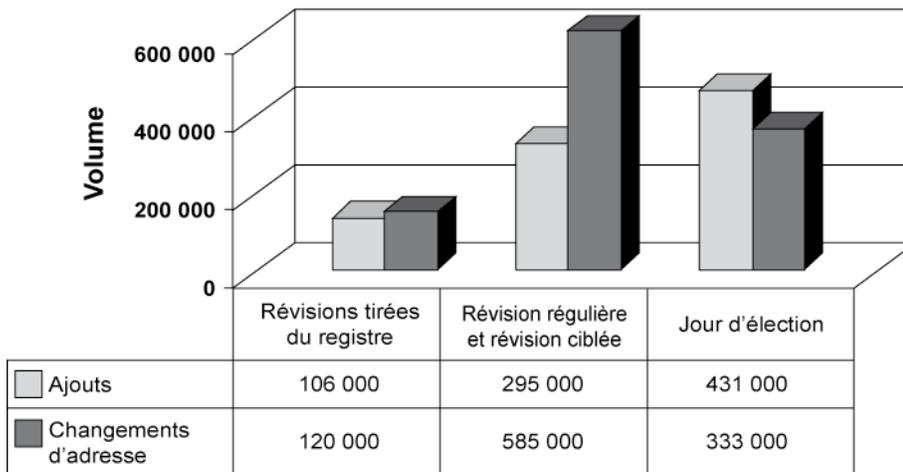
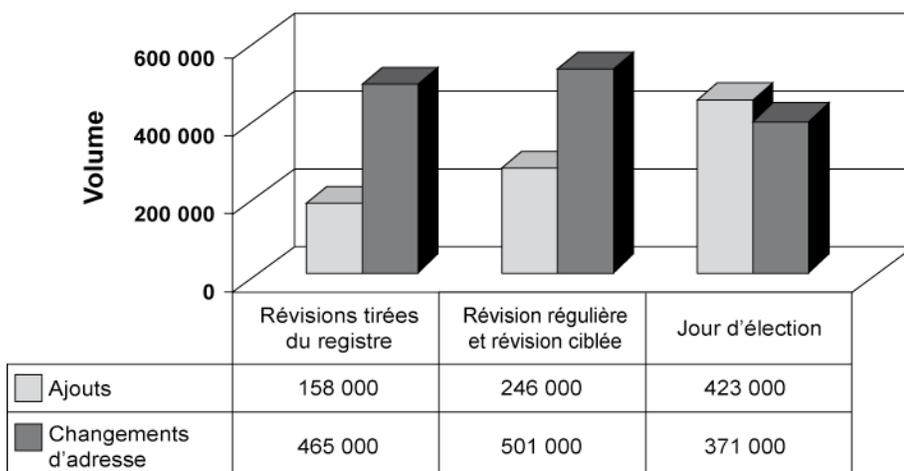


Figure 3.10 Répartition des inscriptions – 39^e élection générale, 2006



**Tableau 3.10 Statistiques sur l'inscription des électeurs
39^e élection générale, 2006**

Province ou territoire	Électeurs sur les listes préliminaires	Électeurs ajoutés ¹	Transferts entre circonscriptions ²	Déménagements dans la circonscription ³	Autres corrections ⁴	Radiations ⁵	Mises à jour groupe 1 RES ⁶	Nombre d'électeurs inscrits sur les listes définitives ⁷
Terre-Neuve-et-Labrador	397 477	13 287	7 599	22 249	8 728	14 589	208	403 982
Île-du-Prince-Édouard	101 177	10 169	2 297	7 097	3 730	6 023	57	107 677
Nouvelle-Écosse	710 722	60 151	22 523	53 670	19 911	43 140	573	750 829
Nouveau-Brunswick	589 767	16 965	10 523	19 900	10 359	23 476	325	594 104
Québec	5 810 368	120 446	108 073	132 587	114 890	190 280	3 921	5 852 528
Ontario	8 370 665	353 267	220 671	237 029	165 819	414 290	6 046	8 536 359
Manitoba	824 436	32 930	26 165	34 400	17 852	53 275	1 022	831 278
Saskatchewan	704 073	27 427	19 427	33 654	15 500	39 533	1 033	712 427
Alberta	2 289 792	88 865	108 435	102 179	59 660	166 780	1 796	2 322 108
Colombie-Britannique	2 834 830	101 250	76 688	86 247	57 938	138 924	2 106	2 875 950
Yukon	20 717	1 339	640	2 033	753	1 237	34	21 493
Territoires du Nord-Ouest	28 746	1 432	704	1 968	546	2 224	134	28 792
Nunavut	16 521	756	462	310	223	738	87	17 088
Total national	22 699 291	828 284	604 207	733 323	475 909	1 094 509	17 342	23 054 615

RES = Règles électorales spéciales

1. Électeurs qui ne figuraient sur aucune liste au début de l'élection et qui ont été ajoutés en période électorale.
2. Électeurs qui figuraient sur une liste au début de l'élection et qui ont changé leur adresse, en période électorale, parce qu'ils avaient déménagé dans une autre circonscription.
3. Électeurs qui figuraient sur une liste au début de l'élection et qui ont changé leur adresse, en période électorale, parce qu'ils avaient déménagé dans la même circonscription. Ces chiffres comprennent aussi les modifications administratives apportées par le directeur du scrutin aux données des électeurs en période électorale.
4. Électeurs qui figuraient sur une liste et qui ont demandé qu'une correction soit apportée à leur nom ou leur adresse postale en période électorale.
5. Électeurs qui figuraient sur une liste mais qui ont été radiés pour un des motifs suivants : décès de l'électeur, radiation demandée par l'électeur, déménagement de l'électeur ou non-admissibilité de l'électeur (ex. moins de 18 ans ou non-citoyen). Ces chiffres tiennent compte des données d'électeurs radiées par suite du déménagement de l'électeur dans une autre circonscription en période électorale et des autres doublons supprimés pendant l'élection, y compris ceux supprimés durant la préparation des listes définitives.
6. Augmentation du nombre d'électeurs du groupe 1 inscrits au vote selon les RES (Canadiens établis temporairement à l'étranger, électeurs des Forces canadiennes et électeurs incarcérés) en période électorale.
7. Le nombre total d'électeurs sur les listes définitives correspond à la somme des noms sur les listes préliminaires, plus les noms ajoutés, les mises à jour d'adresses intercirconscriptions et les mises à jour du groupe 1 RES, moins les noms supprimés.

3.4 Aide aux entités politiques

La présente section traite du rôle joué par Élections Canada pour aider les candidats, les partis et les tiers à se conformer aux règles à la 39^e élection générale.

3.4.1 Candidats

Élections Canada soutient et régit les activités des candidats de la période des mises en candidature jusqu'après la période électorale.

Mises en candidature

Toute personne qui souhaite se présenter à la 39^e élection générale doit se procurer un acte de candidature auprès du DS de sa circonscription ou d'Élections Canada et le retourner au DS, rempli, avant la clôture des candidatures, le 2 janvier 2006 à 14 h (heure locale). Au moins 100 personnes habiles à voter dans la circonscription (50 dans les 39 circonscriptions surtout rurales de l'annexe 3 de la *Loi électorale du Canada*) doivent signer l'acte en signe d'appui. Lorsque le DS reçoit le document rempli, il a 48 heures pour examiner la candidature et l'accepter ou la rejeter. En cas de rejet, le candidat a jusqu'à la clôture des candidatures pour présenter un nouvel acte de candidature. Avant de rejeter une candidature, le DS est censé consulter le directeur général des élections.

À mesure que les candidats sont confirmés, leur nom est affiché sur le site Web d'Élections Canada, pour faciliter le vote par bulletin spécial.

Élections Canada écrit aux partis pour encourager leurs candidats éventuels à recueillir plus de signatures que le minimum requis, au cas où certaines ne satisferaient pas aux

normes législatives; à inscrire clairement et en entier les nom et adresse de chaque signataire; et à présenter leur acte de candidature tôt, au cas où il faudrait des corrections.

Un candidat dont le témoin ne peut pas présenter l'acte de candidature au bureau du directeur du scrutin peut prendre d'autres arrangements avec le DS. Si l'acte est envoyé par télécopieur, le cautionnement de 1 000 \$ doit être versé avant la clôture des candidatures et l'original doit parvenir au bureau du DS dans les 48 heures suivant la clôture des candidatures.

Comme l'élection de 2006 a lieu en hiver, il se peut qu'un candidat soit retardé ou qu'un bureau du DS doive fermer à cause du mauvais temps. Élections Canada rappelle aux DS que, jusqu'à l'heure limite, ils doivent être en mesure de fournir un service équitable à tout candidat, même de dernière minute. Il les incite aussi à signaler immédiatement toute circonstance exceptionnelle qui les forcerait à fermer leur bureau ou qui empêcherait les candidats d'y accéder.

Les DS gardent les numéros de téléphone de tous les candidats éventuels à portée de main pour pouvoir contacter tous ceux qui n'ont pas encore déposé leur acte de candidature. Les candidats reçoivent les numéros du bureau du DS et de son cellulaire. Par ailleurs, on incite les candidats tardifs à déposer leur acte de candidature sans tarder, en leur rappelant que le bureau du DS est ouvert le week-end.

Dans les 48 heures suivant la clôture des candidatures, les DS terminent l'exercice de confirmation ou de rejet des candidatures et télécopient tous les documents officiels à Élections Canada. La liste définitive des candidats est alors affichée sur notre site Web et envoyée aux ministères de la Défense nationale et des Affaires étrangères, qui la distribueront à leurs bureaux partout dans le monde.

Enfin, chaque DS remet sa liste de candidats à l'imprimeur local qui produira les bulletins de vote pour le vote par anticipation et le jour d'élection.

Retraits et rejets

Dans Jeanne-Le Ber (Québec) et Ahuntsic (Québec), les candidats marxistes-léninistes se désistent après la confirmation de leur candidature mais avant l'échéance prévue par la Loi (17 h le jour de clôture des candidatures). Dans York-Simcoe (Ontario), le candidat progressiste canadien se retire de la course avant la confirmation de sa candidature. (Au sens de l'article 74 de la Loi, il ne s'agit pas d'un désistement.) Dans deux circonscriptions, Edmonton-Sherwood Park (Alberta) et Markham-Unionville (Ontario), le DS rejette la candidature d'un candidat indépendant parce que celui-ci n'a pas réussi à recueillir suffisamment de signatures valides avant l'heure limite, soit 14 h le 2 janvier.

Contestation d'un refus

La DS de Markham–Unionville (Ontario) refuse de confirmer Anderson Tung comme candidat indépendant parce qu'à 14 h le 2 janvier 2006, heure de clôture, son acte de candidature est toujours incomplet. Le 10 janvier, M. Tung demande à la Cour supérieure de l'Ontario d'ordonner au directeur général des élections d'accepter son acte de candidature et au gouverneur en conseil de démettre la DS de ses fonctions. Il demande également qu'Élections Canada lui verse un dédommagement pour traitement incorrect de dossier. La Cour supérieure de l'Ontario instruit l'affaire dès le 18 janvier, mais rejette la demande au motif que le directeur général des élections ne relève pas de sa compétence. Le 19 janvier, M. Tung s'adresse à la Cour fédérale du Canada en demandant une instruction accélérée. Le 20 janvier, la cour refuse de s'exécuter avant le jour d'élection, estimant que justice ne serait pas faite si elle n'accordait pas assez de temps à toutes les parties pour se préparer.

Profil des candidats

En 2006, 15 partis enregistrés présentent des candidats, comparativement à 12 en 2004. Comme en 2004, quatre partis ont des candidats dans toutes les circonscriptions. Il y a en tout 1 634⁷ candidats confirmés, contre 1 685 en 2004. En 2006, 1 544 candidats (94,5 %) sont affiliés à un parti politique, 85 sont indépendants et 5 n'ont aucune appartenance. On compte 380 femmes candidates (23,3 %), contre 391 (23,2 %) en 2004. Parmi les députés sortants, 278, dont 58 femmes, se présentent de nouveau et 28 quittent l'arène politique.

L'annexe VII présente la ventilation des candidats par province, par parti et par sexe.

Préparation des candidats

Comme l'exige la *Loi électorale du Canada*, les DS fournissent aux candidats et à leurs agents officiels de la documentation électorale, des listes électorales accompagnées de leurs énoncés de qualités, des listes d'adresses pour la révision ciblée ainsi que divers documents et cartes géographiques de leur circonscription. Ils organisent des rencontres pour expliquer les méthodes de vote, les règles à suivre le jour d'élection, la façon dont les candidats peuvent contribuer à la qualité des listes, la répartition des lieux de vote, et les postes de fonctionnaires électoraux pour lesquels les candidats peuvent recommander des noms.

Élections Canada fournit aussi divers outils (vidéos, manuels, formulaires, logiciels) aux candidats et à leurs agents officiels afin de les aider à remplir leurs obligations en matière financière.

Pour mieux diffuser ces outils, à moindre coût qu'avec des versions papier, nous avons produit une trousse électronique dont tout le contenu est accessible sur le Web et est aussi

⁷ Deux des 1 636 candidats confirmés se sont retirés après la confirmation. Selon les règles du financement électoral, les candidats qui se retirent après l'échéance prescrite sont assujettis à toutes les obligations de déclaration. En 2004, 1 686 candidats ont été confirmés, et l'un d'eux s'est retiré après la confirmation.

remis à tous les candidats et leur équipe sur CD-ROM et DVD.

3.4.2 Enregistrement des partis politiques

Depuis l'entrée en vigueur du projet de loi C-3 le 15 mai 2004, tout parti qui soutient au moins un candidat dont la candidature est confirmée à une élection générale et qui respecte les exigences de la *Loi électorale du Canada* peut obtenir ou conserver le statut de parti enregistré. Au début de la 39^e élection générale, 12 partis étaient enregistrés et 3 étaient admissibles. Pendant l'élection, les 15 partis ont obtenu ou conservé le statut de parti enregistré.

Tableau 3.11 Statut des partis politiques le jour d'élection

Statut de parti enregistré	Parti
Statut obtenu à la 39 ^e élection générale	Animal Alliance Environment Voters Party of Canada First Peoples National Party of Canada Western Block Party
Statut conservé depuis la 38 ^e élection générale	Bloc Québécois Le Parti Vert du Canada Nouveau Parti Démocratique Parti action canadienne Parti communiste du Canada Parti conservateur du Canada Parti de l'Héritage Chrétien du Canada Parti libéral du Canada Parti Libertarien du Canada Parti Marijuana Parti Marxiste-Léniniste du Canada Parti Progressiste Canadien

Tableau 3.12 Nombre de candidats confirmés, par appartenance politique

Appartenance politique	N ^{bre} de candidats confirmés
Le Parti Vert du Canada	308
Nouveau Parti Démocratique	308
Parti conservateur du Canada	308
Parti libéral du Canada	308
Indépendant	85
Bloc Québécois	75
Parti Marxiste-Léniniste du Canada	69
Parti de l'Héritage Chrétien du Canada	45
Parti action canadienne	34
Parti Progressiste Canadien	25
Parti Marijuana	23

Appartenance politique	N^{bre} de candidats confirmés
Parti communiste du Canada	21
Parti Libertarien du Canada	10
First Peoples National Party of Canada	5
Aucune appartenance	5
Western Block Party	4
Animal Alliance Environment Voters Party of Canada	1
Total	1 634

Bureau d'aide pour les candidats et les partis

À cette élection, comme en 2004, nous mettons un réseau de soutien avec numéro sans frais à la disposition des candidats et des partis pour leur fournir de l'aide sur divers aspects du processus électoral.

Voici quelques statistiques concernant les appels reçus au cours de l'élection :

- La Direction du financement électoral répond à 2 506 appels sur 2 606, soit 96 %. Elle avait atteint le même taux en 2004 (1 999 appels sur 2 076).
- La Direction des opérations répond à 1 746 appels sur 1 855, un taux de réponse de 94 %. C'est mieux qu'en 2004, où elle avait répondu à 1 185 appels sur 1 317, pour un taux de 90 %.
- L'équipe du Registre des partis politiques répond à 329 appels sur 342, soit 96 %. La plupart portent sur l'enregistrement des associations de circonscription des partis enregistrés et celui des tiers (les appels de nature complexe sont acheminés aux Services juridiques). En 2004, la même équipe avait répondu à 199 appels sur 205, soit 97 %.

3.4.3 Questions financières – Partis et candidats

La *Loi électorale du Canada* limite les dépenses électorales des candidats et des partis enregistrés. Ces dépenses sont celles engagées directement pour promouvoir un parti enregistré ou s'y opposer ou pour élire un candidat, et qui servent à l'achat de produits et services utilisés durant une élection, peu importe quand les produits et services sont acquis ou payés. Elles comprennent les paiements en espèces, les dettes engagées et la valeur commerciale des produits et services donnés ou acquis pour moins que leur valeur commerciale.

Plafonds de dépenses électorales

Le plafond des dépenses électorales d'un parti enregistré est basé sur le nombre de noms sur les listes préliminaires ou, s'il est plus élevé, le nombre sur les listes révisées, dans

toutes les circonscriptions où le parti soutient un candidat. Le plafond de dépenses des candidats est basé sur le nombre d'électeurs inscrits de la circonscription. Dans une circonscription donnée, tous les candidats ont le même plafond. La limite varie toutefois d'une circonscription à l'autre et est ajustée dans le cas des circonscriptions étendues ou moins peuplées que la moyenne.

Le 2 décembre 2005, le directeur général des élections annonce les plafonds préliminaires de dépenses des partis enregistrés et des candidats; les plafonds définitifs seront annoncés le 16 janvier 2006.

Tout parti enregistré qui compte un candidat confirmé dans chaque circonscription a une limite de dépenses de 18 278 278,64 \$. La limite des candidats (variable selon les circonscriptions) est en moyenne de 81 159,30 \$. Les limites pour chaque circonscription sont affichées à www.elections.ca, sous Financement électoral.

Pendant l'élection, de nombreux autres renseignements sur le financement sont communiqués aux partis et aux candidats, sur des questions parfois reliées au moment où se tient cette élection, telles que l'effet des règles de financement en ce qui a trait aux cartes de vœux ou aux réceptions du temps des Fêtes.

3.5 Réglementation de la publicité électorale

La *Loi électorale du Canada* établit des règles concernant la publicité en période électorale, notamment en ce qui touche la réglementation de la publicité électorale des tiers, la répartition du temps d'antenne entre les partis, et la diffusion prématurée des résultats du vote.

3.5.1 Publicité électorale par les tiers

On entend par tiers toute personne ou tout groupe, à l'exception d'un candidat, d'un parti enregistré et d'une association de circonscription d'un parti enregistré. Selon l'article 352 de la Loi, les tiers doivent mentionner leur nom dans toute publicité électorale autorisée par eux.

Dès qu'ils engagent des dépenses de publicité électorale de 500 \$, les tiers doivent s'enregistrer auprès d'Élections Canada et lui soumettre un rapport financier dans les quatre mois suivant le jour d'élection. Ce rapport indique en détail les dépenses de publicité du tiers et les sources de fonds qui y ont été consacrés. L'article 350 de la Loi limite les dépenses de publicité électorale que peut engager un tiers. À la 39^e élection générale, la limite est de 172 050 \$ à l'échelle nationale et de 3 441 \$ par circonscription.

À cette élection, 80 tiers s'enregistrent auprès d'Élections Canada (63 en 2004). Leurs rapports financiers doivent être produits au plus tard à minuit le 23 mai 2006.

**Tableau 3.13 Nombre de tiers par catégorie
38^e et 39^e élections générales, 2004 et 2006**

Catégorie de tiers		2004	2006
Entreprises, syndicats, et autres groupes	Doté d'un organe directeur	28	48
	Sans organe directeur	27	19
Particuliers		8	13
Total		63	80

3.5.2 Temps d'antenne des partis politiques

La *Loi électorale du Canada* prévoit la nomination d'un arbitre en matière de radiodiffusion qui répartit le temps d'antenne entre les partis, publie des lignes directrices sur les obligations des radiodiffuseurs en période électorale et règle les différends entre radiodiffuseurs et partis concernant l'application de la Loi. Depuis 1992, le titulaire du poste est l'avocat Peter S. Grant, spécialiste des questions de radiodiffusion.

Répartition du temps d'antenne payant

Lors d'une élection générale, la Loi oblige chaque radiodiffuseur canadien à libérer au moins 390 minutes de temps d'antenne pour achat par les partis enregistrés et admissibles. Le 8 avril 2005, l'arbitre répartit ce temps, en vue de l'élection à venir, entre les 12 partis alors enregistrés. Plus tard, il modifie cette répartition, deux partis étant devenus admissibles avant le déclenchement de l'élection, le 29 novembre.

Enfin, le 7 décembre, le First Peoples National Party of Canada devient le dernier parti à s'enregistrer pour l'élection de 2006 et demande à l'arbitre de lui allouer du temps d'antenne. L'arbitre révisé une nouvelle fois la répartition du temps payant, et en avise tous les partis enregistrés et admissibles, ainsi que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

À cette élection, en fin de compte, les partis se partagent 408 minutes de temps payant selon la répartition indiquée dans le tableau 3.14.

Tableau 3.14 Répartition du temps payant (au 8 décembre 2005)

Parti politique	Temps minimum Minutes:secondes
Parti libéral du Canada	105:00
Parti conservateur du Canada	85:00
Bloc Québécois	44:30
Nouveau Parti Démocratique	43:30
Le Parti Vert du Canada	25:00
Parti Marijuana	13:30
Parti Marxiste-Léniniste du Canada	13:30
Parti de l'Héritage Chrétien du Canada	13:00

Parti politique	Temps minimum Minutes:secondes
Parti action canadienne	12:30
Parti communiste du Canada	12:00
Parti Progressiste Canadien	11:30
Parti Libertarien du Canada	11:00
Animal Alliance Environment Voters Party of Canada	6:00
First Peoples National Party of Canada	6:00
Western Block Party	6:00
Total	408:00

Les décisions de l'arbitre concernant la répartition du temps d'antenne payant selon la *Loi électorale du Canada* sont affichées à www.elections.ca.

Répartition du temps d'antenne gratuit

La Loi oblige chaque « exploitant de réseau » à libérer au moins autant de temps d'antenne gratuit qu'il en a libéré à l'élection générale précédente. Le temps d'antenne gratuit est réparti proportionnellement au temps payant.

Le temps gratuit que les exploitants de réseau devaient accorder aux différents partis à la 39^e élection générale est indiqué dans le tableau 3.15.

Tableau 3.15 Répartition du temps gratuit

Parti politique	Réseau		
	CBC-TV SRC-TV	CBC Radio One SRC Première chaîne	TVA TQS Réseau Corus Québec
Parti libéral du Canada	55	31	16
Parti conservateur du Canada	44,5	25	13
Bloc Québécois	23,5	13	7
Nouveau Parti Démocratique	23	13	6,5
Le Parti Vert du Canada	13	7	3,5
Parti action canadienne	7	4	2
Parti de l'Héritage Chrétien du Canada	7	4	2
Parti Marijuana	7	4	2
Parti Marxiste-Léniniste du Canada	7	4	2
Parti communiste du Canada	6	3	2
Parti Libertarien du Canada	6	3	1,5
Parti Progressiste Canadien	6	3	1,5
Animal Alliance Environment Voters Party of Canada	3	2	1
First Peoples National Party of Canada	3	2	1

Parti politique	Réseau		
	CBC-TV SRC-TV	CBC Radio One SRC Première chaîne	TVA TQS Réseau Corus Québec
Western Block Party	3	2	1
Nombre total de minutes	214	120	62

Lignes directrices de l'arbitre en matière de radiodiffusion

Le 30 novembre 2005, l'arbitre en matière de radiodiffusion publie ses lignes directrices à l'intention des partis enregistrés et admissibles, et du CRTC.

Ces lignes directrices touchent notamment la réservation du temps de publicité, l'obligation de nommer le commanditaire de toute publicité électorale, la réglementation sur la teneur des messages politiques, la période durant laquelle ces messages peuvent être diffusés, la règle voulant que les radiodiffuseurs appliquent aux partis leurs tarifs les plus bas, les règles concernant les sondages d'opinion et la publicité des tiers, et l'application de la règle interdisant la divulgation prématurée de résultats électoraux.

Tout au long du scrutin, l'arbitre reçoit de nombreux appels de radiodiffuseurs et de partis demandant des précisions sur l'interprétation de la *Loi électorale du Canada* et l'application des lignes directrices. Les plaintes et les litiges sont tous réglés sans qu'il soit nécessaire de rendre une décision exécutoire.

Les lignes directrices de l'arbitre en matière de radiodiffusion sont consultables à www.elections.ca.

3.5.3 Interdictions de diffusion

Interdiction de publicité le jour d'élection

À la 39^e élection générale, Élections Canada se penche sur la portée de l'article 323 de la Loi, qui interdit la publicité électorale le jour d'élection. Compte tenu des exceptions mentionnées au paragraphe 323(2) et à l'article 324, nous déterminons que l'interdiction ne s'applique pas aux messages envoyés, en personne ou automatiquement, à un numéro de téléphone ou à une adresse de courriel en particulier. Cette interprétation est affichée sur le site Web d'Élections Canada.

Diffusion prématurée des résultats du scrutin

Comme l'indique le rapport sur la 38^e élection générale, la Cour suprême de la Colombie-Britannique, dans l'affaire *Bryan*, avait jugé inconstitutionnel l'article 329 de la *Loi électorale du Canada*. Par conséquent, la diffusion prématurée des résultats n'a fait l'objet d'aucune interdiction lors de la 38^e élection générale.

Cette décision a été renversée par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique le 20 mai 2005⁸. L'autorisation de porter l'affaire devant la Cour suprême du Canada a été accordée le 15 décembre 2005⁹, et la cause devrait être entendue le 18 octobre 2006.

Au début janvier 2006, un consortium de médias demande à la Cour suprême du Canada de suspendre l'application de l'article 329 ainsi que de l'alinéa 495(4)d), aux termes duquel la violation de cet article constitue une infraction. Le consortium formule également une autre demande, qui vise à hâter l'audition de l'affaire *Bryan*. Le 13 janvier, les deux demandes sont rejetées et la diffusion prématurée des résultats du vote est donc interdite à la 39^e élection générale.

3.6 Le vote

Aboutissement du processus électoral, le vote est le geste essentiel de la démocratie. Il incombe aux administrateurs électoraux de veiller à ce que tous les électeurs puissent poser ce geste fondamental.

Au cours de la 39^e élection générale, Élections Canada s'emploie à renseigner l'ensemble de l'électorat et poursuit les efforts entrepris depuis 1993 pour faciliter le vote à tous les électeurs, dans toute situation.

L'électeur peut voter de trois manières : au bureau de scrutin le jour d'élection, à un bureau de vote par anticipation pendant les trois jours prévus à cette fin ou, en tout temps durant la période électorale, par bulletin spécial selon les Règles électorales spéciales (RES).

3.6.1 Bulletins spéciaux et Règles électorales spéciales

Les Règles électorales spéciales (partie 11 de la *Loi électorale du Canada*) donnent aux électeurs qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas se rendre à un bureau de scrutin la possibilité de voter par la poste ou au bureau d'un directeur du scrutin. Cette mesure est particulièrement importante pour les Canadiens absents de leur circonscription : le personnel des Forces canadiennes, les détenus, les électeurs internationaux (qui vivent temporairement à l'étranger) et les électeurs nationaux (qui résident au Canada mais se trouvent hors de leur circonscription pendant la période électorale). La portée des RES s'est beaucoup élargie depuis 1990, mais il faut sans cesse envisager de nouveaux changements pour suivre l'évolution des besoins des électeurs. Le directeur général des élections a recommandé le réexamen de l'ensemble de la législation relative aux RES dans son rapport de recommandations de septembre 2005, *Parachever le cycles des réformes électorales*.

⁸ *R. v. Bryan*, 2005 BCCA 285

⁹ *R. c. Bryan*, 2005 CanLII 46902 (C.S.C.)

À l'élection de 2006, sachant que la plupart des étudiants des collèges et universités auront repris leurs cours avant le jour d'élection et qu'environ 200 000 Canadiens seront absents pendant les Fêtes, nous prévoyons que beaucoup d'électeurs voteront par bulletin spécial et ajustons nos plans en conséquence. Le Bureau des RES engage et forme 254 personnes pour l'inscription et le vote par bulletin spécial, contre 169 en 2004.

Les guides-formulaires d'inscription sont disponibles dans 30 bureaux de passeport au pays, dans les hauts-commissariats, ambassades et consulats du Canada et sur notre site Web. On peut aussi en obtenir auprès du DS à son bureau ou par téléphone, télécopieur, courriel, messenger ou poste ordinaire. Durant la période électorale de 2006, 119 506 formulaires d'inscription sont téléchargés du site Web, contre 29 971 en 2004.

En 2006, 127 agents sont affectés au dépouillement de quelque 112 000 bulletins spéciaux, soit trois équipes supplémentaires par rapport à l'élection précédente, où 60 566 bulletins spéciaux avaient été dépouillés.

Vote local et national

Le tableau suivant montre le nombre de bulletins spéciaux demandés par des électeurs locaux et nationaux (qui vivent au Canada, mais votent par bulletin spécial) à la 39^e élection générale.

**Tableau 3.16 Électeurs locaux et nationaux
38^e et 39^e élections générales, 2004 et 2006**

Bulletins spéciaux		2004	2006
Électeurs locaux (votant dans leur circonscription)	Remis aux électeurs	191 469	336 377
	Retournés à temps	189 654	332 975
Électeurs nationaux (votant au Canada mais hors de leur circonscription)	Remis aux électeurs	31 005	83 133
	Retournés à temps	21 236	70 796

Nous traitons les demandes sans tarder et postons les trousse de vote dans les 24 heures. Sur plus de 83 000 demandes d'électeurs nationaux, près de 10 000 (12 %) exigent des recherches en vue de déterminer la circonscription de l'électeur. Le Bureau des RES fait quelque 6 500 appels pour contacter les demandeurs qui n'ont pas fourni de preuve d'identité ou des renseignements complets. En tout, 769 électeurs ne fournissent pas à temps l'information exigée. Nous appelons les électeurs qui ont envoyé une demande incomplète les 16 et 17 janvier et les encourageons à aller voter le jour d'élection.

Au cours des trois derniers jours de la période d'enregistrement, qui se termine le 17 janvier 2006, 12 868 électeurs demandent une trousse de vote. Nous postons immédiatement les trousse, comme l'exige la *Loi électorale du Canada*, mais il incombe à l'électeur de s'assurer que son bulletin arrive à Ottawa avant l'heure limite légale – 18 h le 23 janvier, heure d'Ottawa. Au total, 3 173 bulletins arrivent en retard, contre 495 en 2004.

Vote international

Élections Canada maintient un registre des électeurs établis temporairement à l'étranger (autres que les militaires). Pour la plupart des Canadiens à l'étranger, le droit de vote est assujéti à une règle selon laquelle le dernier séjour au pays doit remonter à moins de cinq ans.

Depuis 1993, en partenariat avec Élections Canada, Affaires étrangères Canada fournit de l'information électorale par ses missions diplomatiques et ses consulats. Ces bureaux distribuent aux électeurs à l'étranger des guides-formulaires d'inscription, répondent aux questions sur l'inscription et le vote, fournissent les noms des candidats confirmés, et reçoivent les formulaires d'inscription et les bulletins spéciaux remplis pour transmission à Ottawa. Le 5 janvier 2006, le ministère envoie à chacune de ses missions la liste complète des candidats confirmés à la 39^e élection générale.

Pendant l'élection, nous envoyons plus de 2 100 trousse de vote par valise diplomatique. Les électeurs à l'étranger peuvent retourner leur bulletin rempli à tout haut-commissariat, ambassade, consulat du Canada ou base des Forces canadiennes à temps pour qu'il arrive à Élections Canada à Ottawa au plus tard à 18 h, heure de l'Est, le jour d'élection. Les missions diplomatiques nous envoient les bulletins par valise diplomatique à mesure qu'elles les reçoivent et les consulats recourent aux services de messagerie commerciale.

**Tableau 3.17 Électeurs internationaux
38^e et 39^e élections générales, 2004 et 2006**

Bulletins spéciaux	2004	2006
Envoyés aux électeurs du registre international	11 719	15 083
Retournés à temps	7 736	9 208
Retournés en retard	391	933

Projet pilote de messagerie

À l'élection générale de 2004, environ 75 % des bulletins spéciaux expédiés à l'étranger ont été envoyés aux États-Unis ou en Europe de l'Ouest, régions où le service postal est raisonnablement efficace et fiable. Le taux de retour de ces bulletins a d'ailleurs été de 72,1 % et de 73,5 % respectivement, et le délai de retour moyen, d'environ 20 jours. Ailleurs, les résultats ont été très différents : le taux de retour global a été de 49,4 %, et le délai de retour moyen, de près de 25 jours.

Élections Canada a donc préparé un projet pilote pour la 39^e élection générale : les trousseaux de vote seraient envoyés par messagerie aux régions autres que le Canada, les États-Unis et l'Europe de l'Ouest pour lesquelles le délai de retour moyen était de plus de 21 jours.

Un total de 5 706 bulletins spéciaux sont envoyés durant l'élection de 2006, plus du double qu'en 2004 (2 742). Avec la messagerie, 55,6 % des bulletins envoyés aux régions ciblées sont retournés à temps, une hausse de 6,2 points de pourcentage, alors que le taux des bulletins non retournés baisse de 4,2 points de pourcentage, pour s'établir à 36,8 %.

Vote des membres des Forces canadiennes

Les membres des Forces canadiennes (FC) peuvent voter par bulletin spécial à une élection générale où qu'ils soient stationnés. Lorsqu'ils s'enrôlent, ils remplissent un formulaire (modifiable par la suite, au besoin) indiquant leur adresse de résidence habituelle. Leur vote est compté dans la circonscription où se trouve cette adresse. Des bureaux de scrutin sont ouverts pendant au moins trois jours sur les bases des FC à l'étranger, entre le 9 et le 14 janvier 2006.

Le ministre de la Défense nationale nomme l'agent de coordination et les agents de liaison chargés de collaborer avec Élections Canada. À cette élection, 12 agents de liaison coordonnent le vote militaire au Canada et à l'étranger. Une fois de plus, l'excellente collaboration des FC contribue au succès du scrutin.

Le matériel électoral est expédié vers les bases des FC en deux temps. Au début décembre 2005, nous expédions des dépliants d'information et des affiches vers 92 destinations au Canada, aux États-Unis et en Europe. Puis, de décembre au début janvier, nous expédions 1 165 colis contenant le matériel nécessaire à la conduite du scrutin vers 551 destinations au Canada et ailleurs dans le monde.

**Tableau 3.18 Électeurs des Forces canadiennes
38^e et 39^e élections générales, 2004 et 2006**

Forces canadiennes	2004	2006
Unités	1 046	1 059
Électeurs inscrits	62 436	60 878
Bulletins déposés sur la base militaire	22 344	20 772

Le taux de vote des militaires demeure relativement stable depuis des années. Nos données sont cependant incomplètes. La Loi autorise en effet les électeurs des FC à voter à un bureau de scrutin de leur circonscription lorsqu'ils sont en congé ou basés au pays pendant une élection. En raison de la période des Fêtes, il est possible qu'il y ait eu plus de militaires en congé dans leur circonscription.

Vote des étudiants

Pendant l'élection, on installe sur certains campus des kiosques pour l'inscription au vote par bulletin spécial. Dans beaucoup de circonscriptions, ces initiatives de vote par bulletin spécial viennent compléter des opérations de révision ciblée et des campagnes de publicité. Dans cinq circonscriptions, les étudiants peuvent même voter à des kiosques tenus par des coordonnateurs du vote par bulletin spécial.

Il arrive souvent que des étudiants n'aient pas sur eux une preuve de résidence suffisante pour leur adresse universitaire le jour du scrutin. Élections Canada rappelle aux agents d'inscription, scrutateurs et greffiers du scrutin quels types de preuves d'identité et de résidence sont acceptables, en soulignant que le scrutateur doit être convaincu de la validité des documents. Aux termes de la *Loi électorale du Canada*, la décision du scrutateur est sans appel.

Initiative sur le campus de l'Université de Toronto

Dans la circonscription de Trinity–Spadina (Ontario), Élections Canada est avisé tardivement d'une initiative du directeur du scrutin local visant à encourager le vote par bulletin spécial chez les étudiants en installant des kiosques de vote pendant trois jours sur le campus de l'Université de Toronto. Des initiatives similaires mais de moindre ampleur avaient été menées ailleurs.

Or, ces kiosques ne sont pas conçus pour servir une population de 50 000 étudiants. L'ampleur du projet soulève des inquiétudes. Pourrait-on offrir un service de qualité? Le personnel électoral était-il habilité légalement à assurer l'ordre et la confidentialité du vote? Par ailleurs, les candidats n'avaient pas tous été avisés de l'initiative et pourraient se trouver empêchés de faire campagne sur le campus pendant l'événement.

L'initiative est donc annulée. Les kiosques de vote sont remplacés par des kiosques d'information, des agents réviseurs se rendent sur le campus et 10 nouveaux bureaux de scrutin sont ouverts dans trois résidences d'étudiants le jour d'élection. Par ailleurs, les étudiants ont toujours la possibilité de voter par anticipation, non loin du campus, les 13, 14 et 16 janvier, et peuvent aussi voter par bulletin spécial au bureau du DS local.

Vote dans les établissements de soins de courte durée

Les personnes hospitalisées dans des établissements de soins de courte durée, dans leur circonscription ou non, peuvent voter par bulletin spécial. Au début décembre 2005, Élections Canada contacte ces établissements pour demander leur coopération dans l'organisation du vote. Les DS prennent des arrangements avec les administrateurs

d'hôpitaux et nomment un coordonnateur des bulletins de vote spéciaux pour chaque groupe de 200 lits afin d'inscrire tous les patients qui désirent voter.

En raison de particularités propres au milieu hospitalier, certains administrateurs hésitent à autoriser les fonctionnaires électoraux à rencontrer les patients dans leur chambre, pour des raisons de sécurité et de protection de la vie privée. Dans ces cas, des arrangements sont pris pour autoriser les visites avec le consentement des patients.

L'inscription au vote par bulletin spécial et le vote dans les hôpitaux a lieu les 15, 16 et 17 janvier 2006. La Loi ne permet pas d'offrir ce service après la clôture des inscriptions, le 17 janvier 2006. En tout, 7 221 électeurs hospitalisés hors de leur circonscription s'inscrivent au vote par bulletin spécial, contre 5 808 en 2004. Par ailleurs, le nombre d'électeurs hospitalisés dans leur circonscription et inscrits au vote par bulletin spécial est estimé à 11 060, ce qui porte le nombre total d'électeurs hospitalisés à quelque 18 280.

Vote dans les établissements correctionnels

Le 31 octobre 2002, la Cour suprême du Canada a déterminé dans *Sauvé c. Canada (Directeur général des élections)* que tous les électeurs incarcérés, peu importe la durée de leur peine, pouvaient voter. Or, la *Loi électorale du Canada* prévoit uniquement le vote des détenus des établissements correctionnels provinciaux. Le directeur général des élections a donc adapté les articles 246 et 247 de la Loi de façon à étendre le processus de vote aux établissements fédéraux.

À l'élection de 2006, un bureau de scrutin par groupe de 100 électeurs est installé dans chaque établissement et les détenus votent par bulletin spécial le 13 janvier 2006. Parmi les 35 314 détenus canadiens, 12 373 s'inscrivent et 11 594 votent.

Tableau 3.19 L'inscription des électeurs dans les établissements correctionnels

Type d'établissement	Électeurs admissibles	Électeurs inscrits
Fédéral	12 557	5 640
Provincial	22 757	6 733
Total	35 314	12 373

Le vote en région éloignée

La souplesse du vote par bulletin spécial permet de servir des électeurs dans certaines des régions les plus éloignées au Canada.

- En Colombie-Britannique, un coordonnateur des bulletins de vote spéciaux se rend en avion à 27 phares pour faciliter le vote aux personnes qui y travaillent.
- Des mesures spéciales sont prises pour les travailleurs de mines isolées à Terre-Neuve-et-Labrador, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.
- Les entreprises qui exploitent des plateformes de forage en mer reçoivent de l'information pour leurs employés concernant le vote par bulletin spécial.
- Des arrangements spéciaux sont pris avec Défense nationale et Environnement Canada afin de permettre aux travailleurs des stations météorologiques d'Eureka et d'Alert, dans le Nord, de voter par bulletin spécial.

Progression globale du vote par bulletin spécial

Le nombre d'électeurs qui votent par bulletin spécial est plus élevé à la 39^e élection générale qu'à la 38^e ou la 37^e. Le tableau 3.20 fait la comparaison entre ces trois élections.

Tableau 3.20 Vote par bulletin spécial – Comparaison des 37^e, 38^e et 39^e élections générales (2000, 2004 et 2006)

Catégorie d'électeurs visée par les Règles électorales spéciales	Nombre de bulletins déposés		
	2000	2004	2006
Groupe 1			
Membres des Forces canadiennes	19 030	22 344	20 722
Électeurs incarcérés	5 188*	9 250	11 594
Électeurs vivant temporairement à l'étranger	7 700	7 736	9 208
Sous-total du groupe 1	31 918	39 330	41 524
Groupe 2**			
Électeurs votant dans leur circonscription (locaux)	138 065	189 654	332 975
Électeurs au Canada absents de leur circonscription (nationaux)	25 963	21 236	70 796***
Sous-total du groupe 2	164 028	210 890	403 771
Total de bulletins spéciaux déposés	195 946	250 220	445 295

* Les détenus des établissements fédéraux n'avaient pas le droit de vote en 2000.

** Comprend les électeurs hospitalisés dans des établissements de soins de courte durée.

*** Comprend les vacanciers du Sud.

3.6.2 Vote par anticipation

Les personnes qui ne peuvent pas ou ne veulent pas voter à leur bureau de scrutin le jour d'élection disposent d'un autre mécanisme : le vote par anticipation.

Les 13, 14 et 16 janvier 2006, 3 371 bureaux de vote par anticipation sont ouverts au Canada (en 2 767 endroits). Les DS ont imprimé à cette fin les listes électorales révisées, qui reflètent les mises à jour apportées depuis le début de la révision et qui comptent au total 22 765 324 noms. Les électeurs non inscrits sur ces listes peuvent s'inscrire et voter à un bureau de vote par anticipation. En tout, 1 561 039 électeurs (6,8 % du total) votent par anticipation à l'élection de janvier 2006.

Tableau 3.21 Vote par anticipation 1997-2006

Élection générale	Bulletins valides	Taux de participation
1997	704 336	3,6 %
2000	775 157	3,5 %
2004	1 248 469	5,5 %
2006	1 561 039	6,8 %

Plan d'urgence pour le personnel en région

En prévision d'une forte affluence au vote par anticipation de cette élection, les DS, en collaboration avec leur ADLR, élaborent un plan d'urgence pour le personnel. Le plan prévoit le déploiement d'une réserve de ressources en attente, mais donne également aux DS plus de marge de manœuvre dans l'embauche : ils peuvent engager, comme ressources supplémentaires ou en attente, des agents d'inscription, des préposés à l'information, des greffiers du scrutin, des scrutateurs et des superviseurs de centre de scrutin. Ce type d'embauche n'est habituellement pas permis pour le vote par anticipation, et le directeur général des élections doit l'approuver chaque fois, selon le profil de la circonscription et le nombre attendu de votants. En fin de compte, les DS sont prêts à accueillir deux fois plus d'électeurs pour le vote par anticipation qu'en 2004.

Le tableau 3.22 montre le nombre d'employés supplémentaires et en attente pour le vote par anticipation dans les 308 circonscriptions.

Tableau 3.22 Plan d'urgence pour le personnel du vote par anticipation

Ressources supplémentaires	
Agents d'inscription	2 159
Préposés à l'information	1 258
Greffiers du scrutin	751
Superviseurs de centre de scrutin	696
Sous-total	4 864

Ressources supplémentaires	
Ressources en attente	
Agents d'inscription	384
Préposés à l'information	209
Scrutateurs	840
Greffiers du scrutin	463
Superviseurs de centre de scrutin	294
Sous-total	2 190
Total (ressources supplémentaires et en attente)	7 054

Prévoyant un taux de participation plus élevé, le directeur général des élections autorise les DS à engager des équipes supplémentaires composées chacune d'un scrutateur et d'un greffier du scrutin en vue d'accélérer le dépouillement du vote par anticipation. Ce dépouillement est effectué après la clôture du vote le soir d'élection – une semaine après le vote par anticipation. Les DS sont autorisés à engager jusqu'à deux équipes supplémentaires si plus de 750 électeurs ont voté par anticipation (Élections Canada recommande une équipe par jour de vote par anticipation). Les DS doivent aviser les candidats de leur circonscription de ces procédures et les inviter à envoyer des représentants supplémentaires pour observer le dépouillement.

3.6.3 Le vote le jour d'élection

La troisième et dernière façon de voter est le vote au bureau de scrutin, le jour d'élection. C'est encore cette méthode traditionnelle que choisissent la grande majorité des électeurs à la 39^e élection générale. Pour le jour d'élection, les DS impriment les listes officielles, où figurent tous les changements depuis le début de la révision, et où les noms des électeurs ayant voté par bulletin spécial ou par anticipation sont barrés pour prévenir le double vote. L'ensemble des listes officielles contiennent 22 812 683 noms. Le jour d'élection, le 23 janvier, est marqué par certains incidents, qui sont décrits ci-dessous.

Plan d'urgence pour le personnel en région

Comme pour le vote par anticipation, les ADLR aident chaque DS à établir un plan d'urgence pour assurer que tous les bureaux de scrutin ouvriront à l'heure prescrite par la *Loi électorale du Canada*. Les DS peuvent ainsi, en vue du jour d'élection, engager des agents d'inscription, des préposés à l'information et des superviseurs de centre de scrutin supplémentaires ou en attente, ou des scrutateurs et des greffiers du scrutin en attente. Les DS réagissent extrêmement bien à la consigne de préparer un plan d'urgence.

Ce plan tient compte des distances à parcourir par les employés en attente. En principe, les préposés au scrutin doivent pouvoir se rendre à leur bureau de scrutin en moins de 30 minutes.

Bulletins de vote

L'électeur exprime son choix au moyen d'un bulletin de vote. L'impression des bulletins est l'une des tâches les plus exigeantes du DS – surtout en raison des échéances strictes prévues par la *Loi électorale du Canada*. Les bulletins eux-mêmes sont imprimés localement, dans les circonscriptions, mais les feuilles de bulletins vierges sont livrées par Élections Canada selon une procédure très stricte.

Avant l'élection, chaque DS avait choisi un imprimeur local pour la production des bulletins de vote et d'autres documents propres à la circonscription. Puisque plusieurs entreprises risquent de fermer pendant les Fêtes, à moins d'entente préalable, le DS communique avec les imprimeurs à la mi-décembre pour s'assurer que les principaux documents seront prêts à temps. Les DS doivent respecter une série d'échéances d'impression : carte d'information de l'électeur (prêts-à-photographier envoyés chez l'imprimeur au plus tard le 16 décembre); listes révisées (imprimées au plus tard le 10 janvier); bulletins de vote (imprimés au plus tard le 8 janvier); et listes officielles (imprimées au plus tard le 20 janvier).

Entre le 14 et le 22 décembre, Élections Canada expédie directement les feuilles de bulletins vierges aux imprimeurs (au sein de Postes Canada, le coordonnateur national et chacun des chefs d'équipe régionaux gèrent les livraisons pour Élections Canada en collaboration avec les imprimeurs).

À la mi-décembre, le matériel nécessaire à l'impression des bulletins, soit les maquettes pour le recto (où figurent les noms des partis politiques) et le verso, est expédié aux bureaux des DS. La maquette a été modifiée de façon à inclure les trois nouveaux partis.

Sur confirmation des candidatures, le DS envoie les renseignements nécessaires à l'imprimeur. Une fois que le DS a approuvé l'épreuve du bulletin, le nom et l'affiliation des candidats sont imprimés et les bulletins sont reliés en livrets, prêts à servir pour le vote par bulletin spécial au bureau du DS, le vote par anticipation et le vote le jour d'élection.

Le personnel en attente est nécessairement plus nombreux pour le jour d'élection que pour le vote par anticipation, comme le montre le tableau 3.23, qui porte sur les 308 circonscriptions :

Tableau 3.23 Plan d'urgence pour le jour d'élection

Ressources supplémentaires	
Agents d'inscription	2 551
Préposés à l'information	2 065
Superviseurs de centre de scrutin	920
Sous-total	5 536
Ressources en attente	
Agents d'inscription	1 100
Préposés à l'information	713
Scrutateurs	4 244
Greffiers du scrutin	1 563
Superviseurs de centre de scrutin	1 229
Sous-total	8 849
Total (ressources supplémentaires et en attente)	14 385

Élections Canada a un important système de suivi et de rapports pour assurer que les bureaux de vote par anticipation et ordinaires ouvrent à l'heure prévue. Les scrutateurs doivent arriver au bureau de scrutin 45 minutes à l'avance, et les superviseurs d'un centre de scrutin, 60 minutes à l'avance, et ils doivent téléphoner au DS pour confirmer que le bureau est prêt à ouvrir. Des ressources en attente sont déployées immédiatement dans les bureaux pour lesquels on ne reçoit pas d'appel. Le directeur général des élections demande aux DS de signaler le cas de tout bureau de scrutin qui risque de ne pas ouvrir à temps et d'en aviser l'agent de liaison en région. D'Ottawa, Élections Canada surveille ces avertissements afin d'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour que les bureaux ouvrent à l'heure prévue. Le système est élargi et adapté pour permettre aux DS de signaler tout problème – mauvais temps, panne d'électricité, etc. – survenant au cours des heures de vote et pouvant entraîner la fermeture d'un bureau de scrutin.

Retards et interruptions aux bureaux de scrutin

Sur les 62 106 bureaux de scrutin (60 795 fixes et 1 311 itinérants) ouverts le jour d'élection, on nous informe que 36 bureaux – répartis en 16 lieux de scrutin dans 11 circonscriptions – n'ont pas ouvert à l'heure prescrite et que 13 393 électeurs sont concernés. Parmi ces bureaux, plusieurs ouvrent avec moins d'une heure de retard. Les retards sont dus à une variété de raisons : neuf préposés au scrutin ne se présentent pas au travail (l'un d'eux à cause d'un accident de voiture) et doivent être remplacés; il manque du matériel; dans une réserve isolée, les bulletins sont livrés par hélicoptère par mauvais temps; un bureau de scrutin doit être déménagé en vitesse parce que le système de chauffage ne fonctionne pas. Dans un autre lieu éloigné, les préposés au scrutin ne peuvent pas se rendre sur place en raison d'une panne d'électricité. Une DS ouvre un bureau temporaire dans sa résidence; un autre ouvre un bureau dans un camion.

Par ailleurs, le service est interrompu pour diverses raisons dans 31 bureaux répartis en 6 lieux de scrutin dans 6 circonscriptions; 11 639 électeurs sont concernés. Quatre lieux de scrutin groupant 29 bureaux de vote sont évacués brièvement en raison d'alertes de feu. Un scrutateur est remplacé en 15 minutes après le décès d'un membre de sa famille. Un bureau de scrutin est fermé pendant 50 minutes en soirée en raison d'une panne d'électricité.

Panne d'électricité dans le Nord de la Saskatchewan

Au début de la soirée d'élection, la DS de Desnethé–Missinippi–Rivière Churchill signale à Élections Canada une panne d'électricité. L'équipe d'intervention en cas d'incident majeur met en branle le plan d'urgence. Les communications avec la DS, la compagnie d'électricité et le Centre des opérations du gouvernement permettent de déterminer l'ampleur de la panne : 31 bureaux de scrutin répartis dans 24 lieux de scrutin. En quelques minutes, l'équipe d'intervention délimite la zone et fournit au directeur général des élections le nombre d'électeurs touchés (environ 9 000) ainsi que les prévisions météo locales.

La DS et le personnel travaillent d'arrache-pied pour garder les bureaux de scrutin ouverts et maintenir le service. Puisqu'il est difficile d'évaluer combien de temps durera la panne, le directeur général des élections ordonne à l'équipe spéciale de déployer le plan d'urgence pour la transmission des résultats le soir d'élection. La DS se procure une génératrice et la communication est rapidement établie entre des électriciens sur place et les spécialistes en TI à Ottawa en vue d'alimenter le serveur du bureau de la DS en toute sécurité. Le serveur est réactivé une cinquantaine de minutes avant la diffusion des résultats.

Le directeur général des élections, après avoir discuté de la question avec la DS, qui lui assure qu'aucun bureau de scrutin n'a interrompu le service, conclut qu'il n'est pas nécessaire d'appliquer l'article 59 de la Loi. La température relativement douce et la persévérance de la DS ont aidé le personnel à surmonter cette épreuve. L'électricité revient à 20 h 22 (heure locale).

Dans quatre circonscriptions pourtant affectées par le mauvais temps et des pannes de courant, 18 600 électeurs peuvent voter sans retard à quelque 60 bureaux de scrutin répartis en 32 lieux de scrutin. Certains préposés au scrutin poursuivent leur travail à l'aide de lampes de poche, et un bureau est déplacé dans la cuisine de l'établissement, chauffée par les fours allumés. Un autre bureau de scrutin est aménagé dans le foyer de l'édifice, malgré le froid, parce que la lumière du jour permet d'y poursuivre le vote malgré la panne.

Les nombreux préposés au scrutin qui ont travaillé dans des conditions glaciales et ont trouvé des solutions originales pour continuer de servir l'électorat malgré les pannes d'électricité et autres interruptions méritent de chaleureuses félicitations, tout comme les DS, qui ont assuré un leadership et un soutien de premier ordre.

Destruction d'une urne

Dans un bureau de scrutin, un homme s'empare d'une urne, l'emporte à l'extérieur puis roule dessus avec son camion. L'urne contient une cinquantaine de bulletins.

Les policiers l'arrêtent et le détiennent jusqu'à la fermeture des bureaux de scrutin. Le DS livre une nouvelle urne au bureau en question.

L'urne écrasée, avec son contenu, est déposée sur le sol du bureau de scrutin. En présence du représentant de chaque candidat et des préposés au scrutin, le DS retire tous les bulletins et les place dans la nouvelle urne. Celle-ci est dûment scellée, et les représentants et préposés au scrutin y apposent leur signature. Le scrutin se poursuit sans autre incident.

Présence de caméras dans les bureaux de scrutin

L'article 135 de la *Loi électorale du Canada* interdit la présence de médias dans les bureaux de scrutin le jour d'élection, et ce, même si un électeur consent à être filmé. Il s'agit de permettre à l'électeur de voter en toute confidentialité, sans être distrait, dérangé ou retardé.

Le 18 janvier 2006, le directeur général des élections rappelle aux médias que leurs représentants ne sont pas autorisés à filmer ou à diffuser des images d'électeurs – y compris des chefs de parti – en train de voter dans des bureaux de scrutin ou de directeurs du scrutin. Ils peuvent toutefois capter des images depuis l'entrée des bureaux à condition de ne pas nuire à l'accès aux lieux et de ne pas déranger les électeurs. La plupart des médias respectent ces directives, qui sont également communiquées aux partis dans un courriel envoyé au Comité consultatif des partis politiques le 19 janvier.

3.6.4 Délégations internationales

Chef de file mondial en administration électorale, Élections Canada accueille plusieurs délégations étrangères désireuses d'observer nos activités à la 39^e élection générale.

Le Programme des visiteurs

Notre Programme des visiteurs se déroule du 19 au 23 janvier 2006. En tout, 15 personnes y participent : des responsables électoraux d'Australie, du Mexique et de l'Irak, des représentants du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (Droits et Démocratie), et des étudiants de l'Université de Moncton et de l'Université de Ouagadougou, au Burkina Faso, qui participent à un programme d'échange en vue de raffiner leurs connaissances sur la démocratie et les élections.

Le programme comprend des séances d'information sur le rôle d'Élections Canada pendant l'élection, des démonstrations de notre Système de gestion d'un scrutin, des visites à des bureaux de DS et l'observation de bureaux de scrutin le jour d'élection.

3.7 Adaptations de la Loi pendant la 39^e élection générale

Le directeur général des élections peut adapter la *Loi électorale du Canada*, conformément au paragraphe 17(1), en raison d'une situation d'urgence, d'une circonstance exceptionnelle ou imprévue ou d'une erreur.

La liste détaillée des adaptations ainsi apportées à la Loi durant la 39^e élection générale se trouve à l'annexe VIII de ce rapport.

4. Activités postélectorales de la 39^e élection générale et reprise des préparatifs

Introduction

Pour la plupart des gens, l'élection se termine le soir du scrutin. Pour Élections Canada, c'est le début d'une autre période de travail intense.

Nos activités postélectorales comprennent trois grandes étapes qui se chevauchent. D'abord, nous devons confirmer les résultats de l'élection et le candidat gagnant dans chaque circonscription. En même temps, nous devons exécuter une série de tâches de clôture : fermer les 308 bureaux de directeurs du scrutin et 111 bureaux supplémentaires; payer les quelque 180 925 personnes qui ont occupé 205 932 postes à cette élection; traiter les divers rapports des entités politiques et rembourser leurs dépenses admissibles; traiter les dossiers d'application de la loi; et faire rapport au Parlement. Enfin, nous évaluons notre gestion de l'élection, dans le cadre de nos efforts d'amélioration continue.

Le présent chapitre décrit les activités de ces trois étapes et donne un aperçu de certains aspects cruciaux des préparatifs – déjà en cours – de la prochaine élection.

4.1 Le verdict des urnes

La présente section porte sur les résultats du vote, y compris le nombre d'électeurs qui ont voté, les résultats préliminaires annoncés le soir d'élection et les résultats définitifs établis après validation par le bureau du directeur du scrutin et Élections Canada ou, dans certains cas, après dépouillement judiciaire.

4.1.1 Listes électorales définitives

Le 23 janvier 2006, jour d'élection, quelque 795 000 électeurs s'inscrivent sur la liste électorale, ou signalent un changement d'adresse, à leur bureau de scrutin. Dans les jours qui suivent, le bureau du directeur du scrutin entre ces inscriptions dans sa base de données. Comme lors de la période de révision, le personnel cherche à éviter les doublons en éliminant dans la base de données de leur ancienne circonscription le nom des électeurs qui ont déménagé. Une fois cette mise à jour faite dans les circonscriptions, les bases de données sont renvoyées à Élections Canada, achevant ainsi un cycle de 55 jours pendant lequel plus de deux millions de modifications ont été apportées aux listes préliminaires.

Élections Canada vérifie ensuite les entrées pour éliminer les doublons. Même si la plupart des directeurs du scrutin utilisent tous les outils à leur disposition pour éviter les doublons, nous en trouvons néanmoins quelque 217 000, ce qui représente une diminution par rapport aux 288 000 trouvés en 2004.

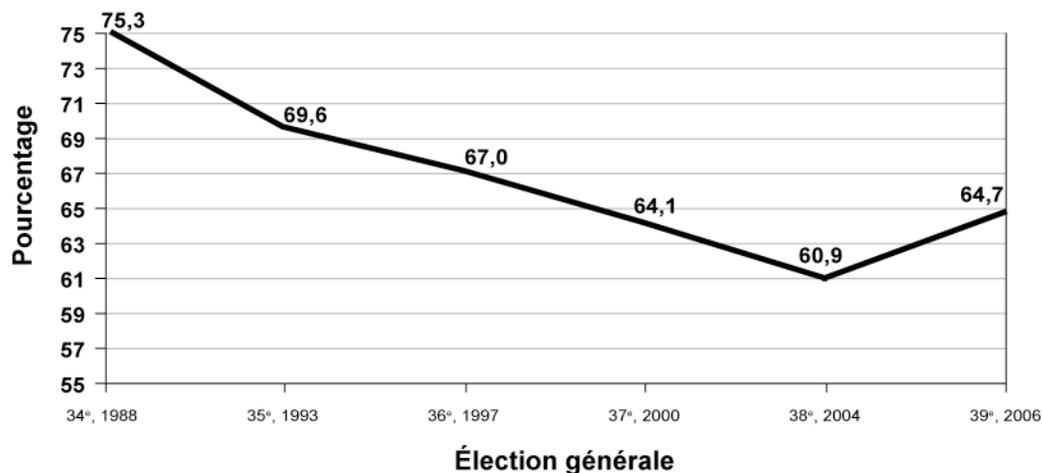
En fin de compte, 23 054 615 noms sont inscrits sur les listes définitives de la 39^e élection générale, une augmentation de 1,6 % par rapport aux listes préliminaires et de 2,6 % par rapport à l'élection de 2004. Les listes définitives sont remises aux députés ainsi qu'aux partis enregistrés le 13 avril 2006.

4.1.2 La participation électorale

Il y a diverses façons de mesurer la participation électorale. Une méthode consiste à comparer le nombre de votes exprimés et la population électorale estimée. Une autre méthode, celle d'Élections Canada, consiste à comparer le nombre de votes exprimés et le nombre d'électeurs inscrits. Ainsi, lorsque le nombre d'électeurs inscrits s'accroît alors que le nombre de votes exprimés demeure stable, le taux de participation diminue.

Le nombre total de votes exprimés à l'élection de 2006, en comptant le vote par anticipation, le vote par bulletin spécial et le vote le jour d'élection, est de 14 908 703 – une augmentation d'environ 9 % sur les 13 683 570 votes exprimés en 2004. Par rapport aux 23 054 615 électeurs inscrits, cela représente (selon la méthode d'Élections Canada) un taux de participation de 64,7 %. Il s'agit de la première hausse du taux de participation depuis la 34^e élection générale (1988).

Figure 4.1 Évolution de la participation électorale



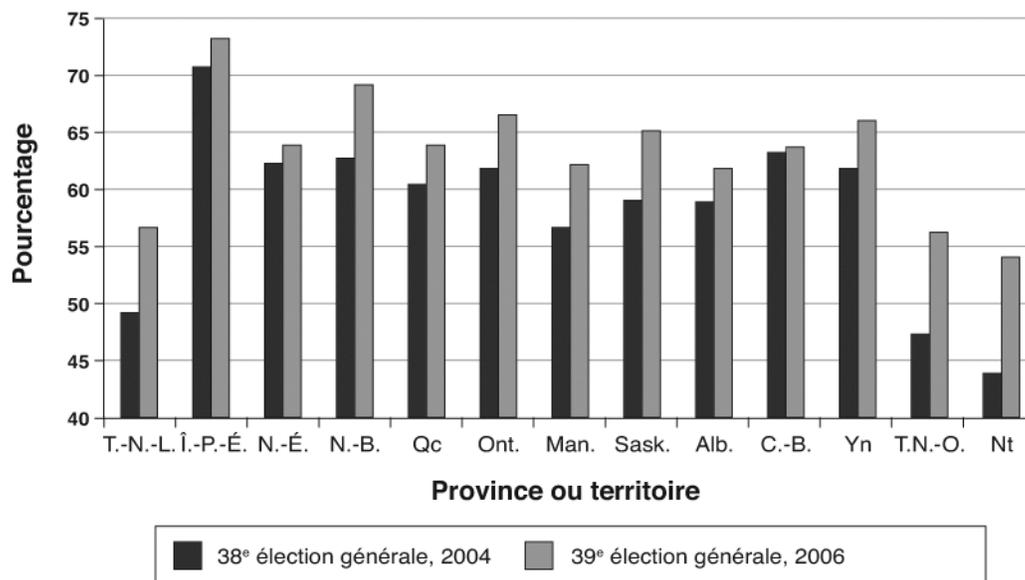
Note : Le taux de la 37^e élection générale (2000) a été rajusté de 61,2 % à 64,1 % par suite de la maintenance régulière du Registre national des électeurs au cours de laquelle nous retirons les noms des électeurs décédés et les doublons.

Tableau 4.1 Participation électorale – 38^e et 39^e élections générales, 2004 et 2006

Province ou territoire	38 ^e élection générale			39 ^e élection générale		
	Électeurs sur les listes définitives	Votes exprimés	Participation %	Électeurs sur les listes définitives	Votes exprimés	Participation %
Terre-Neuve-et-Labrador	405 032	199 536	49,3	403 982	228 961	56,7
Île-du-Prince-Édouard	109 031	77 143	70,8	107 677	78 829	73,2
Nouvelle-Écosse	706 932	440 450	62,3	750 829	479 580	63,9
Nouveau-Brunswick	597 440	374 952	62,8	594 104	410 918	69,2
Québec	5 800 109	3 507 100	60,5	5 852 528	3 737 849	63,9
Ontario	8 294 928	5 127 387	61,8	8 536 359	5 682 366	66,6
Manitoba	841 061	476 512	56,7	831 278	517 557	62,3
Saskatchewan	723 922	427 960	59,1	712 427	463 788	65,1
Alberta	2 171 584	1 278 932	58,9	2 322 108	1 436 655	61,9
Colombie-Britannique	2 750 577	1 739 999	63,3	2 875 950	1 832 557	63,7
Yukon	20 345	12 578	61,8	21 493	14 206	66,1
Territoires du Nord-Ouest	28 619	13 546	47,3	28 792	16 186	56,2
Nunavut	17 041	7 475	43,9	17 088	9 251	54,1
Canada	22 466 621	13 683 570	60,9	23 054 615	14 908 703	64,7

Le nombre de votes exprimés et le taux de participation ont augmenté dans chaque province et territoire par rapport à 2004, mais l'augmentation du taux de participation varie d'une région à l'autre selon les variations dans le nombre d'électeurs inscrits.

Figure 4.2 Participation électorale – 38^e et 39^e élections générales, 2004 et 2006



4.1.3 Résultats préliminaires du soir d'élection

Peu après la clôture du vote le lundi 23 janvier 2006, le dépouillement du scrutin commence. Les premiers résultats préliminaires apparaissent sur le site Web d'Élections Canada à 22 h, heure de l'Est.

Chaque scrutateur compte les votes de son bureau de scrutin en présence de témoins. Puis, il remplit le relevé de scrutin et téléphone les résultats non officiels au bureau du directeur du scrutin, où ils sont entrés dans le Système des résultats du scrutin (SRS), bureau par bureau. Les bulletins de vote et autres documents électoraux, placés dans l'urne scellée, sont ensuite livrés au DS pour validation.

Le même soir, les bulletins spéciaux provenant des électeurs nationaux, internationaux, militaires et incarcérés sont comptés à Ottawa et les résultats télécopiés à chaque bureau du DS, où ils sont ajoutés aux résultats du vote local dans le SRS. Celui-ci divise les votes entre deux grands groupes : le groupe 1 comprend les votes des électeurs internationaux, des membres des Forces canadiennes et des électeurs incarcérés, et le groupe 2 les votes des électeurs locaux et nationaux.

À mesure que les résultats sont entrés dans le SRS, ils s'affichent sur notre site Web et sont transmis simultanément aux ordinateurs du consortium des médias – un groupe national regroupant les principaux diffuseurs de nouvelles le soir d'élection. Le consortium diffuse les résultats, de manière continue et directe, à tous ses membres – locaux, régionaux et nationaux – et aux sites Web des principaux médias d'information. Les médias locaux et régionaux sont souvent présents dans les bureaux de DS, où ils peuvent obtenir les derniers résultats locaux sur demande.

Membres du consortium des médias

- SRC et son équivalent anglais CBC
- CTV
- Global TV
- TVA
- CHUM Television
- La Presse Canadienne et Nouvelles Télé-Radio/The Canadian Press and Broadcast News

Le soir d'élection, 66 151 des 66 171 bureaux de scrutin transmettent leurs résultats. À la fin de la soirée, il manque les résultats de 16 bureaux dans la circonscription de Mont-Royal (Québec), 2 bureaux dans Kenora (Ontario) et 2 dans Nunavut (Nunavut). Ces 20 bureaux de scrutin représentent une diminution remarquable en comparaison des 241 qui n'ont pas transmis leurs résultats à l'élection de 2004. Toutefois, nous poursuivrons nos efforts en vue de réduire ce nombre encore davantage.

Résultats par bureau de scrutin

Le soir d'élection, afin de protéger la confidentialité du vote, Élections Canada ne publie pas les résultats préliminaires par bureau de scrutin individuel, mais par groupe de cinq bureaux. Les représentants des candidats reçoivent copie du relevé du scrutin établi pour chaque bureau où ils ont observé le vote.

Par le passé, quelques DS fournissaient aux médias locaux des résultats préliminaires par bureau de scrutin, mais le directeur général des élections a interdit cette pratique à tous les DS.

Le 2 février 2006, le directeur général des élections annonce dans un communiqué qu'Élections Canada reverra le processus de diffusion des résultats par bureau de scrutin. Pour les scrutins tenus après le 1^{er} octobre 2006, les résultats par bureau seront transmis aux médias locaux après validation dans un nouveau type de rapport imprimé.

4.1.4 Après le jour d'élection

Validation des résultats

Les résultats publiés le soir d'élection sont préliminaires. Dans les sept jours suivants, il faut vérifier les résultats et les compléter (dans le cas des bureaux de vote qui n'ont pas transmis leurs résultats le soir d'élection), dans le cadre du processus de validation.

Pour valider les résultats, le DS – en présence de témoins – additionne les totaux inscrits sur chaque relevé du scrutin. Puis, il remet aux candidats un certificat indiquant les résultats validés. Sept jours plus tard – ou immédiatement après le dépouillement judiciaire, le cas échéant – le DS écrit le nom du candidat élu au dos du bref d'élection et retourne celui-ci au directeur général des élections. À mesure que ces rapports d'élection arrivent à Ottawa, les résultats sont publiés sur le Web avec leur date de validation, le nombre de votes valides par candidat, le nombre de bulletins rejetés et le nombre total de bulletins déposés.

À la 39^e élection générale, 178 circonscriptions effectuent la validation le 24 janvier 2006, et 94 la font le 25 janvier. Au 2 février, la validation est terminée dans les 308 circonscriptions, et les résultats sont affichés à www.elections.ca.

Ajournements de la validation des résultats

Le processus de validation peut commencer uniquement lorsque toutes les urnes et tous les résultats du vote par bulletin spécial ont été reçus. S'il en manque à la date de validation fixée dans l'avis de convocation (comme cela peut se produire dans le cas de bureaux de scrutin éloignés), la validation est reportée et il faut s'efforcer de trouver les urnes manquantes. Le délai maximal de l'ajournement est de deux semaines après les sept jours initiaux prévus par la *Loi électorale du Canada*. Si une urne manquante a été détruite ou est disparue, la procédure de l'article 296 de la Loi s'applique.

À la 39^e élection générale, la validation est ajournée dans huit circonscriptions et les candidats, habilités à observer la validation, sont avisés du retard.

**Tableau 4.2 Ajournement de validation des résultats
39^e élection générale, 2006**

Province ou territoire	Circonscription	Retard
Québec	Ahuntsic	1 jour
Ontario	Algoma–Manitoulin–Kapusking	2 jours
	Kenora	1 jour
	Thunder Bay–Superior-Nord	1 jour
Colombie-Britannique	Okanagan–Coquihalla	1 jour
	Skeena–Bulkley Valley	1 jour
Territoires du Nord-Ouest	Western Arctic	3 jours
Nunavut	Nunavut	1 jour

Dépouillements judiciaires

Deux dépouillements judiciaires ont lieu après la 39^e élection générale, et tous deux confirment l'élection des candidats initialement déclarés élus.

- Dans **Parry Sound–Muskoka (Ontario)**, un dépouillement judiciaire automatique a lieu conformément à l'article 300 de la *Loi électorale du Canada*. Après validation des résultats, le candidat conservateur, Tony Clement, détenait une majorité de 29 voix sur son rival libéral, Andy Mitchell – une différence inférieure à un millième des 46 331 votes exprimés. Le dépouillement judiciaire, tenu du 1^{er} au 3 février 2006, réduit l'écart à 28 voix.
- Dans **Desnethé–Missinippi–Rivière Churchill (Saskatchewan)**, un dépouillement est demandé en vertu de l'article 301 de la Loi par le candidat arrivé deuxième, le conservateur Jeremy Harrison, qui, après validation, avait obtenu 73 votes de moins que le libéral Gary Merasty. Le dépouillement judiciaire terminé le 10 février 2006 réduit la différence à 67 voix.

Rapports d'élection (retour des brefs)

Dans chaque circonscription, le candidat qui reçoit le plus de votes est élu officiellement lorsque le DS remplit le rapport d'élection imprimé au verso du bref et envoie ce rapport, avec les autres documents électoraux, au directeur général des élections. Celui-ci consigne les rapports et publie sans délai les noms des candidats élus dans la *Gazette du Canada*.

À la 39^e élection générale, la date de retour des brefs est fixée au 13 février 2006. Le retour des brefs ne peut se faire que six jours après la validation des résultats pour donner aux candidats et aux électeurs le temps de demander un dépouillement judiciaire.

Lorsqu'il y a dépouillement judiciaire, le DS doit attendre la décision du juge avant de renvoyer le bref. C'est ainsi qu'à la 39^e élection générale, le dernier bref sera finalement reçu le 15 février 2006.

Des 308 candidats élus, 240 ont siégé à la 38^e législature et 64 sont des femmes. (C'est à la 38^e élection générale que le plus grand nombre de femmes ont été élues, soit 65.)

Le tableau 4.3 montre la répartition des sièges à la Chambre des communes après l'élection de janvier 2006 ainsi qu'à la dissolution du Parlement le 29 novembre 2005.

Tableau 4.3 Nombre de sièges à la Chambre des communes, par appartenance politique – 39^e élection générale, 2006

Appartenance politique	À la dissolution du Parlement (29 nov. 2005)	Après la 39 ^e élection générale (23 janv. 2006)
Parti conservateur du Canada	98	124
Parti libéral du Canada	133	103
Bloc Québécois	53	51
Nouveau Parti Démocratique	18	29
Indépendant/Aucune appartenance	4	1
Le Parti Vert du Canada	–	–
Parti action canadienne	–	–
Parti communiste du Canada	–	–
Parti de l'Héritage Chrétien du Canada	–	–
Parti Libertarien du Canada	–	–
Parti Marijuana	–	–
Parti Marxiste-Léniniste du Canada	–	–
Parti Progressiste Canadien	–	–
Animal Alliance Environment Voters Party of Canada	*	–
First Peoples National Party of Canada	*	–
Western Block Party	*	–
Total	306**	308

* Parti enregistré à l'élection générale de 2006.

** À la dissolution du Parlement, deux sièges sont vacants à la Chambre des communes.

Résultats officiels

En vertu de l'article 533 de la *Loi électorale du Canada*, le directeur général des élections publie après chaque élection générale un rapport indiquant, par section de vote, les résultats officiels du scrutin et tout autre renseignement qu'il juge utile d'inclure. Le 13 mars 2006, le directeur général des élections publie sur le site Web d'Élections Canada des résultats provisoires par bureau de scrutin, vu l'intérêt manifesté pour ces

résultats pendant et après le jour d'élection. Il s'agit des résultats validés, plus ceux des deux dépouillements judiciaires. Il manque toutefois le nombre d'électeurs inscrits sur les listes, information qui n'est pas encore prête.

Les résultats officiels de la 39^e élection générale sont affichés sur notre site Web le 12 mai 2006¹⁰. Ils sont également publiés sur CD-ROM, accompagnés d'une carte, de tableaux statistiques et d'un guide d'utilisation, et regroupés notamment par candidat et circonscription. Ce CD-ROM est remis à chaque député et sénateur, et aux chefs de tous les partis enregistrés, dans la semaine suivant leur affichage sur notre site Web. Deux exemplaires de la carte *Canada : Le 39^e Parlement*, qui montre les résultats par circonscription et énumère les députés et les sénateurs, sont envoyés au même moment sous pli séparé. Comme tous les rapports d'Élections Canada, les résultats officiels du scrutin donnent au public une vue précise et complète de l'administration des scrutins, garantissant ainsi la transparence du processus électoral.

4.1.5 Listes électorales

Inscription de non-citoyens

Avant d'être inscrit au Registre national des électeurs ou sur une liste électorale, il faut fournir une preuve d'identité adéquate et certifier qu'on est citoyen canadien. Dans le cas des électeurs dont le nom est ajouté au registre à partir d'une liste électorale provinciale ou territoriale, on s'attend à ce que l'organisme source ait vérifié le statut de l'électeur avant de l'inscrire sur ses propres listes.

Pendant la 39^e élection générale, certains journaux ont rapporté que des non-citoyens avaient été inscrits comme électeurs. Dans les quatre cas suffisamment détaillés pour mériter une enquête, nous avons découvert que les personnes en question avaient été inscrites à l'origine dans le cadre d'un recensement porte-à-porte. Leur nom s'était retrouvé dans le registre par le biais de listes provinciales utilisées pour nos mises à jour, ou à la suite du dernier recensement fédéral en 1997. Toutes les inscriptions incorrectes que nous avons ainsi repérées ont été radiées. D'autres examens du registre ont révélé que 511 personnes qui nous avaient confirmé ne pas avoir la citoyenneté canadienne figuraient quand même sur les listes électorales préliminaires en raison d'une erreur administrative. Ces personnes ont été radiées des listes révisées, et en ont été informées.

Un nouvel électeur peut être inscrit au registre à partir des fichiers de Citoyenneté et Immigration Canada seulement après avoir obtenu sa citoyenneté et consenti à son inscription. Une personne peut aussi être ajoutée au registre à partir des données reçues des registraires automobiles ou de l'Agence du revenu du Canada, mais avant d'inscrire ces électeurs potentiels, nous leur demandons par écrit de confirmer qu'ils sont citoyens canadiens. Toute personne qui veut s'inscrire pendant la période électorale ou le jour du

¹⁰ Cette date est également celle de la remise du présent rapport au président de la Chambre des communes. Selon l'article 536 de la *Loi électorale du Canada*, le président doit présenter ce rapport sans retard à la Chambre.

scrutin doit présenter une preuve d'identité et signer une déclaration de citoyenneté, qui rappelle clairement l'interdiction de faire un faux serment. Enfin, de grandes affiches dans les bureaux de scrutin rappellent que seuls les citoyens canadiens de 18 ans ou plus peuvent voter.

Électeurs inscrits à des adresses non résidentielles

La section de vote de tout électeur – et, par conséquent, l'endroit où il va voter – est déterminée par son adresse résidentielle. Or, un petit nombre d'électeurs sont inscrits dans le registre à une adresse non résidentielle. La plupart du temps, il s'agit de personnes qui, inscrites à partir de leur déclaration de revenus, y avaient indiqué l'adresse de leur entreprise aux fins de correspondance avec l'Agence du revenu du Canada. Il peut s'agir aussi de personnes sous curatelle publique.

Le système d'inscription d'Élections Canada détecte mieux ces adresses maintenant. Dans certains cas, Postes Canada a attribué à l'adresse un code postal commercial; dans d'autres, le personnel du registre a ajouté une note aux adresses des édifices commerciaux pour éviter que des électeurs y soient dorénavant associés. Malgré tout, au moment de la distribution des listes préliminaires, nous avons des raisons de croire, vu l'information dont nous disposons sur les codes postaux, qu'environ 6 500 électeurs étaient toujours inscrits à une adresse non résidentielle. Les DS ont été avisés du problème, et les électeurs concernés – après confirmation de l'invalidité de leur adresse par les agents réviseurs – ont été radiés de la liste électorale du jour d'élection dans la section de vote où ils avaient été incorrectement inscrits.

Mais ces personnes n'étaient pas les seules inscrites à une adresse non résidentielle. Peu avant le jour d'élection, les représentants d'un candidat dans Edmonton-Centre ont informé Élections Canada et les médias que certains électeurs sur les listes révisées étaient encore inscrits à une adresse non résidentielle. Nous avons donc comparé les listes dans cette circonscription avec nos sources, et nous avons visité les immeubles au statut incertain. En fin de compte, quelque 350 électeurs semblaient inscrits à des adresses non résidentielles. Ces électeurs ont été notés comme tels sur la liste électorale, afin que les scrutateurs et représentants des candidats puissent leur demander leur adresse résidentielle exacte au moment du vote.

Afin de mieux cerner les adresses non résidentielles, Élections Canada explore diverses méthodes de vérification plus approfondie, dont une consiste à apparier les adresses du registre avec un répertoire d'adresses associées uniquement à une ligne téléphonique commerciale.

4.2 Activités de clôture de l'élection

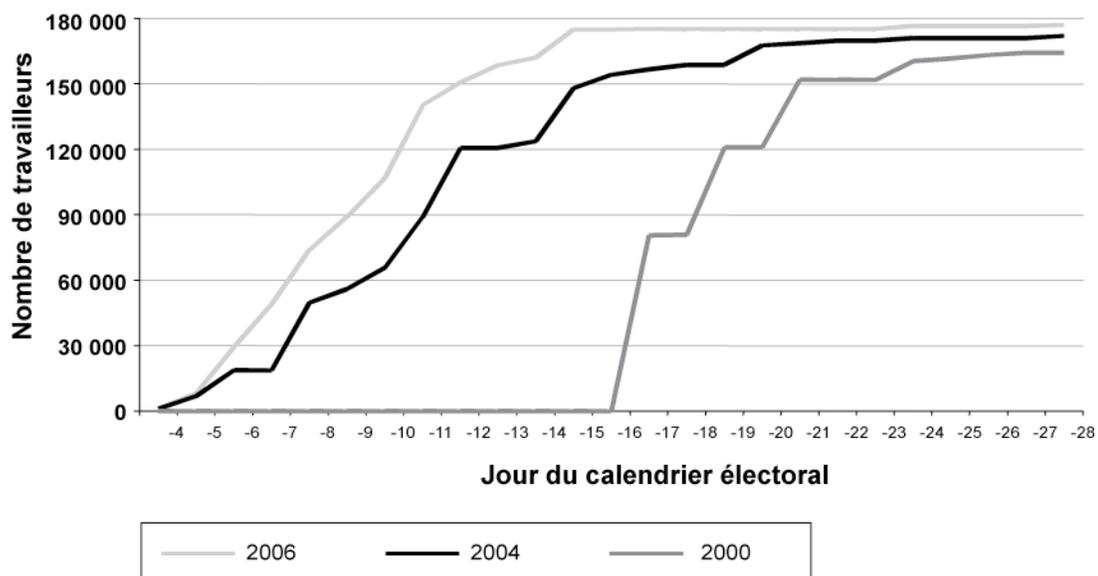
Les activités de clôture d'une élection fédérale commencent immédiatement après le jour d'élection par la rémunération de dizaines de milliers de travailleurs électoraux et la fermeture des 308 bureaux de DS et 111 bureaux supplémentaires. Mais elles peuvent s'étendre sur plusieurs années si certains dossiers reliés à l'application de la loi doivent être portés devant les tribunaux. À ces tâches s'ajoutent l'administration du remboursement des dépenses électorales et le traitement des rapports de campagne des entités politiques.

4.2.1 Rémunération des travailleurs électoraux

Après la 39^e élection générale, environ 170 000 paiements ont été versés au personnel des bureaux de vote par anticipation et ordinaires. Ils ont été livrés sans délai ni problème – 93 % dans les 9 jours suivant le jour d'élection (contre 88 % sur 10 jours après l'élection de 2004). Des paiements ont été versés toutes les deux semaines aux employés des directeurs du scrutin, dont 81 % (contre 72 % en 2004) ont opté pour le dépôt direct.

Le service de renseignements sur la rémunération offert par Élections Canada a reçu de février 2006 à la fin mars 2006 un total de 20 500 appels de travailleurs électoraux et, en moyenne, 93 % des appels ont été traités chaque jour (contre 83 % à l'élection de 2004). Lorsque l'appelant signalait un éventuel problème de paiement, une requête était enregistrée dans le système. Un total de 160 requêtes étaient actives deux mois après le jour d'élection (contre 817 en 2004). Le graphique ci-dessous illustre le nombre cumulé de travailleurs électoraux payés au cours des quatre semaines suivant le jour d'élection.

Figure 4.3 Nombre cumulé de travailleurs payés après le jour d'élection



4.2.2 Fermeture des bureaux

Avant de fermer leur bureau, les DS – et les DASS, là où il y en a – doivent saisir toutes les données liées à la rémunération dans le Système de paiement au bureau du directeur du scrutin (SPBDS), et toutes celles sur les électeurs qui se sont inscrits le jour d’élection, dans l’application RÉVISE. Ils doivent également valider les résultats, prendre part à tout dépouillement judiciaire, emballer leurs documents et leur matériel informatique, retourner aux fournisseurs les meubles et l’équipement, faire désinstaller les téléphones, et faire rediriger chez eux leur courrier.

Postes Canada transporte les tonnes de matériel d’Élections Canada à notre Centre de distribution à Ottawa, où le tout est trié et, s’il y a lieu, archivé. C’est aussi Postes Canada qui transporte l’équipement informatique des bureaux des DS jusqu’au Centre de distribution de Markham d’IBM pour entreposage.

4.2.3 Évaluations des directeurs du scrutin

Comme lors des deux derniers scrutins, Élections Canada a évalué le rendement des DS à la 39^e élection générale. Peu après le jour d’élection, les agents de liaison en région (ADLR) ont rencontré leurs DS pour remplir une grille d’évaluation, que les DS doivent signer pour attester leur participation au processus. Les grilles ont alors été envoyées à Élections Canada, où elles ont été remplies. Ensuite, les ADLR les ont examinées pour commenter toute différence entre leur évaluation et celle de l’organisme.

Élections Canada rassemble actuellement les données recueillies pour les 36 indicateurs évalués dans la grille, et la haute direction les examinera au début mai 2006. Puis, ces résultats seront postés aux DS, qui pourront recourir à un mécanisme d’appel s’ils sont en désaccord avec leur évaluation.

4.2.4 Contrôle d’application de la Loi

Au 5 avril 2006, le commissaire aux élections fédérales a reçu 329 plaintes relatives à la 39^e élection générale; 231 cas ont été réglés et 98 sont en instance.

Un particulier a fait l’objet d’une poursuite pour avoir enfreint l’alinéa 5a) de la *Loi électorale du Canada* et commis de ce fait une infraction aux termes de l’alinéa 483a). L’alinéa 5a) interdit à quiconque de voter ou de tenter de voter à une élection sachant qu’il n’a pas qualité d’électeur, qualité que possèdent uniquement les citoyens canadiens âgés de 18 ans ou plus le jour d’élection.

Le 5 décembre 2005, le commissaire aux élections fédérales a promptement réagi à la mise aux enchères d’un vote canadien sur e-Bay. À sa demande, e-Bay a mis fin à l’enchère le 6 décembre, avant que la vente ait lieu. Un filtre permanent empêche maintenant toute vente aux enchères de votes sur l’ensemble du site.

D'autres plaintes pourraient être reçues après la date limite de présentation des rapports financiers des candidats et des tiers, quatre mois après le jour d'élection. Le directeur général des élections publie dans ses rapports et autres documents périodiques les dernières statistiques sur les plaintes, les transactions et les poursuites.

4.2.5 Les remboursements et les dépenses électorales

Tout candidat a droit au remboursement de son cautionnement de 1 000 \$ s'il se conforme aux exigences de déclaration de la *Loi électorale du Canada*. Pour ce faire, il doit déposer son rapport de campagne dans les quatre mois suivant le jour d'élection et retourner, dans le mois suivant le jour d'élection, tout reçu aux fins de l'impôt non utilisé. Un candidat qui est élu ou qui reçoit au moins 10 % des votes valides dans sa circonscription a droit au remboursement de 60 % de ses dépenses électorales et personnelles payées, jusqu'à concurrence de 60 % du plafond de dépenses dans sa circonscription. Pour les frais de vérification du candidat, la Loi prévoit une subvention égale à 3 % des dépenses électorales du candidat (maximum de 1 500 \$ et minimum de 250 \$). Les partis enregistrés qui obtiennent au moins 2 % des votes valides à l'élection, ou 5 % des votes valides dans les circonscriptions où ils soutiennent des candidats confirmés, ont droit au remboursement de 50 % de leurs dépenses électorales payées.

Dans les trois semaines suivant le jour d'élection, nous avons émis les chèques de remboursement initial aux 884 (environ 54 %) candidats admissibles. Le remboursement moyen était de 12 158,22 \$ et le total remboursé, de 10 747 869,59 \$.

Les remboursements finaux et les subventions de vérification seront expédiés quand les rapports de campagne électorale des candidats auront été reçus (au plus tard le 23 mai 2006, sauf si le directeur général des élections autorise une prorogation) et que le directeur général des élections (selon l'article 465 de la *Loi électorale du Canada*) aura jugé que les exigences de la Loi ont été remplies.

**Tableau 4.4 Nombre de candidats admissibles au remboursement
39^e élection générale, 2006**

Province ou territoire	Candidats admissibles au remboursement
Terre-Neuve-et-Labrador	18
Île-du-Prince-Édouard	10
Nouvelle-Écosse	33
Nouveau-Brunswick	30
Québec	213
Ontario	308
Manitoba	43
Saskatchewan	43
Alberta	68

Province ou territoire	Candidats admissibles au remboursement
Colombie-Britannique	109
Yukon	3
Territoires du Nord-Ouest	3
Nunavut	3
Total des candidats admissibles	884
Total des candidats à la 39^e élection générale	1 636*
% des candidats admissibles	54,03 %

* Deux candidats se désistent après leur confirmation, ce qui ramène le nombre des candidats actifs à 1 634. Cependant, selon les règles sur le financement électoral, les candidats qui se désistent après l'échéance restent soumis aux exigences de divulgation et sont comptés dans les statistiques sur les candidats.

4.2.6 Présentation des rapports

La réforme des dispositions financières de la *Loi électorale du Canada* entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004 a imposé de nouvelles exigences de divulgation aux associations de circonscription enregistrées (ACE) et aux candidats à l'investiture, qui venaient s'ajouter à celles régissant déjà les partis enregistrés, les candidats et les tiers.

En février, mars et avril 2006, Élections Canada a offert des séances de formation aux agents financiers des ACE et aux agents officiels des candidats. Quarante séances ont été tenues dans les grands centres du pays.

Le tableau 4.5 indique le nombre de participants par parti politique.

Tableau 4.5 Séances de formation sur les rapports financiers à l'intention des associations de circonscription (2006)

Appartenance politique	Participants
Animal Alliance Environment Voters Party of Canada	8
Bloc Québécois	34
Le Parti Vert du Canada	65
Nouveau Parti Démocratique	72
Parti action canadienne	5
Parti conservateur du Canada	173
Parti de l'Héritage Chrétien du Canada	4
Parti libéral du Canada	131
Parti Marxiste-Léniniste du Canada	2

Appartenance politique	Participants
Parti Progressiste Canadien	3
Indépendant/Aucune appartenance	56
Total	553

Ces séances portaient sur la façon d'utiliser le logiciel Rapport financier électronique (RFE) pour remplir correctement les rapports financiers et sur les obligations des participants à titre d'agents financiers ou officiels. D'après les données tirées d'un questionnaire rempli après le cours, 96 % des participants estimaient que les séances avaient atteint leurs objectifs; 97 % étaient satisfaits du soutien offert par Élections Canada; 87 % jugeaient les services reçus très bons ou excellents; et 94 % prévoyaient utiliser le logiciel RFE.

Rapports financiers

Candidats

Le candidat doit, par l'intermédiaire de son agent officiel, soumettre un rapport vérifié au directeur général des élections dans les quatre mois suivant le jour d'élection, en l'occurrence le 23 mai 2006. Ce rapport doit montrer toute dépense engagée pour sa campagne, les montants et sources de la totalité des contributions, prêts et cessions, ainsi que les nom et adresse de ceux dont les contributions dépassent 200 \$.

Après la date limite de remise des rapports, le directeur général des élections publiera un sommaire de chaque rapport à www.elections.ca. Les DS conservent pendant six mois des copies des rapports des candidats, pour permettre à quiconque de les consulter ou d'en obtenir des extraits. Après cette période, les rapports peuvent être examinés à Élections Canada à Ottawa. Le site Web contient une base de données des contributions et dépenses des candidats pour toutes les élections depuis 1997.

Partis enregistrés et candidats à l'investiture

Les partis enregistrés doivent présenter au directeur général des élections un rapport vérifié de leurs dépenses électorales dans les six mois suivant le jour d'élection d'une élection générale – au plus tard le 23 juillet 2006, dans le cas de la 39^e élection générale.

Lorsqu'une course à l'investiture a lieu dans une circonscription afin de désigner le candidat d'un parti enregistré, ce parti ou son ACE doit faire rapport au directeur général des élections dans les 30 jours de la sélection. Pour cette élection, nous avons reçu 651 rapports concernant 959 candidats à l'investiture.

Tout candidat à l'investiture qui a reçu des contributions de 1 000 \$ ou plus ou engagé des dépenses de 1 000 \$ ou plus pour sa campagne d'investiture doit déposer un rapport de campagne d'investiture – accompagné d'un rapport de vérification si l'un ou l'autre de

ces montants dépasse 10 000 \$ – dans les quatre mois suivant la date de sélection. Si la date de sélection tombe pendant une période électorale pour cette circonscription ou les 30 jours qui la précèdent, il peut déposer ce rapport en même temps que son rapport de campagne électorale.

Rapports des dépenses de publicité électorale des tiers

À la 39^e élection générale, 80 tiers étaient enregistrés auprès d'Élections Canada, comme nous l'avons vu à la section 3.5.1, Publicité par les tiers. Ceux-ci doivent présenter leur rapport sur leurs dépenses de publicité électorale et leurs sources de financement au plus tard à minuit le 23 mai 2006.

4.3 Ce que nous avons appris

Élections Canada s'efforce d'évaluer et d'améliorer sans cesse son rendement. Cette tâche n'est jamais plus pertinente qu'après une élection générale, test ultime de notre efficacité. L'évaluation de notre travail à la 39^e élection générale n'est pas encore terminée, mais nous pouvons déjà rendre compte ici de certaines leçons tirées de ce scrutin. Les résultats de nos autres analyses postélectorales seront présentés dans nos prochains rapports.

4.3.1 Études d'évaluation postélectorales

Estimation de la participation électorale par groupes d'âge

Comme à la 38^e élection générale (voir la section 1.1.1, Études d'évaluation postélectorales), nous mènerons une étude sur la participation électorale par groupes d'âge pour la 39^e élection générale. Après avoir recueilli les noms des électeurs qui ont voté par anticipation et par bulletin spécial, qui se sont inscrits le jour d'élection, et qui ont voté le jour d'élection à un échantillon déterminé de bureaux de scrutin, nous prévoyons les combiner au Registre national des électeurs, qui contient les dates de naissance.

Sondage auprès des électeurs à la 39^e élection générale

Nous avons commandé un sondage postélectoral sur les opinions, connaissances et expériences des électeurs concernant les services d'Élections Canada, le processus électoral et l'élection elle-même.

Mené du 26 janvier au 16 février 2006, ce sondage consistait en une série de questions, d'une durée totale de 20 minutes, posées au téléphone à 3 013 Canadiens de 18 ans ou plus, dont 502 étaient autochtones, et 500, des jeunes de 18 à 24 ans. Le questionnaire

utilisé était une version modifiée de celui de 2004, avec des raffinements destinés à approfondir davantage divers aspects du processus électoral¹¹.

Les questions portaient notamment sur l'inscription et la carte d'information de l'électeur, la carte de rappel et le Service d'information à l'électeur, la satisfaction quant au processus électoral, les raisons évoquées pour ne pas voter, la campagne publicitaire d'Élections Canada et les attitudes envers les élections et la politique. En outre, une nouvelle section visait plus particulièrement les Autochtones et les jeunes.

L'analyse complète des résultats du sondage, attendue plus tard cette année, sera consultable à www.elections.ca.

Résultats préliminaires du Sondage général de 2006 auprès des électeurs

- 89 % des répondants ont dit avoir reçu leur carte d'information.
- 96 % des répondants qui ont reçu une carte d'information de l'électeur n'ont constaté aucune erreur dans leurs renseignements personnels (statut d'électeur inscrit, nom ou adresse).
- 52 % des répondants se rappelaient avoir vu ou entendu une publicité non partisane encourageant les gens à voter. De plus, 81 % se rappelaient avoir vu ou entendu de l'information sur le vote par anticipation, 47 % sur le processus d'inscription et de vote et 31 % sur le vote par bulletin spécial.
- 70 % se souvenaient d'avoir entendu le slogan « Pourquoi se taire quand tout le monde écoute? » (79 % à la télévision et 15 % à la radio).
- 55 % ont dit avoir aimé les annonces d'Élections Canada beaucoup ou assez, 36 % n'avaient aucune opinion et 8 % avaient une opinion négative.
- 9 répondants sur 10 estimaient que les procédures de vote étaient très faciles.
- 97 % des répondants se sont dits satisfaits de la distance à parcourir pour se rendre au bureau de scrutin; 98 % n'ont pas eu de difficulté à trouver le bureau de scrutin.
- 97 % se sont dits satisfaits de l'information reçue sur la façon de voter.
- Plus de 99 % se sont dits satisfaits de la langue parlée au bureau de scrutin (un peu moins de 98 % chez les répondants autochtones).
- Chez les non-votants, 59 % ont dit ne pas avoir voté parce qu'ils n'aiment pas la politique; 51 % parce qu'ils n'aimaient aucun des candidats; 43 % parce qu'ils ont manqué de temps; et 48 % parce qu'ils ont eu un empêchement (de nature habituellement professionnelle, scolaire ou familiale).
- Les raisons d'abstention les moins fréquemment évoquées sont : l'inutilité du vote (26 %), le manque de renseignements sur les lieux et les dates du vote (25 %), et la non-inscription sur la liste électorale (24 %).

¹¹ La marge d'erreur de l'échantillon général de 2 011 Canadiens est de $\pm 2,2$ %, 19 fois sur 20; celle des répondants autochtones (combinaison de l'échantillon général et de ce suréchantillon), de $\pm 3,8$ %; et celle des jeunes répondants (combinaison de l'échantillon général et de ce suréchantillon), de $\pm 3,7$ %.

Étude électorale canadienne de 2006

L'Étude électorale canadienne (EEC) est un projet de recherche universitaire réalisé à toutes les élections générales fédérales depuis 1965 (sauf celle de 1972); nous y collaborons depuis l'élection générale de 1997. Deux sondages successifs – un pendant et un après l'élection – sont menés auprès du même groupe de répondants. La moitié des 4 000 répondants à l'étude de 2006 venaient de l'échantillon du scrutin de 2004.

Les 31 questions posées dans l'étude de 2006 portaient sur les thèmes suivants :

- **Les expériences des électeurs à la 39^e élection générale :** la carte d'information de l'électeur (réception et exactitude); les publicités d'Élections Canada; la participation électorale; les raisons de voter ou non; l'engagement individuel (politique ou autre)
- **Attitudes envers la réglementation du financement politique :** contributions; financement public; appartenance aux partis (cartes de membres).
- **Autres questions :** élections à date fixe; système électoral; représentation des jeunes, des femmes, des Autochtones et des groupes ethnoculturels.

Les résultats de l'EEC devraient être publiés plus tard cette année.

Évaluation des activités de rayonnement

Élections Canada évalue de diverses façons l'efficacité de ses initiatives auprès des jeunes, des Autochtones, des collectivités ethnoculturelles et des personnes ayant des besoins spéciaux.

- Nous avons chargé des universitaires spécialisés dans l'étude de chacun de ces groupes de procéder à une analyse de la littérature et des pratiques exemplaires, dans une perspective nationale et internationale, afin de cerner les besoins de recherche en la matière.
- Nous avons créé des groupes de travail internes pour évaluer nos programmes et nos services de rayonnement à la 39^e élection générale.
- Nous avons demandé aux agents de relations communautaires ainsi qu'à des aînés et des jeunes autochtones de répondre à un questionnaire sur leurs expériences à l'élection, afin d'améliorer nos programmes.

En fonction des résultats obtenus, nous prévoyons procéder à de nouvelles recherches et consultations afin de raffiner nos programmes de rayonnement.

Procès-verbaux des directeurs du scrutin

Aux termes de l'article 314 de la *Loi électorale du Canada*, chaque DS doit transmettre au directeur général des élections, sans tarder après le retour du bref, un procès-verbal de la conduite de l'élection dans sa circonscription. L'analyse de ces procès-verbaux sert de point de départ à la préparation du scrutin suivant.

- Dans l'ensemble, à ce scrutin, les DS sont satisfaits des services d'Élections Canada – plus qu'en 2004. Notre Réseau de soutien est bien coté pour sa rapidité, son exactitude et son professionnalisme.
- Les DS sont satisfaits du soutien reçu des agents de liaison en région ainsi que des produits et services financiers d'Élections Canada.
- Les DS sont moins satisfaits des services fournis par les compagnies de téléphone, et surtout de leur installation des systèmes téléphoniques.
- Une majorité de DS estiment que les salaires du personnel sont trop bas, mais que le nombre d'employés à leur bureau et le temps alloué à leur formation sont adéquats.
- Les DS sont satisfaits de leurs relations avec les partis politiques et les candidats, et rapportent que le processus de mise en candidature s'est bien déroulé.
- Les DS sont nettement plus satisfaits qu'en 2004 des activités du jour d'élection et des communications entre leur bureau et les bureaux de scrutin.
- La plupart des DS estiment qu'Élections Canada a communiqué avec les électeurs de façon efficace et efficiente. Plusieurs ont embauché des agents de relations communautaires et ont constaté un effet positif sur le taux de participation.

Évaluations des agents de relations communautaires

- Les agents de relations communautaires remplissent aussi des formulaires d'évaluation après l'élection de 2006. La grande majorité (88 %) disent avoir eu une expérience positive dans l'ensemble; 85 % déclarent qu'ils occuperaient le poste à nouveau; 84 %, que leur fonction a été bien perçue; 82 %, qu'ils ont été des membres importants du personnel; et 81 %, que leurs personnes-ressources dans la communauté ont fait des commentaires positifs.
- Les agents affirment avoir beaucoup travaillé pendant la période électorale, surtout auprès des jeunes et des Autochtones. Ils ont passé la majorité de leur temps sur le terrain, sous la supervision de leur DS. Le matériel fourni leur a été utile, mais ils proposent qu'on améliore la coordination et qu'on leur accorde plus de temps pour remplir leurs tâches.
- Les collèges et les universités sont les sites les plus appréciés pour installer des kiosques d'information et faire du rayonnement. Avec les écoles secondaires, ce sont les lieux où l'on a pu rejoindre les jeunes le plus efficacement.
- Le contact avec les électeurs autochtones s'est fait le mieux dans les réserves des Premières nations et les centres d'amitié.
- Les agents travaillant auprès des communautés ethnoculturelles déclarent que c'est avec les centres de ressources communautaires, les haltes-accueil et les établissements récréatifs qu'ils ont établi le plus de contacts.

Questionnaire des aînés et des jeunes autochtones

Élections Canada a fait remplir un questionnaire aux participants du Programme des aînés et des jeunes autochtones (PAJA), décrit en détail à la section 3.3.1, Information aux électeurs. Selon les DS, le programme a eu un effet positif. Cependant, comme moins de 50 % des participants du PAJA ont répondu au questionnaire, il se peut que les points saillants ci-dessous ne reflètent pas toutes les expériences du programme.

- Près de la moitié (46 %) des participants ont été recrutés par l'agent de relations communautaires local.
- La grande majorité (85 %) trouvent que le programme aide à créer un cadre accueillant pour les électeurs autochtones.
- Les participants ont directement aidé de nombreuses personnes. Près du quart (23 %) ont aidé de une à cinq personnes; un peu moins en ont aidé de 6 à 10 (17 %) ou de 11 à 20 (11 %) et 31 % affirment en avoir aidé au moins 21. Environ 11 % disent n'avoir aidé directement aucun électeur et 7 % n'ont pas répondu à cette question.
- Pour ce qui est de la fréquence des tâches liées à leur poste, 65 % des représentants du PAJA disent avoir surtout répondu à des questions sur le processus, 51 % ont servi d'intermédiaires entre les préposés au scrutin et les électeurs, 31 % ont servi d'interprètes et 19 % se sont portés garants d'électeurs non inscrits. Ils ont aussi accompli d'autres tâches, comme aider les personnes âgées ou accueillir et guider les électeurs.

Évaluation du Programme des agents de liaison en région

Après l'élection, les 27¹² agents de liaison en région (ADLR) ont rempli un questionnaire pour cerner les forces et les faiblesses de leur programme. Ils ont assisté en outre à une séance d'évaluation à Ottawa, du 20 au 24 mars 2006. Voici les points essentiels des réponses reçues et les résultats des évaluations internes de l'équipe du programme.

- Les modifications apportées au programme après l'élection générale de 2004 ont amélioré son efficacité.
- Le programme a facilité la conduite de l'élection générale de 2006.
- Le programme est géré avec efficacité, les ADLR reçoivent un appui solide et le matériel fourni est adéquat. Les conseillers des ADLR ont traité 11 035 courriels et 2 666 appels, et les analystes ont passé environ 360 heures en téléconférences avec les ADLR.
- Les directeurs du scrutin comprennent mieux le rôle des ADLR.
- La participation accrue des ADLR aux activités préscrutin des DS a été utile aux DS comme à Élections Canada.

¹² Un des 28 ADLR a démissionné pendant l'élection et a été remplacé par un ADLR en réserve.

- Les ADLR ont formulé près de 200 recommandations, que nous sommes en train d'examiner, afin d'améliorer les procédures pour les DS et leur personnel.
- Les réunions tenues avec les principaux membres du personnel en région avant l'élection ont permis d'assurer que les ressources seraient prêtes et d'effectuer des changements de dernière minute aux procédures.
- La participation accrue des ADLR à la formation des nouveaux DS a favorisé une relation de travail solide.
- Les conseillers en relations médias ont fourni un bon soutien aux ADLR, qui ont répondu à 327 demandes des médias.

Relations avec les médias

Pendant la 39^e élection générale, l'équipe des relations médias a traité 4 017 appels provenant de divers médias (presse écrite, électronique et Internet), y compris des médias autochtones, ethnoculturels et étudiants. L'équipe a répondu efficacement à la majorité des demandes des journalistes. Pour que le système soit encore plus efficace à la 40^e élection générale, nous procéderons aux changements suivants :

- **Réseau des relations avec les médias** – Nous établirons, à l'échelle du pays, une équipe stable de conseillers en relations médias chargés d'agir comme personnes-ressources pendant les élections. Cette équipe connaîtra très bien Élections Canada et le système électoral.
- **Conseillers régionaux en relations médias et ADLR** – La relation actuelle sera développée encore davantage pour améliorer la communication et les opérations en région et pour servir encore mieux les médias locaux.
- **Relations avec les médias** – Nous continuerons de développer nos relations avec les médias en vue de poursuivre notre travail de sensibilisation et d'information sur le système électoral, conformément à notre mandat.

Le bilan de la 39^e élection générale montre combien il est important d'avoir une équipe d'agents de relations médias compétents et bien formés, et de leur fournir les outils nécessaires pour communiquer l'information électorale au public.

4.3.2 Langues officielles

Pour la 39^e élection générale, tous les fonctionnaires électoraux sont sensibilisés, comme d'habitude, à leur responsabilité de servir les électeurs dans les deux langues officielles. Les DS ont instruction de recruter du personnel bilingue ou, dans les régions où cela est difficile, à remettre au personnel unilingue des cartes expliquant aux électeurs comment obtenir le service dans l'une ou l'autre des deux langues. Toute notre information sur l'élection est disponible en français et en anglais et les services offerts par le biais de notre numéro sans frais et de notre site Web sont entièrement bilingues.

Au début de la période électorale, des employés d'Élections Canada et du Commissariat aux langues officielles (COLO) établissent des procédures pour répondre aux plaintes dans les 24 heures. Durant l'élection, la commissaire a reçu 19 plaintes officielles (contre 45 à l'élection générale de 2004). C'est peu, compte tenu du fait que plus de 180 000 fonctionnaires électoraux traitaient avec quelque 23 millions d'électeurs sur une période de 55 jours dans l'ensemble du pays. Ce résultat encourageant témoigne de l'efficacité de nos mesures de recrutement, de formation et de sensibilisation. Nous poursuivrons néanmoins nos efforts en vue de réduire encore davantage le nombre de plaintes à l'avenir.

Le COLO examine actuellement les plaintes reçues et enverra un rapport final à Élections Canada.

4.4 Préparation de la 40^e élection générale

Le 23 janvier 2006, les Canadiens ont élu un deuxième gouvernement minoritaire de suite pour la première fois en plus de 40 ans. Cet événement exceptionnel détermine les priorités d'Élections Canada pour les mois à venir ainsi que la manière dont ses ressources seront déployées. Encore une fois, nous devons nous préparer rapidement à la prochaine élection générale – qui pourrait se tenir dès 2006 ou 2007 – tout en achevant les tâches liées à la dernière élection.

Dès la fin de la 39^e élection générale, nous avons examiné chacun de nos secteurs d'activités et avons établi la séquence des préparatifs électoraux. Le directeur général des élections a autorisé la mise en marche du réapprovisionnement en fournitures et des plans de dotation. Nous exposons ci-après certains de nos principaux préparatifs dans les domaines des opérations, du financement électoral et des technologies de l'information.

4.4.1 Questions opérationnelles

Inventaire du matériel et réapprovisionnement

Nous avons commencé à acquérir et à stocker le matériel électoral en quantités suffisantes pour conduire une élection. Le tri du matériel et des fournitures réutilisables revenus des 308 circonscriptions après la 39^e élection générale se poursuivra pendant les premiers mois de l'exercice de 2006-2007.

Services de téléphonie

Nous passerons en revue nos ententes avec les fournisseurs de services de téléphonie et d'infrastructures techniques afin d'améliorer le déploiement du matériel et des services dans les circonscriptions.

4.4.2 Financement politique

Les préparatifs de la 40^e élection générale nécessiteront une planification et une gestion rigoureuses, puisque la plupart de notre personnel financier sera occupé à traiter, vérifier et publier les rapports des candidats à l'élection de 2006 et les rapports annuels de 2005 des associations de circonscription, dont les échéances respectives sont les 23 et 31 mai, soit à une semaine d'intervalle.

En prévision de la prochaine élection, nous avons procédé au rajustement annuel des plafonds de contributions et de dépenses. Ces plafonds sont affichés sur notre site Web à www.elections.ca pour que toutes les entités politiques puissent en prendre connaissance avant l'élection.

Ajustement des plafonds de contributions

Les plafonds de contributions politiques sont rajustés chaque année, avant le 1^{er} avril, d'après les taux d'inflation publiés par Statistique Canada. Le 18 mars 2006, Élections Canada a publié les plafonds de contributions suivants dans la *Gazette du Canada* :

- Plafond des contributions des particuliers, 2007 : 5 400 \$
- Plafond des contributions des personnes morales, syndicats et associations, 2007 : 1 100 \$
- Plafond des contributions applicable aux courses à la direction et à l'élection d'un candidat indépendant, 1^{er} avril 2006 – 31 mars 2007 : 5 400 \$

Mise à jour des troussees électroniques des entités politiques

Élections Canada met plusieurs outils et documents à la disposition des entités politiques pour les aider à produire des rapports financiers conformes à la *Loi électorale du Canada*. L'un de ces produits, le logiciel RFE, a été révisé en fonction des commentaires reçus et de l'expérience acquise lors de la 39^e élection générale.

Nous veillerons à ce que tous ces outils et documents, également disponibles à www.elections.ca, soient disponibles sur CD-ROM ou DVD au prochain scrutin.

4.4.3 Systèmes informatiques et technologies de l'information

Pendant la 39^e élection générale, nous avons constaté plusieurs points mineurs à améliorer dans nos systèmes en région : RÉVISE (logiciel de révision des listes électorales), le Système des résultats du scrutin (qui compile et transmet les résultats du vote) et le Système de paiement au bureau du directeur du scrutin. Ces systèmes seront modifiés et mis à l'essai d'ici l'automne 2006. Nous apporterons également les

changements nécessaires aux principaux contrats avec nos fournisseurs de matériel en région ainsi que nos fournisseurs d'accès Internet.

Nous examinons actuellement les mises à niveau nécessaires à court et à long termes pour les ordinateurs aux bureaux des DS et à leur domicile. Nous avons lancé un appel d'offres pour remplacer ce matériel vétuste avant la 39^e élection générale, mais le déclenchement de l'élection en novembre 2005 a mis ce projet en veilleuse. En relançant le processus, nous devons déterminer s'il y a lieu de conserver ou non notre infrastructure actuelle. Dans la mesure du possible, nous ferons en sorte que cette mise à niveau s'inscrive dans notre projet de créer un système informatique entièrement centralisé.

Par ailleurs, nous étudierons la possibilité de recourir aux télécommunications sans fil, compte tenu des exigences techniques considérables propres à une élection. À la 38^e et à la 39^e élection générale, certains DS ont eu du mal à trouver rapidement un bureau conforme aux normes actuelles d'Élections Canada. L'utilisation des télécommunications sans fil permettrait d'atténuer ce type de problème.

4.4.4 Étude de l'inscription des électeurs

Dans la foulée de la 39^e élection générale, nous poursuivons l'étude des processus utilisés pour l'inscription des électeurs. L'Étude de l'inscription des électeurs vise deux grands objectifs :

1. Améliorer la qualité des listes électorales et les services d'inscription des électeurs de façon à répondre aux besoins des électeurs et des intervenants.
2. Accroître la participation et l'appui des intervenants (partis, députés, sénateurs, directeurs généraux des élections provinciaux et territoriaux, etc.) en sollicitant activement leur concours à l'étude et à l'ensemble de notre démarche.

Tenue parallèlement aux activités de préparation en vue de la 40^e élection générale, l'étude fera appel à tous les intervenants. Elle nous aidera à élaborer notre vision de l'inscription des électeurs aux élections fédérales canadiennes, et à établir une stratégie de mise en œuvre.

4.5 Conclusion

Pour l'année qui vient, Élections Canada fait face à un défi hors du commun. D'une part, nous devons intensifier nos préparatifs pour une élection générale éventuelle. D'autre part, nous ne pouvons négliger l'implantation de changements qui viendraient améliorer l'accessibilité et l'efficacité du processus électoral.

Notre priorité sera de rétablir et de maintenir notre état de pleine préparation, dans le contexte d'un gouvernement minoritaire. Bien que ce contexte ne nous permette pas d'entreprendre un examen approfondi de notre plan stratégique, nous définirons néanmoins, à la lumière des évaluations postélectorales en cours, les principaux éléments d'un nouveau plan tactique en vue du prochain cycle de planification.

Annexes

Annexe I – Ententes d'Élections Canada concernant l'échange de données

Province ou territoire	Permis de conduire	État civil	Organisme électoral
Terre-Neuve-et-Labrador	Department of Government Services, Motor Registration	Department of Government Services	Elections Newfoundland and Labrador
Île-du-Prince-Édouard	Department of Transportation and Public Works	Department of Health and Social Services, Vital Statistics	Elections Prince Edward Island
Nouvelle-Écosse	Department of Service Nova Scotia and Municipal Relations, Registry of Motor Vehicles	Department of Service Nova Scotia and Municipal Relations, Vital Statistics	Elections Nova Scotia
Nouveau-Brunswick	Ministère de la Sécurité publique, Véhicules à moteur	Ministère de la Santé, Statistiques de l'état civil	Bureau de la directrice générale des élections
Québec	Renseignements figurant sur la liste électorale permanente du Directeur général des élections du Québec		Directeur général des élections du Québec
Ontario	Ministère des Transports, Permis et immatriculation	Ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises Bureau du registraire général de l'état civil	Élections Ontario Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM)
Manitoba		Finances Manitoba, Consommation et Corporations	Élections Manitoba Ville de Winnipeg
Saskatchewan	Saskatchewan Government Insurance	Department of Health, Vital Statistics	Elections Saskatchewan
Alberta	Registrar of Motor Vehicle Services (par Elections Alberta)	Alberta Government Services, Vital Statistics	Elections Alberta
Colombie-Britannique	Insurance Corporation of British Columbia (par Elections BC)	Ministry of Health, British Columbia Vital Statistics Agency	Elections BC
Yukon	Department of Highways and Public Works, Transportation	Department of Health and Social Services, Vital Statistics	Elections Yukon
Territoires du Nord-Ouest	Department of Transportation, Road Licensing and Safety	Department of Health and Social Services, Registrar-General of Vital Statistics	Elections NWT
Nunavut	Department of Economic Development and Transportation	Nunavut Health and Social Services, Registrar-General of Vital Statistics	Elections Nunavut
Fournisseurs de données nationaux			
Postes Canada (Programme national sur les changements d'adresse)			
Agence du revenu du Canada			
Citoyenneté et Immigration Canada			
Service Info-direct du Cornerstone Group of Companies (base de données nationale des inscriptions de numéros de téléphone au Canada)			

Annexe II – Poursuites civiles découlant de la 38^e élection générale, 2004

Affaire	Description
<p><i>Stevens c. Parti conservateur du Canada et le directeur général des élections du Canada</i></p>	<p>Le 7 décembre 2003, en vertu de l'article 400 de la <i>Loi électorale du Canada</i>, l'Alliance réformiste conservatrice canadienne et le Parti progressiste-conservateur du Canada demandent l'enregistrement du parti issu de leur fusion au directeur général des élections. Celui-ci examine leur demande le jour même et substitue, dans le registre des partis, le nom du Parti conservateur du Canada à ceux des partis fusionnants.</p> <p>Sinclair Stevens demande le contrôle judiciaire de cette décision du directeur général des élections. Le 19 novembre 2004, la Cour fédérale rejette sa requête, estimant que le directeur général des élections n'a pas commis d'erreur en jugeant que la demande d'enregistrement des partis fusionnants respectait la Loi. Elle affirme toutefois qu'il aurait dû attendre 30 jours avant d'approuver la fusion, conformément aux articles 400 et 401 de la <i>Loi électorale du Canada</i>, mais qu'en l'occurrence cette erreur est sans conséquence car aucun bref d'élection n'a été délivré dans les 30 jours suivant la décision.</p> <p>M. Stevens s'adresse alors à la Cour d'appel fédérale, qui rejette son appel le 17 novembre 2005, puis à la Cour suprême du Canada, qui fait savoir le 27 avril 2006 qu'elle refuse d'entendre la cause.</p>
<p><i>Goddard c. Burley, Kramp, Parti conservateur du Canada, Quinte Living Centre et Élections Canada</i></p>	<p>Une électrice tombe de son fauteuil roulant dans la circonscription de Prince Edward–Hastings le 28 juin 2004, jour d'élection, et reçoit des soins médicaux.</p> <p>Une poursuite est intentée contre Élections Canada, le bénévole qui a aidé l'électrice, le candidat conservateur qui a fourni ce bénévole et le Parti conservateur. Le propriétaire de l'édifice où l'incident est survenu est ajouté par la suite à la liste des défendeurs.</p> <p>Les avocats du Parti conservateur, du candidat conservateur et du bénévole règlent l'affaire à l'amiable, en convenant de répartir les dommages-intérêts entre les défendeurs à une date ultérieure.</p>
<p><i>Jobateh c. Ontario (ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels), Sa Majesté du chef de l'Ontario, le directeur général des élections du Canada et Élections Canada</i></p>	<p>Un électeur incarcéré en Ontario intente un recours collectif de 31,5 millions de dollars contre le directeur général des élections et le gouvernement de l'Ontario, en son nom et en celui d'autres détenus qui auraient été privés de leur droit de vote à la 38^e élection générale.</p> <p>Le demandeur affirme qu'il voulait voter et a adressé plusieurs demandes écrites en ce sens aux gardiens du Centre correctionnel du Centre-Est, à Lindsay (Ontario), mais que ces gardiens n'ont pas transmis ses demandes à l'agent de liaison de l'établissement ou, s'ils l'ont fait, que l'agent de liaison n'y a pas donné suite. Le demandeur soutient avoir ainsi perdu son droit de vote, tout comme deux autres détenus du même établissement, et un détenu de la Prison d'Owen Sound, à Owen Sound (Ontario).</p> <p>Le début de la procédure judiciaire est prévu pour l'été 2006.</p>
<p>Autres</p>	<p>Quatre autres poursuites mineures ont été intentées contre Élections Canada. Trois ont été réglées, et une abandonnée.</p>

Annexe III – Comparutions du directeur général des élections devant des comités parlementaires entre les 38^e et 39^e élections générales

<p>Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre</p>	<p>26 octobre 2004 – Discussion du rapport sur la 38^e élection générale ainsi que des modifications à apporter au Registre national des électeurs et bilan de l'élection générale de 2004, y compris des éléments à améliorer.</p> <p>23 novembre 2004 – Discussion du rapport sur la 38^e élection générale, de la nomination et du rendement des directeurs du scrutin, des résultats officiels du scrutin et de l'emplacement des bureaux de scrutin.</p> <p>5 mai 2005 – Discussion du budget principal des dépenses de 2005-2006 et des deux autorisations budgétaires du Bureau du directeur général des élections.</p> <p>20 octobre 2005 – Discussion du projet de loi C-312, <i>Loi modifiant la Loi électorale du Canada (nomination des directeurs du scrutin)</i> : nomination, durée du mandat et rendement des directeurs du scrutin, et recommandations du directeur général des élections.</p>
<p>Comité sénatorial permanent des finances nationales</p>	<p>8 février 2005 – Discussion du budget principal de l'exercice financier prenant fin le 31 mars 2005.</p> <p>Le directeur général des élections discute des deux autorisations budgétaires de son Bureau – le crédit annuel et l'autorisation prévue par la législation électorale – ainsi que du processus de nomination et de révocation du titulaire de sa charge.</p> <p>Dans le rapport qui suit cette comparution, le comité recommande que les parlementaires jouent un rôle accru dans l'examen des budgets des hauts fonctionnaires du Parlement, que le processus de nomination de ces hauts fonctionnaires soit plus transparent, et qu'il y ait davantage de communication entre ceux-ci et les parlementaires. Le gouvernement accepte de créer un comité spécial sur le financement des hauts fonctionnaires du Parlement, dirigé par les présidents du Sénat et de la Chambre des communes.</p>

<p>Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique</p>	<p>15 février 2005 – Discussion du financement de son Bureau.</p> <p>Le directeur général des élections discute des deux autorisations budgétaires de son Bureau ainsi que du processus de nomination et de révocation du titulaire de sa charge.</p> <p>Dans le rapport qui suit cette comparution, le comité recommande l'adoption d'un nouveau processus de budgétisation parlementaire, auquel prendraient part des députés et sénateurs du gouvernement et de l'opposition, qui pourraient consulter des spécialistes externes pendant leurs délibérations. Le comité précise bien que, dans le cas du directeur général des élections, le processus ne s'appliquerait qu'à son crédit annuel.</p>
<p>Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles</p>	<p>16 février 2005 – Discussion des projets de loi suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de loi C-36, <i>Loi modifiant les limites des circonscriptions électorales d'Acadie-Bathurst et de Miramichi</i> • Projet de loi C-302, <i>Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Kitchener-Wilmot-Wellesley-Woolwich</i> • Projet de loi C-304, <i>Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Battle River</i> <p>Discussion de l'impact de ces projets de loi pour le Bureau du directeur général des élections : réimpression des cartes et des atlas et mise à jour des systèmes informatiques pour la production exacte des cartes d'information de l'électeur, des listes électorales et des données géographiques.</p>

Annexe IV – Modifications à la *Loi électorale du Canada* déposées entre le 29 juin 2004 et le 29 novembre 2005

Projet de loi	Titre	Étape
Projets de loi émanant du gouvernement		
C-36	<i>Loi modifiant les limites des circonscriptions électorales d'Acadie-Bathurst et de Miramichi</i>	Sanction royale – 24 février 2005
C-43	<i>Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005</i>	Sanction royale – 29 juin 2005
C-63	<i>Loi modifiant la Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Première lecture – 28 septembre 2005 • Deuxième lecture et débat – 17 octobre 2005 • Renvoi devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre – 18 octobre 2005 • Rapport avec amendement – 18 novembre 2005
Projets de loi émanant des députés		
C-224	<i>Loi modifiant la Loi référendaire (réforme du système électoral du Canada)</i>	Première lecture – 18 octobre 2004
C-226	<i>Loi prévoyant l'examen, par un comité de la Chambre des communes, de la représentation proportionnelle pour les élections fédérales</i>	Première lecture – 18 octobre 2004
C-261	<i>Loi modifiant la Loi électorale du Canada (âge des électeurs et des candidats)</i>	Rejet – 8 juin 2005
C-297	<i>Loi modifiant la Loi électorale du Canada (sélection de candidats)</i>	Première lecture – 19 novembre 2004
C-302	<i>Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Kitchener-Wilmot-Wellesley-Woolwich (remplacé par « Kitchener-Conestoga ».)</i>	Sanction royale – 24 février 2005
C-304	<i>Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Battle River (remplacé par « Westlock-St. Paul »)</i>	Sanction royale – 24 février 2005
C-312	<i>Loi modifiant la Loi électorale du Canada (nomination des directeurs du scrutin)</i>	Deuxième lecture, puis renvoi au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre – 22 juin 2005 Réunions du comité : <ul style="list-style-type: none"> • 29 septembre 2005 • 4 octobre 2005 • 6 octobre 2005 Rapport avec amendements – 18 novembre 2005
C-318	<i>Loi modifiant la Loi électorale du Canada (personnes à charge des militaires)</i>	Première lecture – 13 décembre 2004

Projet de loi	Titre	Étape
C-323	<i>Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Welland</i> (remplacé par « Niagara Sud-Centre »)	Première lecture – 7 février 2005
C-324	<i>Loi modifiant la Loi électorale du Canada (programme d'information du public)</i>	Première lecture – 9 février 2005
C-336	<i>Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de New Westminster-Coquitlam</i> (remplacé par « New Westminster-Coquitlam-Port Moody »)	Première lecture – 22 février 2005
C-337	<i>Loi modifiant la Loi électorale du Canada (service de téléphonie, de télécopie et d'Internet des bureaux de campagne électorale)</i>	Première lecture – 23 février 2005
C-356	<i>Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Sackville-Eastern Shore</i> (remplacé par « Sackville-Preston-Eastern Shore »)	Première lecture – 24 mars 2005
C-403	<i>Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Toronto-Danforth</i> (remplacé par « Danforth-East York-Riverdale »)	Première lecture – 7 juin 2005
C-406	<i>Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Cambridge</i> (remplacé par « Cambridge-North Dumfries »)	Première lecture – 15 juin 2005
C-416	<i>Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Nickel Belt</i> (remplacé par « Sudbury-Nipissing »)	Première lecture – 22 juin 2005
C-429	<i>Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Stormont-Dundas-South Glengarry</i> (remplacé par « Stormont-Dundas-South Glengarry Sud »)	Première lecture – 19 octobre 2005
Projet de loi émanant du Sénat		
S-22	<i>Loi modifiant la Loi électorale du Canada (obligation de voter)</i>	Première lecture – 9 décembre 2004 Débats et deuxième lecture : <ul style="list-style-type: none"> • 9 février 2005 • 10 mars 2005 • 21 avril 2005 • 17 mai 2005 • 8 juin 2005 Rayé du Feuilleton – 18 octobre 2005

Annexe V – Réponse du directeur général des élections aux recommandations de la vérificatrice générale

Recommandation de la vérificatrice générale	Réponse d'Élections Canada
Préparation au déclenchement d'une élection	
<p>En collaboration avec d'autres organisations du secteur public, Élections Canada devrait continuer d'étudier d'autres moyens de rationaliser la gestion et la collecte des données sur la population et la géographie du Canada et d'en accroître l'efficacité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élections Canada tirera parti des 36 ententes conclues avec divers organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux pour soutenir l'inscription électorale. L'Accord sur la technologie électorale, signé par tous les directeurs généraux des élections provinciaux et territoriaux, s'appuie sur des partenariats d'échange de données et constitue la preuve que les organismes électoraux cherchent à collaborer davantage en vue de réaliser des économies et d'accroître l'efficacité grâce à la mise en commun de processus et de services ainsi qu'au partage de données et à des compétences. • Élections Canada continuera de maintenir la Base nationale de données géographiques, de concert avec Statistique Canada, et de travailler en partenariat avec ce ministère et d'autres organisations fédérales au développement d'un réseau routier commun à l'échelle nationale par l'entremise du Comité mixte des organismes intéressés à la géomatique, présidé par Ressources naturelles Canada et le ministère de la Défense nationale. Enfin, Élections Canada tentera d'établir d'autres partenariats en ce sens avec la Société canadienne des postes. • En collaboration avec toutes les parties prenantes, Élections Canada a entrepris en juin 2005 un examen stratégique du processus d'inscription électorale qui vise à améliorer la qualité de la liste et les services d'inscription électorale. De nouvelles possibilités de partenariat devraient découler de ce projet. • Dans son rapport présenté au Parlement en septembre 2005, le directeur général des élections propose d'apporter certains changements à la <i>Loi électorale du Canada</i>. Il recommande plus particulièrement de faciliter l'inscription et les partenariats en matière de géographie, comme la communication de données électorales aux autorités provinciales pour la mise à jour des listes et la communication des adresses et renseignements géographiques neutres.
Tenue d'élections équitables et transparentes	
<p>Élections Canada devrait évaluer le rapport coût-efficacité de ses activités de révision ciblée, des solutions de rechange à l'utilisation de l'application informatique RÉVISE et l'efficacité de sa stratégie de communication.</p>	<p>Dans son rapport présenté au Parlement en septembre 2005, le directeur général des élections recommande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que les agents réviseurs ne travaillent plus deux par deux lorsqu'ils font la révision ciblée. Cette mesure réduirait de moitié les coûts associés aux honoraires des agents réviseurs, à la formation connexe et aux allocations de déplacement. Compte tenu des données de l'élection générale de 2004, les économies réalisées à cet égard devraient totaliser environ 2,4 millions de dollars; • que l'on fasse preuve d'une plus grande souplesse en ce qui a trait à l'inscription des électeurs qui sont absents lorsque les agents réviseurs se présentent à leur domicile, c'est-à-dire de permettre à l'électeur qui répond à la porte d'inscrire les autres électeurs admissibles qui vivent sous le même toit, et ce, sans avoir à présenter une preuve

Recommandation de la vérificatrice générale	Réponse d'Élections Canada
	<p>d'identité pour ces personnes. Cette mesure vise à augmenter le taux d'inscription sans entraîner de coûts supplémentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élections Canada a déjà entrepris un projet d'examen global de ses processus d'inscription électorale. La gestion des données des listes électorales et les systèmes connexes feront l'objet d'un examen en fonction des récentes percées technologiques. • La campagne publicitaire entourant l'élection générale de 2004 a été conçue à partir de l'évaluation de la campagne mise de l'avant pour l'élection générale de 2000, et des commentaires qu'ont formulés les parlementaires et d'autres intervenants à cet égard, ainsi que des stratégies de rayonnement mises au point pour joindre les groupes cibles. Puisque l'organisme n'a reçu aucun commentaire négatif concernant la campagne de 2004, le directeur général des élections a décidé qu'Élections Canada utiliserait le même programme de communication à la prochaine élection générale. Cette décision permettait à l'organisme de disposer d'un programme qui a fait ses preuves et qui suscite des économies considérables. <p>Conformément à la présente recommandation, Élections Canada examinera sa campagne publicitaire après la tenue de l'élection générale de 2006.</p>
Évaluation et compte rendu du rendement	
<p>Élections Canada devrait améliorer la qualité de ses évaluations de rendement et établir des cibles et des indicateurs de rendement pour toutes ses activités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élections Canada continuera de faire fond sur son expérience et son expertise pour appliquer des indicateurs de rendement complets à ses activités de préparation et de conduite des élections, et ce, dans le but de déterminer et de préciser les cibles et les indicateurs liés aux programmes permanents de l'organisme, notamment sa campagne publicitaire et ses programmes de rayonnement et d'éducation auprès des jeunes, des collectivités autochtones, des groupes ethnoculturels et des personnes handicapées.
<p>Élections Canada devrait améliorer l'information communiquée au Parlement sur son orientation stratégique future et sur les progrès réalisés par rapport à ses objectifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élections Canada a commencé la mise à jour de son plan stratégique. Au cours de ses prochaines comparutions devant le Parlement, le directeur général des élections continuera d'établir des liens entre l'orientation stratégique de l'organisme, les modifications législatives recommandées pour améliorer le processus électoral et le rendement réel de l'organisme en période électorale et non électorale.
Gestion financière et gestion des ressources humaines	
<p>Élections Canada devrait élaborer et mettre en œuvre un plan des ressources humaines et un plan de relève qui sera lié à son orientation et à ses objectifs stratégiques à long terme et établir des indicateurs de rendement principaux et obtenir de l'information sur son rendement pour gérer les ressources humaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan des ressources humaines d'Élections Canada sera mis au point dans le contexte de la <i>Loi sur la modernisation de la fonction publique</i>; il continuera aussi de répondre aux exigences de la <i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique</i> et de la <i>Loi électorale du Canada</i>. Ce plan sera lié au plan stratégique de l'organisme et intégré au cycle annuel de planification des activités. Élections Canada révisera aussi ses indicateurs de rendement en matière de gestion des ressources humaines et en établira de nouveaux en fonction de ses besoins.

Annexe VI – Travailleurs électoraux 39^e élection générale, 2006

Nombre de postes électoraux dans les circonscriptions 39^e élection générale, 2006

Titre du poste	N ^{bre} de postes
Agent d'inscription – bureau de scrutin ordinaire	12 033
Agent d'inscription – en réserve	349
Agent d'inscription – vote par anticipation	2 532
Agent de recrutement	531
Agent de relations communautaires – Autochtones	157
Agent de relations communautaires – groupes ethnoculturels	64
Agent de relations communautaires – jeunes	114
Agent de relations communautaires – sans-abri	10
Agent financier	345
Agent réviseur – bureau du DASS	606
Agent réviseur – révision ciblée	4 362
Agent réviseur – révision régulière	6 036
Commis au contrôle de l'inventaire	549
Commis au dépouillement judiciaire	52
Commis de bureau	6 229
Coordonnateur adjoint de l'informatisation	332
Coordonnateur de bureau	624
Coordonnateur de l'informatisation	333
Coordonnateur des bulletins de vote spéciaux – bureau du DASS	278
Coordonnateur des bulletins de vote spéciaux – bureau du directeur du scrutin	982
Coordonnateur des bulletins de vote spéciaux – hôpital	813
Directeur adjoint du scrutin	308
Directeur adjoint du scrutin supplémentaire (DASS)	126
Directeur du scrutin	308
Greffier de centre de révision	890
Greffier du scrutin – bulletin de vote spécial	1 153
Greffier du scrutin – bureau de scrutin ordinaire	60 997
Greffier du scrutin – bureau de vote itinérant	1 307
Greffier du scrutin – établissement correctionnel	239
Greffier du scrutin – vote par anticipation	4 190
Greffier du scrutin supplémentaire – vote par anticipation	373
Interprète – bureau de scrutin ordinaire	47
Interprète – Programme des aînés et des jeunes autochtones – aînés	240
Interprète – Programme des aînés et des jeunes autochtones – jeunes	225

Titre du poste	N ^{bre} de postes
Interprète – vote par anticipation	12
Messenger de bureau	593
Messenger spécial	432
Personnel de soutien au bureau du DASS	43
Préposé à l'information – bureau de scrutin ordinaire	11 353
Préposé à l'information – vote par anticipation	1 522
Préposé à la formation	517
Réceptionniste	1 375
Scrutateur – vote par anticipation	3 674
Scrutateur – bureau de scrutin ordinaire	61 026
Scrutateur – bureau de vote itinérant	1 308
Scrutateur – en réserve – bureau de scrutin ordinaire	3 155
Scrutateur – en réserve – vote par anticipation	602
Scrutateur – établissement correctionnel	261
Scrutateur – vote par bulletin spécial	1 194
Superviseur de centre de scrutin – bureau de scrutin ordinaire	9 174
Superviseur de centre de scrutin – en réserve	275
Superviseur de centre de scrutin – vote par anticipation	939
Superviseur de la révision	485
Témoin – validation des résultats	258
Total	205 932*

* Sauf pour les directeurs du scrutin et les directeurs adjoints du scrutin, tous les chiffres correspondent au nombre total de travailleurs électoraux qui ont occupé un poste spécifique durant la période électorale. Dans certains cas, cependant, plus d'un individu a été embauché pour un poste – par exemple, en raison d'un changement de personnel ou d'un système de travail partagé. Par ailleurs, certaines personnes ont occupé plus d'un poste. Par conséquent, les 205 932 postes indiqués ci-dessus ont été occupés par un total de 180 925 personnes.

Annexe VII – Nombre de candidats, par province, parti et sexe 39^e élection générale, 2006

Parti	Sexe	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt	Total
Animal Alliance Environment Voters Party of Canada	F						1								1
Total							1								1
Bloc Québécois	F					23									23
	M					52									52
Total						75									75
Parti action canadienne	F						2		1	1	4				8
	M				1	1	12	1		4	7				26
Total					1	1	14	1	1	5	11				34
Parti de l'Héritage Chrétien du Canada	F						5	3							8
	M		1	1		1	16	5	3	4	6				37
Total			1	1		1	21	8	3	4	6				45
Parti communiste du Canada	F					1	2	2	1	1					7
	M					1	8	1		1	3				14
Total						2	10	3	1	2	3				21
Parti conservateur du Canada	F	1				13	12	3	2	2	4	1			38
	M	6	4	11	10	62	94	11	12	26	32		1	1	270
Total		7	4	11	10	75	106	14	14	28	36	1	1	1	308
First Peoples National Party of Canada	M						2			2	1				5
Total							2			2	1				5
Le Parti Vert du Canada	F	3	2	3	3	16	25	4	2	8	6				72
	M	4	2	8	7	59	81	10	12	20	30	1	1	1	236
Total		7	4	11	10	75	106	14	14	28	36	1	1	1	308
Parti libéral du Canada	F	1			1	26	29	3	2	8	7		1	1	79
	M	6	4	11	9	49	77	11	12	20	29	1			229
Total		7	4	11	10	75	106	14	14	28	36	1	1	1	308

Parti	Sexe	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt	Total
Parti Libertarien du Canada	F						1								1
	M					2	4				3				9
Total						2	5				3				10
Parti Marijuana	F					1									1
	M		1	1		4	9			1	5			1	22
Total			1	1		5	9			1	5			1	23
Parti Marxiste- Léniniste du Canada	F					7	10			2	5				24
	M			3		12	20			2	8				45
Total				3		19	30			4	13				69
Nouveau Parti Démo- cratique	F	4	2	4	3	24	37	3	5	10	15	1			108
	M	3	2	7	7	51	69	11	9	18	21		1	1	200
Total		7	4	11	10	75	106	14	14	28	36	1	1	1	308
Parti Progressiste Canadien	F						1								1
	M					3	17	1		1	2				24
Total						3	18	1		1	2				25
Western Block Party	F										1				1
	M									1	2				3
Total										1	3				4
Indépendant	F					2		1			4				7
	M		1	2	5	15	27	5	3	9	10		1		78
Total			1	2	5	17	27	6	3	9	14		1		85
Aucune apparte- nance	F						1								1
	M						2		1		1				4
Total							3		1		1				5
Tous les partis	F	9	4	7	7	113	126	19	13	32	46	2	1	1	380
	M	19	15	44	39	312	438	56	52	109	160	2	4	4	1 254
Total global		28	19	51	46	425	564	75	65	141	206	4	5	5	1 634

Annexe VIII – Adaptations de la *Loi électorale du Canada* 39^e élection générale, 2006

Disposition visée par une adaptation	Notes explicatives
Article 95	<p>But : Permettre l'envoi des cartes d'information de l'électeur aux adresses les plus récentes issues de la dernière mise à jour des listes électorales préliminaires effectuée avant l'impression des cartes.</p> <p>Explication : Grâce à des progrès technologiques, il a été possible de mettre les listes préliminaires à jour avant l'impression des cartes d'information de l'électeur. L'adaptation a permis de tenir compte de cette mise à jour dans l'adressage des cartes.</p>
Article 64	<p>But : Lever l'obligation d'indiquer l'adresse des candidats et des agents officiels dans l'avis de scrutin.</p> <p>Explication : L'article 64 oblige le directeur du scrutin à indiquer l'adresse de chaque candidat et agent de candidat dans l'avis de scrutin, qui est un document public. La divulgation de ces renseignements a été jugée inappropriée à une époque où la sécurité des personnalités publiques est un sujet d'inquiétude.</p>
Article 168	<p>But : Avec l'autorisation du directeur général des élections, permettre aux directeurs du scrutin de regrouper les sections de vote qui constituent un district de vote par anticipation.</p> <p>Explication : L'article 168 prévoit l'établissement de districts de vote par anticipation regroupant un certain nombre de sections de vote, sans permettre de modifier ces districts une fois créés (sauf pour la fusion de deux districts). L'accès aux bureaux de vote par anticipation des districts établis dans sept circonscriptions a été difficile ou impossible en raison des grandes distances à parcourir sur des routes fermées ou endommagées à cause des conditions hivernales.</p>
Article 122	<p>But : Avec l'approbation du directeur général des élections, autoriser les directeurs du scrutin qui n'ont pas pu trouver de locaux convenables dans une section de vote à établir un bureau de scrutin dans une circonscription adjacente.</p> <p>Explication : L'article 122 autorise tout directeur du scrutin qui est incapable d'obtenir un local convenable pour le bureau de scrutin dans une section de vote à l'établir dans une section de vote adjacente, dans la même circonscription. Or, dans deux circonscriptions, Lanark–Frontenac–Lennox and Addington (Ont.) et Fundy Royal (N.-B.), les DS n'ont pu trouver de locaux convenables dans une section de vote adjacente dans leur circonscription, mais en ont trouvé dans une circonscription adjacente.</p>
Article 93	<p>But : Permettre aux partis enregistrés d'obtenir, sur demande, au début de l'élection, les versions électroniques des listes électorales préliminaires des circonscriptions dans lesquelles ils ont présenté un candidat.</p> <p>Explication : La Loi prévoit la remise des listes préliminaires seulement aux candidats, au début de l'élection. Plus de 800 000 changements importants avaient été apportés aux listes depuis que les partis avaient reçu les listes annuelles en octobre 2005. L'adaptation a fait en sorte que les candidats et les partis enregistrés disposent des mêmes listes au début de l'élection.</p>
Articles 32, 39, 168 et 169	<p>But : Permettre aux directeurs du scrutin de nommer des préposés au scrutin supplémentaires dans les bureaux de vote par anticipation où l'on prévoit une forte affluence.</p> <p>Explication : La Loi ne prévoit pas la nomination de scrutateurs, greffiers du scrutin, agents d'inscription et superviseurs de centre de scrutin supplémentaires aux bureaux de vote par anticipation. Or, à cause des risques de mauvais temps associés à l'hiver, on s'attendait à ce que les électeurs soient plus nombreux que d'habitude à voter par anticipation.</p>

Disposition visée par une adaptation	Notes explicatives
Articles 159, 160 et 288	<p>But : Permettre aux scrutateurs de délivrer un certificat de transfert aux électeurs qui se présentent à un mauvais bureau de scrutin en raison de renseignements erronés imprimés sur leur carte d'information de l'électeur.</p> <p>Explication : Des électeurs de certaines sections de vote dans la circonscription de Palliser (Sask.) ont reçu une carte d'information qui les dirigeait vers le mauvais bureau de scrutin. L'adaptation a permis aux électeurs qui se sont présentés à ce mauvais bureau de scrutin d'y voter grâce à un certificat de transfert.</p>
Articles 32, 283, 284, 285 et 287	<p>But : Autoriser les directeurs du scrutin à nommer des scrutateurs et des greffiers du scrutin supplémentaires, en équipes de deux, pour aider au dépouillement du scrutin des bureaux de vote par anticipation où plus de 750 électeurs ont voté.</p> <p>Explication : La Loi prévoit la nomination d'un scrutateur et d'un greffier du scrutin pour chaque bureau de vote par anticipation, mais pas de scrutateurs ou de greffiers supplémentaires pour le dépouillement. Or, à cause des risques de mauvais temps associés à l'hiver, on s'attendait à ce que les électeurs soient plus nombreux que d'habitude à voter par anticipation.</p>
Article 151	<p>But : Permettre l'utilisation de bulletins photocopiés dans les bureaux de scrutin où il était évident que le nombre de bulletins ne suffirait pas et qu'il serait impossible d'en obtenir d'autres avant la clôture du vote.</p> <p>Explication : La Loi exige qu'un électeur utilise un bulletin de vote préparé selon des spécifications précises. Au moins un bureau de scrutin en région éloignée risquait de manquer de bulletins le jour d'élection sans pouvoir se réapprovisionner.</p>
Articles 32 et 135	<p>But : Autoriser la nomination d'un greffier du scrutin supplémentaire, avec la permission du directeur général des élections, dans la circonscription de Pierrefonds–Dollard (Qc).</p> <p>Explication : Un greffier du scrutin d'un bureau de scrutin de Pierrefonds–Dollard devait s'absenter pendant cinq minutes à toutes les heures. Compte tenu de la forte participation électorale dans cette circonscription, il a fallu permettre au directeur du scrutin de nommer un autre greffier pour s'assurer que ces absences ne ralentiraient pas le déroulement du vote.</p>
Articles 159 et 160	<p>But : Autoriser le directeur du scrutin ou le superviseur d'un certain centre de scrutin de la circonscription d'Ottawa-Centre (Ont.) à délivrer des certificats de transfert le jour d'élection.</p> <p>Explication : Certains électeurs n'ont pu se rendre à leur bureau de scrutin, qui n'était pas au rez-de-chaussée, en raison d'une panne d'ascenseur. On leur a remis un certificat de transfert les autorisant à voter dans un bureau de scrutin situé au rez-de-chaussée.</p>
Articles 246 et 247	<p>But : Étendre aux établissements correctionnels fédéraux le processus de vote par bulletin spécial prévu pour les établissements provinciaux.</p> <p>Explication : Comme la Loi interdisait auparavant le vote aux détenus des établissements fédéraux, elle ne prévoit pas de processus de vote pour eux. Depuis que la Cour suprême du Canada a annulé cette interdiction en 2002, dans <i>Sauvé</i>, la Loi doit être adaptée à chaque élection fédérale de manière à étendre aux établissements fédéraux le processus prescrit pour les établissements provinciaux.</p>
Article 252	<p>But : Permettre aux agents des bulletins de vote spéciaux de mettre de côté les bulletins spéciaux déposés par des électeurs incarcérés et de rayer leur nom des listes électorales si ces électeurs ont donné comme adresse de résidence habituelle celle de l'établissement correctionnel.</p> <p>Explication : Les électeurs incarcérés qui votent par bulletin spécial doivent voter dans la circonscription correspondant à leur lieu de résidence habituelle. La Loi explique comment déterminer ce lieu de résidence. Il ne peut s'agir de l'adresse de l'établissement dans lequel l'électeur est incarcéré. Certains détenus ont quand même indiqué cette adresse comme adresse de résidence habituelle sur leur demande d'inscription au vote par bulletin spécial. Les agents de liaison n'ont pas remarqué l'erreur alors qu'ils vérifiaient les demandes. Ils devaient mettre de côté les enveloppes renfermant les bulletins spéciaux pour éviter que ces votes soient comptés dans la mauvaise circonscription. La Loi était muette sur ce point.</p>

Disposition visée par une adaptation	Notes explicatives
Article 242	<p>But : Autoriser des électeurs qui ont indiqué sur leur bulletin spécial le nom d'un parti plutôt que celui d'un candidat, à cause de l'erreur d'un fonctionnaire électoral, à demander un autre bulletin spécial jusqu'au jour d'élection. L'enveloppe renfermant le premier bulletin de l'électeur qui présentait une telle demande ne devait pas être ouverte, mais plutôt marquée comme annulée, puis mise de côté.</p> <p>Explication : Dans les circonscriptions de Prince Edward–Hastings (Ont.), Thunder Bay–Superior-Nord (Ont.) et Surrey-Sud–White Rock–Cloverdale (C.-B.), des fonctionnaires électoraux au bureau du directeur du scrutin ont indiqué aux électeurs, à tort, qu'ils pouvaient inscrire le nom du parti plutôt que le nom du candidat sur leur bulletin spécial. Or, l'alinéa 279(1)c) de la Loi prévoit le rejet de tout bulletin spécial qui porte un nom autre que celui d'un candidat. Aucune disposition de la Loi n'autorisait l'annulation ou la mise de côté de ces bulletins ni la remise d'un autre bulletin aux électeurs concernés.</p>
Article 242	<p>But : Deux adaptations semblables ont été requises pour permettre aux électeurs des circonscriptions d'Elgin–Middlesex–London (Ont.) et de Papineau (Qc) de voter une deuxième fois par bulletin spécial si leur premier vote n'exprimait pas leur intention parce qu'ils avaient reçu une liste de candidats inexacte au bureau du directeur du scrutin.</p> <p>Explication : Dans ces deux circonscriptions, un fonctionnaire électoral au bureau du directeur du scrutin avait remis une liste de candidats inexacte à un électeur qui votait par bulletin spécial. L'adaptation a permis aux électeurs touchés de demander un autre bulletin spécial, après quoi l'enveloppe renfermant leur premier bulletin serait mise de côté.</p>
Article 277	<p>But : Deux adaptations semblables ont été effectuées pour que des électeurs qui avaient voté par bulletin spécial dans la mauvaise circonscription, en suivant des instructions reçues au bureau du directeur du scrutin, puissent voter de nouveau et pour que leur premier bulletin soit mis de côté.</p> <p>Explication : Des fonctionnaires électoraux au bureau du directeur du scrutin ont inscrit dans la mauvaise circonscription plusieurs électeurs qui votaient par bulletin spécial. Les adaptations ont permis de mettre de côté les enveloppes renfermant les bulletins spéciaux, sans les ouvrir, et d'autoriser ces électeurs à voter de nouveau. Elles ont été appliquées aux circonscriptions suivantes : Palliser (Sask.), Saanich–Gulf Islands (C.-B.), Nepean–Carleton (Ont.), Calgary-Ouest (Alb.), Essex (Ont.), Edmonton-Est (Alb.), Dartmouth–Cole Harbour (N.-É.), Ajax–Pickering (Ont.), North Vancouver (C.-B.), Saskatoon–Humboldt (Sask.), Richmond Hill (Ont.), Oakville (Ont.), Wild Rose (Alb.), Gatineau (Qc), Mississauga–Streetsville (Ont.), Edmonton–Mill Woods–Beaumont (Alb.), Cariboo–Prince George (C.-B.), Newmarket–Aurora (Ont.), LaSalle–Émard (Qc), Ottawa-Centre (Ont.), Cambridge (Ont.), Guelph (Ont.), Ahuntsic (Qc) et Pierrefonds–Dollard (Qc).</p>
Article 190	<p>But : Trois adaptations ont été requises pour prolonger la période de vote par bulletin spécial accordée à certains électeurs des Forces canadiennes.</p> <p>Explication : La Loi dispose que les électeurs des Forces canadiennes votent par bulletin spécial entre le 14^e et le 9^e jour précédant le jour d'élection. Pour diverses raisons, certains électeurs des Forces canadiennes n'ont pas pu voter pendant cette période. Les adaptations ont été appliquées aux électeurs militaires en service en Afghanistan; en mission d'exercice avec la Marine nationale de France ou avec les forces armées des États-Unis et des Pays-Bas; en service à Amman (Jordanie); en poste sur la base aérienne américaine d'Elgin (Floride); en formation au Collège militaire de Saint-Jean (Qc); et à un membre de l'équipe d'évacuation par air (AIREVAC) qui a dû quitter Trenton (Ont.) à l'improviste pour se rendre à Ramstein (Allemagne) afin de ramener des militaires canadiens gravement blessés en Afghanistan.</p>